

# Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes  
Océan Marais de Monts



Référence projet : **Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport : Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts

Client : Communauté de Communes Océan Marais de Monts  
46, place de la Paix  
CS 10721  
85167 Saint-Jean-de-Monts  
[www.oceanmaraisdemonts.fr](http://www.oceanmaraisdemonts.fr)



Contact client : Cécile JOURDAN, cecile.jourdan@omdm.fr

Date du document : 11/02/2022

Rapport N°. : 77066-02-RN003 – 01

Projet N°. : 77066-02

Références de la proposition : 99055.14 / PR001, Version : 0 Date : Octobre 2018

---

**Résumé :** Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

---

Préparé par :

Signature numérique garantissant  
l'authenticité du document :

Approuvé par :

Gwladys DIQUELOU  
Virginie DUVAL  
Manon ROULLEAU  
Adrien BOUZONVILLE

Cécile JOURDAN

---

**À propos des auteurs :** Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B – Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Gwladys DIQUELOU, et Adrien BOUZONVILLE. Ces derniers sont Ingénieurs Environnement Seniors et disposent de plus de 13 années d'expérience dans les domaines de l'environnement.

---

**Distribution publique**

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Évaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

**Le rapport sera cité comme suit :**

ATMOTERRA, 2022, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, Rapport préparé pour la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, Réf. 77066.02-RN003 Rev. 01, 11/02/22

---

## REVISIONS DU DOCUMENT

Version	Paragraphes du document	Objet des révisions	Visa
00	-	Version de travail	
01		Version complète du rapport	

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>8</b>
1.1	Les objectifs	8
1.2	La démarche du PCAET	8
1.3	L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	8
1.3.1	Démarche globale	8
1.3.2	Les enjeux environnementaux du territoire	9
1.3.3	L'analyse des actions, une démarche itérative	15
1.4	Incidences du PCAET	16
1.5	Conclusion	17
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN MARAIS DE MONTS (CCOMM)</b>	<b>19</b>
2.1	Particularités du territoire	19
2.2	Objectifs du PCAET	21
2.3	Élaboration du PCAET	22
2.3.1	Démarche globale	22
2.3.2	Accompagnement du SYDEV	22
2.3.3	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	23
2.3.4	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes	23
2.4	Présentation du programme d'actions	25
<b>3</b>	<b>ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>28</b>
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	28
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	29
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	30
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Pays de la Loire	31
3.1.4	Articulation du PCAET avec le SCoT	31
3.1.5	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU	31
3.2	Synthèse des plans à considérer	33
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	34
<b>4</b>	<b>L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION</b>	<b>35</b>
4.1	Définition et objectifs	35
4.2	Cadre juridique	35
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	36
4.3.1	Démarche globale	36
4.3.2	Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement	37
4.3.3	Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	38
4.3.4	Phase 3 : Formalisation et restitution finale	38
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET	39
<b>5</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>40</b>
5.1	Méthodologie	40
5.2	Milieu physique	43
5.2.1	Sols et sous-sols	43
5.2.2	Ressources non-renouvelables	44
5.2.3	Eaux souterraines	45
5.2.4	Eaux superficielles	47
5.2.5	Air	49
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	52
5.3	Milieu naturel	54
5.3.1	Milieux remarquables (dont Natura 2000)	54
5.3.2	Diversité biologique	58
5.3.3	Continuités écologiques	60
5.4	Milieu humain	62
5.4.1	Santé	62
5.4.2	Activités humaines	64
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces	69

5.4.4	Patrimoine culturel, architecturale et historique .....	70
5.5	Gestion des déchets et assainissement .....	71
5.5.1	Déchets .....	71
5.5.2	Assainissement.....	73
5.6	Déplacement et infrastructures de transport .....	74
5.7	Risques et nuisances .....	75
5.7.1	Risques naturels .....	75
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine .....	78
5.7.3	Bruit.....	80
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs...) .....	81
5.8	Paysages.....	82
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	83
5.9.1	Synthèse générale .....	83
5.9.2	Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET..	85
<b>6</b>	<b>EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES .....</b>	<b>90</b>
6.1	Phase d'élaboration de la stratégie .....	90
6.1.1	Atelier Sobriété du 28 mai 2019 .....	90
6.1.2	Atelier ENR du 18 juin 2019 .....	91
6.1.3	Atelier Adaptation au Changement Climatique du 26 juin 2019 .....	93
6.1.4	Groupe de travail sur la consolidation de la stratégie énergétique du territoire du 26 novembre 2019	93
6.1.5	Bureau communautaire du 13 janvier 2020 .....	95
6.2	Construction et définition des objectifs chiffrés .....	99
6.2.1	Consommations énergétiques et productions d'énergies renouvelables .....	99
6.2.2	Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES).....	104
6.2.3	Stockage du carbone.....	106
6.2.4	Émissions de polluants atmosphériques .....	107
6.3	Phase d'élaboration du programme d'actions .....	114
6.3.1	Méthodologie.....	114
6.3.2	Mesures ERC et évolution du programme d'actions.....	114
<b>7</b>	<b>EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>121</b>
7.1	Analyse du plan d'action du PCAET .....	121
7.2	Profil du PCAET .....	132
7.3	Caractéristiques des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales	134
7.3.1	Caractères des incidences du PCAET.....	134
7.3.2	Temporalité des incidences .....	141
7.4	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire .....	147
7.4.1	Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts (ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653).....	149
7.4.2	Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf (ZPS FR5212014 et ZSC FR5202012) .....	152
7.4.3	Synthèse des menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000 .....	154
7.4.4	Continuités écologiques identifiées .....	155
7.4.5	Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 .....	162
<b>8</b>	<b>PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>	<b>164</b>
<b>9</b>	<b>CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS.....</b>	<b>169</b>
9.1	Conformité avec les plans règlementaires.....	169
9.1.1	Compatibilité avec la SNBC .....	169
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA .....	172
9.1.3	Compatibilité avec le SRADDET.....	173
9.1.4	Cohérence avec le SCoT du Nord-Ouest Vendée.....	183
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés .....	187
<b>10</b>	<b>MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) .....</b>	<b>188</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>189</b>
<b>11</b>	<b>189</b>	

## Liste des figures

Figure 1 : Démarche d'élaboration de l'EES .....	9
Figure 2 : "Profil" du PCAET, quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les thématiques environnementales .....	16
Figure 3 : Carte de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.....	19
Figure 4 : Démarche globale du PCAET .....	22
Figure 5 : Schéma d'ensemble du projet d'élaboration du PCAET.....	22
Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme ...	28
Figure 7: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	29
Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET .....	36
Figure 9: Synoptique des interventions d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET.....	39
Figure 10 : Partage des enjeux et co-construction des stratégies d'adaptation lors de l'atelier adaptation au changement climatique du 26 juin 2019 .....	93
Figure 11 : Stratégie amendée à la suite du groupe de travail du 26/11/2019 .....	94
Figure 12 : Scénarios alternatifs portant sur le développement du photovoltaïque .....	97
Figure 13 : Stratégie validée lors du bureau communautaire du 13/01/2020 .....	98
Figure 14 : Première version de la trajectoire énergétique du territoire (26/11/19) .....	99
Figure 15 : Trajectoires énergétiques présentée en Bureau Communautaire (compilation des travaux des 2 équipes réalisés le 26/11/2019) .....	100
Figure 16 : Evolution de la consommation énergétique - Scénario Océan Marais de Mont <i>Source : AKAJOULE</i> .....	101
Figure 17 : Evolution de la production d'EnR - Scénario Océan Marais de Monts.....	102
Figure 18 : Comparaison des objectifs de production EnR par filière avec le potentiel de production .....	102
Figure 19 : Première version de la trajectoire carbone du territoire.....	104
Figure 20 : Trajectoires des émissions de GES .....	105
Figure 21 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteurs de la CCOMM et de la SNBC2 .....	106
Figure 22 : Stratégie carbone d'OMM.....	107
Figure 23 : Scénarisation des émissions de SO <sub>2</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA .....	108
Figure 24 : Scénarisation des émissions de SO <sub>2</sub> (hors émissions issues du transport maritime) et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA .....	109
Figure 25 : Scénarisation des émissions de NO <sub>x</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA .....	110
Figure 26 : Scénarisation des émissions de NO <sub>x</sub> (hors émissions issues du transport maritime) et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA .....	110
Figure 27 : Scénarisation des émissions de COVNM et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA.....	111
Figure 28 : Scénarisation des émissions de PM <sub>2,5</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA.....	111
Figure 29 : Scénarisation des émissions de PM <sub>10</sub> .....	112
Figure 30 : Scénarisation des émissions de NH <sub>3</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA .....	113
Figure 31 : Evaluation et quantification des impacts des actions.....	132
Figure 32 : Zones Natura 2000 situées sur ou à proximité de la Communauté de Communes de Océans Marais de Monts.....	148
Figure 33 : Classes d'habitats du Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts .....	149
Figure 34 : Classes d'habitats du site Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf.....	152
Figure 35 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB.....	156
Figure 36 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	158
Figure 37 : Zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire <i>Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts</i> .....	159
Figure 38 : Niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes .....	160

Figure 39 : Zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire ..... 161

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET .	10
Tableau 2 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	14
Tableau 3 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur.....	30
Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques.....	30
Tableau 5 : Liste des plans à considérer.....	33
Tableau 6 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire.....	43
Tableau 7 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire.....	44
Tableau 8 : État initial des eaux souterraines sur le territoire.....	45
Tableau 9 : État initial des eaux superficielles sur le territoire.....	47
Tableau 10 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire.....	49
Tableau 11 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	52
Tableau 12 : État initial des milieux remarquables sur le territoire.....	54
Tableau 13 : État initial de la biodiversité sur le territoire.....	58
Tableau 14 : État initial des continuités écologiques sur le territoire.....	60
Tableau 15 : État initial de la santé sur le territoire.....	62
Tableau 16 : État initial des activités humaines sur le territoire.....	64
Tableau 17 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire.....	69
Tableau 18 : État initial du patrimoine sur le territoire.....	70
Tableau 19 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire.....	71
Tableau 20 : État initial de l'assainissement sur le territoire.....	73
Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport.....	74
Tableau 22 : État initial des risques naturels sur le territoire.....	75
Tableau 23 : État initial des risques technologiques sur le territoire.....	78
Tableau 24 : État initial du bruit sur le territoire.....	80
Tableau 25 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire.....	81
Tableau 26 : État initial du paysage sur le territoire.....	82
Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	84
Tableau 28: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET.....	85
Tableau 29 : Synthèse des objectifs stratégiques prioritaires lors de l'atelier ENR du 18 juin 2019 ..	91
Tableau 30 : Scénarios alternatifs présentés lors du Bureau Communautaire de consolidation de la stratégie.....	96
Tableau 31 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques par secteur.....	100
Tableau 32 : Objectifs de production d'énergies renouvelables - Scénario Océan Marais de Monts.....	101
Tableau 33 : Mesures E R C proposée pour limiter les impacts du programme d'actions.....	115
Tableau 34 : Légende considérée pour l'analyse semi quantifiée des impacts.....	121
Tableau 35 : Analyse des incidences des actions.....	123
Tableau 36 : Caractère des incidences du PCAET.....	134
Tableau 37 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiches INPN ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653).....	150
Tableau 38 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiches INPN ZPS FR5212014 et ZSC FR5202012).....	153
Tableau 39 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000.....	154
Tableau 40 : Indicateurs environnementaux.....	165
Tableau 41 : Niveau de cohérence.....	169
Tableau 42 : Cohérence du PCAET avec la SNBC 2.....	169
Tableau 43 : Cohérence du PCAET avec l'article L100-4 du Code de l'environnement.....	172
Tableau 44 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA.....	173
Tableau 45 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET.....	173
Tableau 46 : Prise en compte des objectifs du SRADDET par le PCAET.....	179
Tableau 47 : Articulations du PCAET avec le SCoT Nord-Ouest Vendée.....	183
Tableau 48 : Cohérence du PCAET avec les autres plans.....	187

## Glossaire

<b>AC</b>	Assainissement Collectif	<b>PPRI</b>	Plan de Prévention du Risque Inondation
<b>ANC</b>	Assainissement Non-Collectif	<b>PREPA</b>	Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
<b>AREC</b>	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	<b>PRSE</b>	Plan Régional Santé-Environnement
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé	<b>RNSA</b>	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
<b>BASIAS</b>	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>BASOL</b>	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	<b>ScoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>CH<sub>4</sub></b>	Méthane	<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone	<b>SIGES</b>	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs	<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>EnR</b>	Énergies Renouvelables	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	<b>SRB</b>	Schéma Régional Biomasse
<b>IRSN</b>	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Énergie
<b>LTECV</b>	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Écologique
<b>N<sub>2</sub>O</b>	Protoxyde d'azote	<b>STEP</b>	Station d'Épuration des eaux usées
<b>NH<sub>3</sub></b>	Ammoniac	<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>NO<sub>x</sub></b>	Oxyde d'azote	<b>TEPOS</b>	Territoire à Énergie Positive
<b>O<sub>3</sub></b>	Ozone	<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune	<b>TVB</b>	Trame Verte et Bleue
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial	<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
<b>PCET</b>	Plan Climat Énergie Territorial		
<b>PDU</b>	Plan de Déplacements Urbains		
<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat		
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme		
<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal		
<b>PM<sub>10</sub></b>	Particule en suspension <10 µm		
<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique		
<b>PNSE</b>	Plan National Santé-Environnement		
<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère		
<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		
<b>PPE</b>	Programmations Pluriannuelles de l'Énergie		

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

### 1.1 Les objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est engagée volontairement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2019.

### 1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, Océan Marais de Monts a travaillé en collaboration avec de nombreux partenaires : acteurs locaux, élus, citoyens, associations, services techniques de la collectivité, ... Ils se sont réunis lors d'ateliers, de forum, de COTECH afin d'élaborer et de valider une stratégie puis un programme d'actions coconstruits pour le territoire.

L'ensemble de la réflexion a conduit à la définition **d'un programme d'actions composé de 47 actions, réparties en 4 axes.**

### 1.3 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

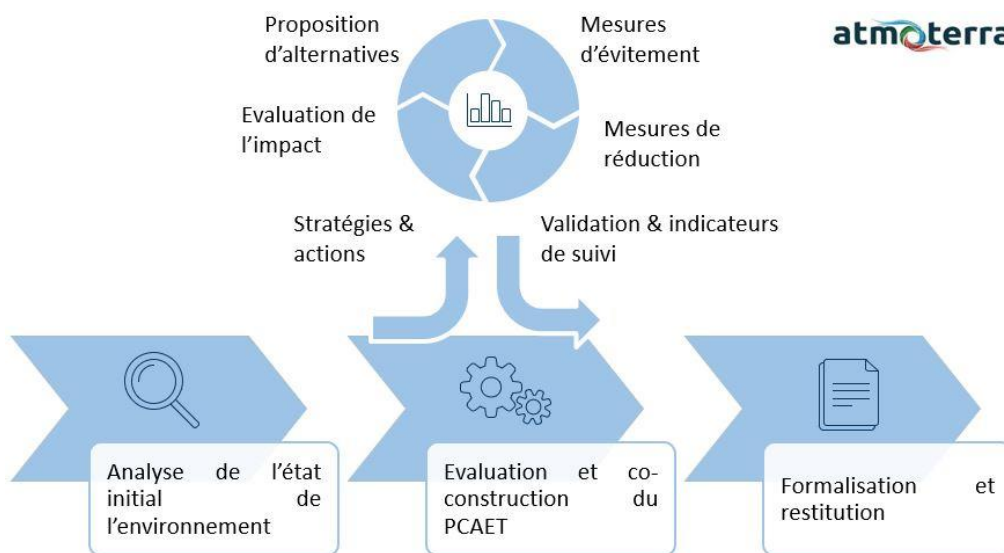
#### 1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. En effet, le territoire a, malgré le caractère volontaire de l'élaboration de ce plan, souhaité réaliser une évaluation environnementale stratégique. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par Océan Marais de Monts dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.



**Figure 1 : Démarche d'élaboration de l'EES**

### 1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire



La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. L'état initial s'est principalement appuyé sur l'État initial de l'environnement du SCoT du Nord-Ouest Vendée.

Ce document a été complété par d'autres sources d'informations plus précises, récentes ou spécifiques (Géorisques, SAGE, INPN...).

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Les tableaux suivants présentent les enjeux et leviers d'actions ainsi que la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

**Tableau 1 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET**

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Principales actions intégrant les enjeux dans le PCAET
 <p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de marais fortement artificialisé</li> <li>• Quantité (conflits d'usage, périodes d'étiage plus fréquentes, rôle tampon des marais)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides, rôle épuratif des marais)</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (obstacles, inondation, diminution de la biodiversité, espèces envahissantes)</li> </ul> <p>Eaux littorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité touristique (baignade, nautisme...)</li> <li>• Activité conchylicole importante (Baie de Bourgneuf)</li> <li>• Qualités phytosanitaires et bactériologiques</li> </ul> <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité (prélèvements principalement destinés à l'agriculture, conflits d'usage agriculture – irrigation et aquaculture / industrie)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation)</li> <li>• Nappe d'eau salée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1.1.1 sur les zones humides</li> <li>• Action 1.1.2 sur le littoral</li> <li>• Action 4.2.2 sur les pratiques agricoles</li> <li>• Action 4.3.3 sur la restauration des masses d'eau</li> <li>• Action 4.3.5 sur la préservation de la ressource en eau</li> </ul>
 <p><b>Qualité de l'air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions polluantes en provenance des transports dont le transport maritime (moteur, voiture individuelle), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), l'agriculture (élevage, travail des sols), les industries</li> <li>• Des émissions de polluants atmosphériques comparables ou inférieures à celles du département, à l'exception du SO<sub>2</sub> en lien avec le transport maritime</li> <li>• Augmentation des épisodes polliniques d'espèces allergisantes\$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions 1.2.1 à 1.4.2 sur le changement de pratiques, le développement de projets locaux et la gouvernance du PCAET</li> <li>• Actions 2.1.1 à 2.2.2 sur les alternatives à la voiture individuelle et le télétravail</li> <li>• Actions 3.1.1 à 3.3.1 sur la rénovation des bâtiments</li> <li>• Actions 4.1.1 et 4.2.2 sur les pratiques agricoles et l'alimentation locale</li> <li>• Actions 4.6.1 à 4.6.4 sur l'énergie solaire</li> </ul>

**Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire**

**Principales actions intégrant les enjeux dans le PCAET**



**Climat et émissions de GES**

- Des émissions de GES en provenance principalement de l'agriculture et des transports routiers dont le transport maritime, puis résidentiel, tertiaire, industrie, déchets
- Adaptation nécessaire du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)

- Actions 1.2.1 à 1.4.2 sur le changement de pratiques, le développement de projets locaux et la gouvernance du PCAET
- Actions 2.1.1 à 2.2.2 sur les alternatives à la voiture individuelle et le télétravail
- Actions 3.1.1 à 3.3.1 sur la rénovation des bâtiments
- Actions 4.1.1 et 4.2.2 sur les pratiques agricoles et l'alimentation locale
- Actions 4.4.1 et 4.5.1 sur le stockage carbone et les forêts
- Actions 4.6.1 à 4.6.4 sur l'énergie solaire
- Actions 4.7.1 à 4.7.5 sur l'adaptation aux changements climatiques



**Milieux naturels et biodiversité**

- Emprise importante de zones de protection stricte (Natura 2000, zone humide RAMSAR, SCAP, ENS, Conservatoire du Littoral, site Loi 1930) et d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pression touristique, pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...

- Actions 1.1.1 à 1.2.3 sur la connaissance des milieux naturels et le changement de pratiques
- Action 3.4.3 sur la nature en ville
- Actions 4.2.2 à 4.5.1 sur les pratiques agricoles, la gestion des espaces naturels sensibles, les consommations d'eau, le stockage carbone et les forêts
- Action 4.7.1 sur la gestion des dunes



**Continuités écologiques**

- Réservoirs de biodiversité (marais et sous-trame humide et littorale)
- Trame Bleue avec tous les cours d'eau
- Trame Verte constituée des zones de marais, des bocages et les des zones boisées dunaires
- Éléments fragmentant (obstacles sur les cours d'eau, voies de transport, zones urbaines)

- Actions 1.1.1 à 1.2.3 sur la connaissance des milieux naturels et le changement de pratiques
- Action 3.4.3 sur la nature en ville
- Actions 4.2.2 à 4.5.1 sur les pratiques agricoles, la gestion des espaces naturels sensibles, les consommations d'eau, le stockage carbone et les forêts

### Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire

### Principales actions intégrant les enjeux dans le PCAET



**Santé**

- Augmentation de la population ; une part importante et croissante de la population est âgée
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
  - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines, épisodes polliniques
  - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel Radon (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)




- Actions 2.1.1 et 2.1.4 sur les mobilités douces
- Action 4.1.1 sur l'alimentation locale
- Action 4.2.2 sur les pratiques agricoles



**Activités  
humaines**

- Territoire dynamique : taux d'activité de 72,6%
- Emplois principalement dans le secteur des services
- Tourisme développé (littoral, plages, marais)
- Territoire rural et agricole (SAU=44,9% du territoire)
- Activité conchylicole
- Maintien et renforcement des offres de services et de commerces de proximité
- Projets EnR en cours de développement : bois énergie, éolien, photovoltaïque

- Actions 2.1.1, 2.1.3 et 2.2.1 sur les offres de mobilité et de coworking
- Action 2.3.1 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire
- Action 2.4.1 sur le label « Engagés pour une destination durable »
- Action 3.4.2 sur la gestion des zones d'activités
- Action 3.5.1 sur les habitats de demain
- Actions 4.1.1 et 4.2.1 sur les circuits courts et l'installation de producteurs locaux
- Action 4.5.1 sur la gestion des forêts
- Actions 4.6.1 à 4.6.4 sur les énergies renouvelables

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Principales actions intégrant les enjeux dans le PCAET
 <b>Aménagement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Surfaces agriculture très importantes (SAU= 44,9%), y compris des zones de marais et de bocage</li><li>• Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li><li>• Pression urbaine croissante, en périphérie des centres-bourgs, principalement des maisons individuelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions 3.1.1 à 3.3.1 sur la rénovation des bâtiments</li><li>• Action 3.5.1 sur les habitats de demain</li><li>• Action 4.7.2 à 4.7.5 sur les aménagements face aux risques naturels</li></ul>
 <b>Déplacements</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé</li><li>• Réseau de transport en commun relativement développé mais centré à Saint-Jean-de-Monts (gare, car), et intermodalité entre les transports</li><li>• Réseaux de voies cyclables et de randonnées en lien avec le développement du tourisme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions 2.1.1 à 2.1.4 sur les mobilités</li></ul>
 <b>Risques naturels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Risque d'inondation et de submersion marine important (PPR littoraux) et risque de tempête</li><li>• Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, tempête, gonflement des argiles, feu de forêt) vont s'accroître avec les changements climatiques</li><li>• Risque Radon faible</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions 1.1.1 à 1.2.1 sur l'observation du littoral, la forêt et la sensibilisation aux risques naturels</li><li>• Action 4.7.1 à 4.7.5 sur la prévention et sensibilisation aux risques naturels</li></ul>

**Tableau 2 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux**

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

### 1.3.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

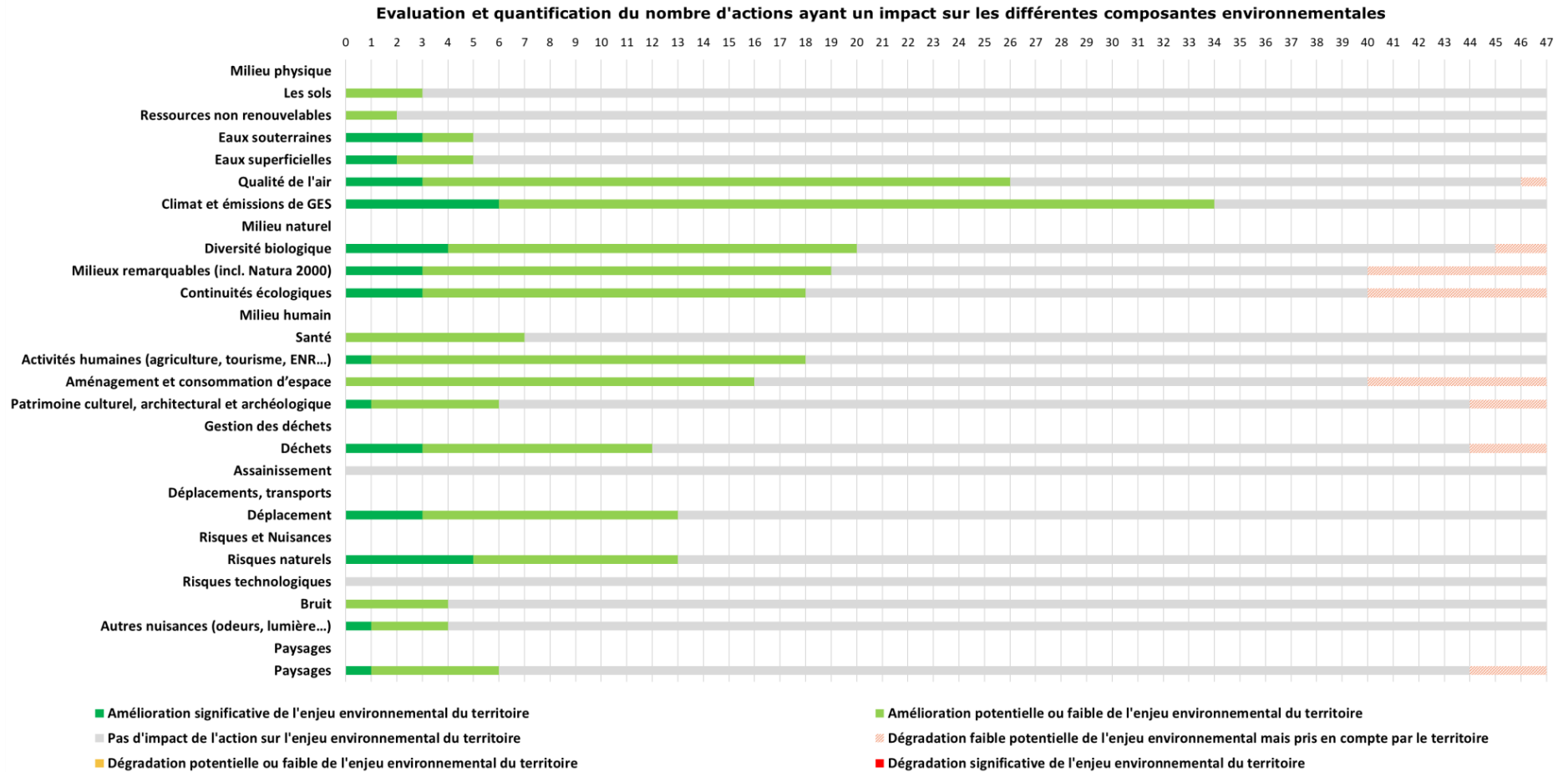
L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : **les mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre d'aboutir au meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Les ateliers et COPIL ont été des temps d'échanges et d'analyse **afin de contribuer à faire évoluer les actions**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

## 1.4 Incidences du PCAET



**Figure 2 : "Profil" du PCAET, quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les thématiques environnementales**

La figure précédente permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET d'Océan Maris de Monts sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la qualité de l'air et du climat, entre réduction des émissions de polluants et atténuation des émissions de GES (déplacement, développement des EnR, rénovation des logements, ...) sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices sur les autres thématiques apparaissent : santé, déplacements, milieux naturels (biodiversité et continuités), aménagement, activités humaines...

Les incidences potentiellement négatives sont principalement en lien le développement des énergies renouvelables (solaire) et d'infrastructures de transports (aire de covoiturage, pistes cyclables) : consommation d'espaces en cas de création d'infrastructures, impacts sur le paysage, les milieux naturels et les continuités écologiques, la consommation d'espace, ... Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, paysage...) feront donc l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. De plus, elles ont été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts. Les enjeux de la consommation d'espaces naturels, en particulier protégés (type Natura 2000), et les impacts des divers projets sont pris en compte et apparaissent dans plusieurs fiches action.

La collectivité a ainsi intégré et pris en compte les enjeux environnementaux et visera ainsi à éviter ou réduire les incidences potentielles des projets sur l'environnement.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation du programme d'actions (prise en compte des continuités écologiques par exemple) et des actions d'évitement et de réduction. Des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre, en phase d'autorisation par exemple, afin de minimiser les effets difficilement évitables du fait de la nature des projets.

## 1.5 Conclusion

Le territoire de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est engagé de manière volontaire dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Dans ce cadre et afin de dynamiser la politique climat-air-énergie, la collectivité a réuni l'ensemble des acteurs de son territoire dans un souci de concertation et de co-construction du plan. Ateliers, réunion et divers échanges ont permis de travailler en collaboration et d'aboutir à une stratégie déclinée en un programme de 47 actions couvrant de nombreux domaines et secteurs.

L'ensemble des actions est cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire), volontaire (les objectifs du territoire tendent vers les objectifs nationaux, ou visent à les atteindre) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET.

La stratégie et le programme d'actions contribuent en effet à approcher les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques, d'augmentation de la production d'EnR et de réduction des émissions de GES, à horizon 2030 et 2050, mais ne permettent pas de les atteindre. Des efforts seront à fournir dans les prochaines années afin d'atteindre ces ambitions.

Les objectifs en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques atteignent eux les objectifs nationaux pour tous les polluants, hormis le SO<sub>2</sub> et les NO<sub>x</sub>, en lien avec les émissions du transport maritime.

L'adaptation au changement climatique est bien intégrée, plusieurs actions y sont consacrées : préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et des milieux aquatiques/humides, limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces, adaptation des activités agricoles pour une meilleure résilience, gestion des risques naturels, adaptation des aménagements et du bâti (en lien avec les PLU), préservation de la biodiversité, ...

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, ...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. Les actions de développement des EnR (solaire, bois-énergie, ...) ont particulièrement été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts. Les enjeux de la consommation d'espaces naturels, en particulier protégés (type Natura 2000), et les impacts des divers projets sont pris en compte et apparaissent dans plusieurs fiches action.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

## 2 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN MARAIS DE MONTS (CCOMM)

### 2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts regroupe 5 communes du département de la Vendée, en région Pays de la Loire : Saint Jean de Monts, Notre Dame de Monts, La Barre de Monts-Fromentine, Le Perrier et Soullans. La CCOMM, créée en 1993, représente une population municipale de **19 529 habitants** (INSEE, 2016).

Située sur le littoral vendéen, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts s'étend sur 185 km<sup>2</sup>. Sa situation est attractive entre bocage et littoral.



**Figure 3 : Carte de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts**  
*Source: Site Web de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts*

Quelques chiffres clés sur Océan Marais de Monts sont présentés ci-dessous <sup>12</sup>:

#### **Situation géographique et population :**

- 19 529 habitants à l'année et 32 913 habitants et résidents secondaires
- Surface de 185 km<sup>2</sup>

→ Enjeu : équilibre démographique saisonnier notamment concernant la vie à l'année sur le territoire

#### **Economie et tourisme :**

- 7 Zones d'activités
- 2 598 entreprises
- 2 000 000 de touristes accueillis par an, soit 50 % de l'économie du territoire issue du tourisme

<sup>1</sup> Rapport d'activités, 2018, Océan Marais de Monts

<sup>2</sup> Observatoire départemental, Les chiffres clés 2019, Océan Marais de Monts, Développement Economique

**Environnement :**

- Présence de nombreux espaces naturels sur le territoire reconnus pour leur qualité et leur biodiversité (forêt et marais)
- 80% du territoire est classé en zone sensible (zones humides ou forêt domaniale)

→ Enjeu : concilier la préservation environnementale et le développement touristique

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts exerce les compétences suivantes :

- **Développement économique et touristique** (promotion économique du territoire, immobiliers d'entreprises, ZAC, emploi, promotion du tourisme et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire ; , ... ) ;
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** (ouvrages de protection contre la mer (digues) et observatoire du littoral, biodiversité et milieux aquatiques (marais), eau et assainissement, participation à l'entretien de la forêt domaniale, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, actions de sensibilisation à l'environnement et à la culture du risque...) ;
- **Aménagement du territoire, accessibilité et mobilité** (organisation des transports scolaires, mobilité, aménagement de l'espace (SCoT), instruction du droit du sol, création, aménagement et entretien de la voirie, des pistes cyclables et des pistes multi-randonnées), déploiement du numérique, ... ) ;
- **Social et jeunesse** (politique du logement, création et gestion de maisons de service au public, relais assistantes maternelles intercommunales, action sociale pour les personnes en difficulté d'intérêt communautaire (épicerie sociale, mission d'insertion), éducation routière, actions de coordination des politiques enfance-jeunesse, ...);
- **Culture et sport** (construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, actions d'animation et de coordination culturelle : réseau intercommunal des bibliothèques, actions culturelles scolaires, programmation culturelle, actions en faveur de la restauration du petit patrimoine bâti privé ou public présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique, ...).

## 2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>3</sup>. À ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts, EPCI de moins de 20 000 habitants, s'est officiellement engagée **volontairement** dans l'élaboration de son PCAET en 2019.

Afin de mieux intégrer les enjeux environnementaux, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts a également souhaité réaliser une Évaluation Environnementale Stratégique.

---

<sup>3</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

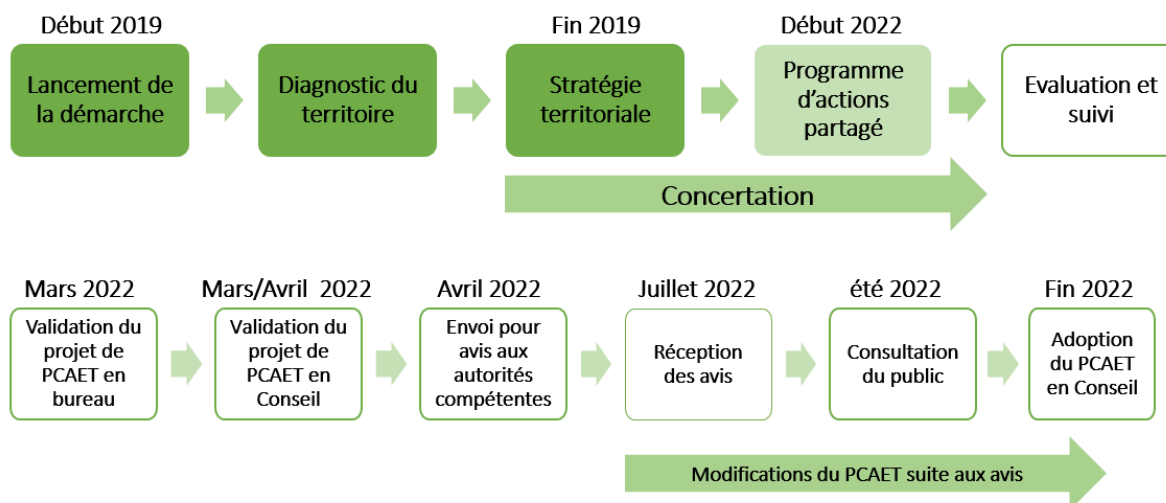
## 2.3 Élaboration du PCAET

### 2.3.1 Démarche globale

La démarche globale du PCAET est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions qui valide et finalise la démarche.



La Communauté de Communes Océan Marais de Monts a choisi d'enrichir ces différents temps (diagnostic territorial, élaboration de la stratégie puis du programme d'actions) par des rencontres et ateliers permettant de concerter les acteurs locaux. Le planning d'élaboration du PCAET est décrit dans la Figure 5.



**Figure 5 : Schéma d'ensemble du projet d'élaboration du PCAET**

### 2.3.2 Accompagnement du SYDEV

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) accompagne les collectivités sur les travaux à mener sur les réseaux électriques et les installations d'éclairage public et met en œuvre divers actions en faveur de la transition énergétique.

Un agent du SyDEV accompagne la CCOMM dans le suivi de l'élaboration de son PCAET et dans la mobilisation des acteurs du territoire

Ainsi, le SyDEV a piloté et a participé activement à l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET de la CCOMM.

### 2.3.3 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer de la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, un diagnostic a été réalisé par le groupement de bureau d'études AKAJOULE et ATMOTERRA. Il comprend les éléments suivants :

- Une estimation des **émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la **séquestration nette de dioxyde de carbone** et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;
- Une analyse de la **consommation énergétique finale du territoire** et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des **réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur**, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la **production des énergies renouvelables** sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburant, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la **vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**.

En parallèle, le bureau d'étude CITTANOVA a réalisé un document « Connaissance préalable du territoire »<sup>4</sup> visant à connecter la démarche PCAET avec les enjeux d'aménagement du territoire et avec les politiques déjà engagées par la collectivité en termes de planification territoriale

Les résultats de ces documents, ont servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la partie Diagnostic du document PCAET de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts. Il a été présenté le 23 avril 2019 en COPIL et COTEC et a permis d'identifier les enjeux forts existants sur le territoire sur les thématiques Air-Energie-Climat.

### 2.3.4 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts a été accompagnée conjointement par les cabinets de conseil AKAJOULE et ATMOTERRA pour mener la concertation lors de la phase d'élaboration de la stratégie du PCAET.

---

<sup>4</sup> Cittanova, Connaissance préalable du territoire : identification des enjeux d'aménagement du territoire, juin 2019

#### 2.3.4.1 *Gouvernance et mobilisation des acteurs*

L'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est appuyée sur une Equipe-Projet, un groupe de travail et le bureau communautaire : le rôle et la constitution des groupes est décrit ci-après. De nombreux acteurs ont collaboré à l'élaboration du PCAET dans le cadre de la démarche de concertation.

L'**Equipe-Projet** coordonne la démarche et assure le suivi de la mission. Elle prépare également les réunions et ses membres sont les interlocuteurs privilégiés avec les autres bureaux d'études. Elle est constituée du Responsable du pôle Environnement de la CCOMM, du chargé de missions du SyDEV ainsi que du chef de projet-bureaux d'études.

Le **groupe de travail** coordonne la démarche, organise et effectue le suivi de la mission. Il valide également les orientations, la méthode et les résultats. Le groupe de travail était constitué des membres de la Commission Environnement, des adjoints et des techniciens Environnement des communes, du responsable du Pôle Environnement de OMM, du chargé de mission du Sydev, du chef de projet-bureaux d'études, de représentants animateurs de secteurs, ainsi que de représentants de la DDTM, de la région et de l'ADEME. En fonction des thématiques, le groupe de travail a été élargi aux acteurs suivants : Vendée Eau, Trivalis, VDI, CAUE, Associations, Entreprises privées.

Le **bureau communautaire** valide politiquement chaque étape de l'élaboration du PCAET, valide les budgets et dépenses du projet et assure le portage politique. Il est composé du président et des 5 vice-présidents de OMM.

Un premier COPIL de lancement a eu lieu le 11 février 2019 afin de lancer et cadrer la démarche d'élaboration du PCAET.

Par la suite, l'élaboration du PCAET s'est effectuée en mobilisant des acteurs du territoire : agriculteurs, entreprises, associations locales, habitants, élus.

Les rencontres et ateliers au cours desquels l'équipe-projet, les élus, les acteurs locaux et les citoyens se sont réunis pour coconstruire le PCAET sont détaillés dans la partie suivante (§2.3.4.2).

#### 2.3.4.2 *Elaboration de la stratégie territoriale*

La stratégie a été élaborée sur la base des résultats du diagnostic territorial et de trois ateliers de concertation ouverts aux acteurs du territoire et d'un atelier ayant réuni les élus du territoire.

**Trois ateliers thématiques** auxquels les acteurs du territoire (partenaires institutionnels, techniques, services techniques, élus, conseil de développement, association...) ont été invités ont été organisés les **28 mai, 18 juin et 25 juin 2019**. Ces ateliers ont permis de travailler sur la formulation de trajectoires air énergie climat et de stratégies d'adaptations du territoire.

Un **atelier avec le groupe de travail** constitué d'élus et agents environnement des communes a eu lieu le **26 novembre 2019** à Saint-Jean-de-Monts. Ce temps de travail a permis de consolider la stratégie et de définir des objectifs chiffrés pour le territoire à horizon 2030.

Le **bureau communautaire** s'est réuni le **13 janvier 2020** pour consolider la stratégie territoriale.

Les étapes clés et les évolutions lors de l'élaboration de la stratégie territoriale sont présentées dans la partie §6.1

### 2.3.4.3 Élaboration du programme d'actions

En raison d'un contexte sanitaire incertain, le programme d'action du Plan Climat a été élaboré en interne avec les services et élus des commissions de la Communauté de communes concernées par le PCAET.

Plusieurs types de temps d'échanges ont ainsi été organisés :

- 2020 – 2021 : Des **entretiens bilatéraux** avec les services concernés et le chargé de mission PCAET
- 23 mars 2021 : Une **commission PCAET** pour présenter l'état d'avancement du PCAET et valider les thématiques du programme d'actions
- 27 avril 2021 : **COTECH restreint** avec les partenaires institutionnels afin de présenter la méthodologie d'élaboration des fiches actions en mars 2021.
- 28 septembre 2021 : **Commission Economie** pour la présentation et validation des actions
- Plusieurs réunions équivalent **COTECH ou COPIL mobilités** pour assurer l'élaboration du schéma des mobilités (inclut l'ensemble des actions mobilités du PCAET)
- 23 novembre 2021 : **Commission Aménagement – Mobilités** pour présentation et validation des actions Mobilités.
- 8 décembre 2021 et 8 février 2022 : **Commissions Aménagement – Habitat** pour le développement du volet rénovation énergétique
- 14 septembre, 26 octobre, 7 décembre 2021 : **Commissions Biodiversité, Environnement** pour évoquer les actions littoral, déchets, biodiversité.
- Echanges bilatéraux avec les partenaires (ONF, Vendée Eau, Trivalis, Sydev)
- Février 2022 : COTECH élargi et COPIL de validation du Programme d'actions.

L'ensemble de ces temps ont participé à l'élaboration d'un plan d'action consolidé et territorialisé, reflétant les ambitions fixées par le territoire Océan Marais de Monts lors de l'élaboration de la stratégie territoriale.

## 2.4 Présentation du programme d'actions

Le plan d'actions définis par Océan Marais de Monts comprend 47 actions répartis en 4 axes stratégiques.

N° action	Intitulé de l'action
<b>Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant</b>	
<b>1.1.1</b>	Consolider l'observatoire des zones humides du Pays de Monts
<b>1.1.2</b>	Poursuivre le travail d'expertise de l'Observatoire du littoral du Pays de Monts et valoriser les études et données
<b>1.1.3</b>	Valoriser la connaissance de la forêt domaniale
<b>1.2.1</b>	Former les élus du territoire à la transition écologique
<b>1.2.2</b>	Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes
<b>1.2.3</b>	Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique
<b>1.3.1</b>	Impulser des projets locaux et les valoriser

N° action	Intitulé de l'action
1.4.1	Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions
1.4.2	Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique
<b>Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>	
2.1.1	Organiser les mobilités sur le territoire
2.1.2	Conforter et élargir l'offre de transports collectifs
2.1.3	Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire
2.1.4	Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo
2.2.1	Promouvoir le télétravail et le coworking
2.2.2	Développer les outils de digitalisation et dématérialisation
2.3.1	Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO
2.3.2	Initier une démarche d'économie circulaire
2.4.1	Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme
2.5.1	Prévenir et réduire la quantité de déchets
2.5.2	Valoriser les biodéchets
<b>Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>	
3.1.1	Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages
3.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels
3.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
3.3.1	Mettre en place un Programme d'Investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux
3.4.1	Sensibiliser les communes à intégrer des mesures énergie-climat dans leurs PLU
3.4.2	Assurer une gestion durable des zones d'activités
3.4.3	Promouvoir la nature en ville
3.5.1	Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain
<b>Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire</b>	
4.1.1	Développer les circuits courts et l'alimentation locale
4.2.1	Faciliter l'installation de producteurs locaux
4.2.2	Encourager les pratiques agricoles locales peu émettrices de GES
4.3.1	Protéger les espèces locales emblématiques
4.3.2	Assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des espaces naturels sensibles (ENS)
4.3.3	Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau
4.3.4	Engager une démarche de labellisation "villes littorales étoilées"
4.3.5	Préserver la ressource en eau
4.4.1	Sensibiliser et promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone
4.5.1	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux
4.6.1	Produire de l'énergie solaire sur l'ancienne décharge de La Barre de Monts
4.6.2	Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures
4.6.3	Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables
4.6.4	Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs
4.7.1	Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)
4.7.2	Sensibiliser le territoire aux risques littoraux

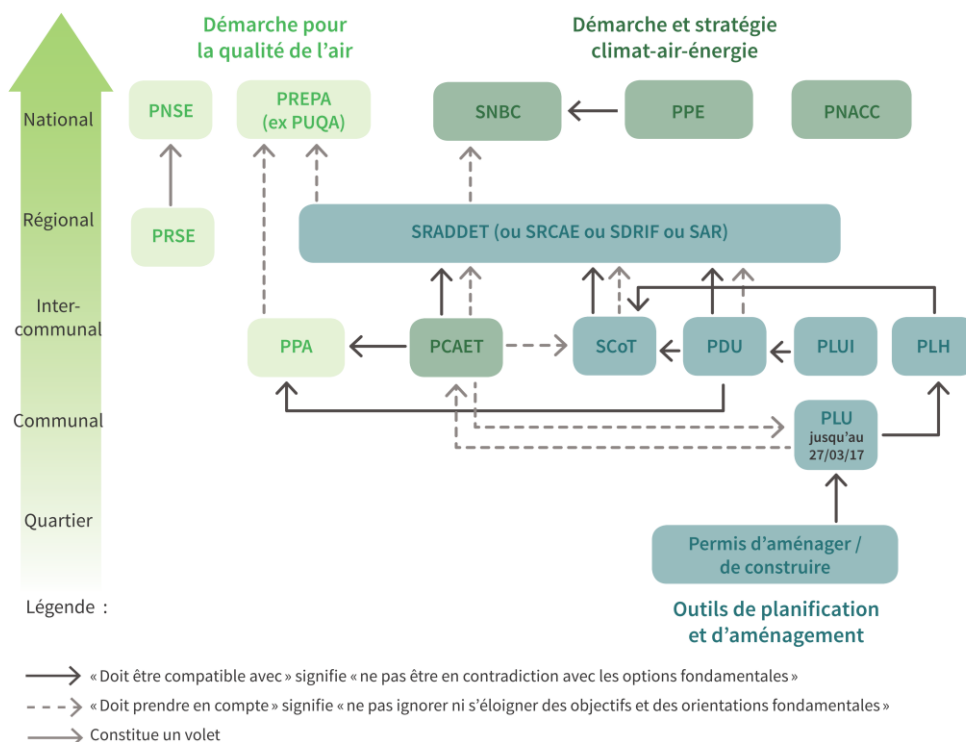
<b>N° action</b>	<b>Intitulé de l'action</b>
<b>4.7.3</b>	Prévenir et faire face au risque
<b>4.7.4</b>	Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux
<b>4.7.5</b>	Mettre en place des protections collectives contre la mer

### 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

#### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires. Le PCAET devra <sup>5</sup> :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents :
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné ;
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET ;
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.



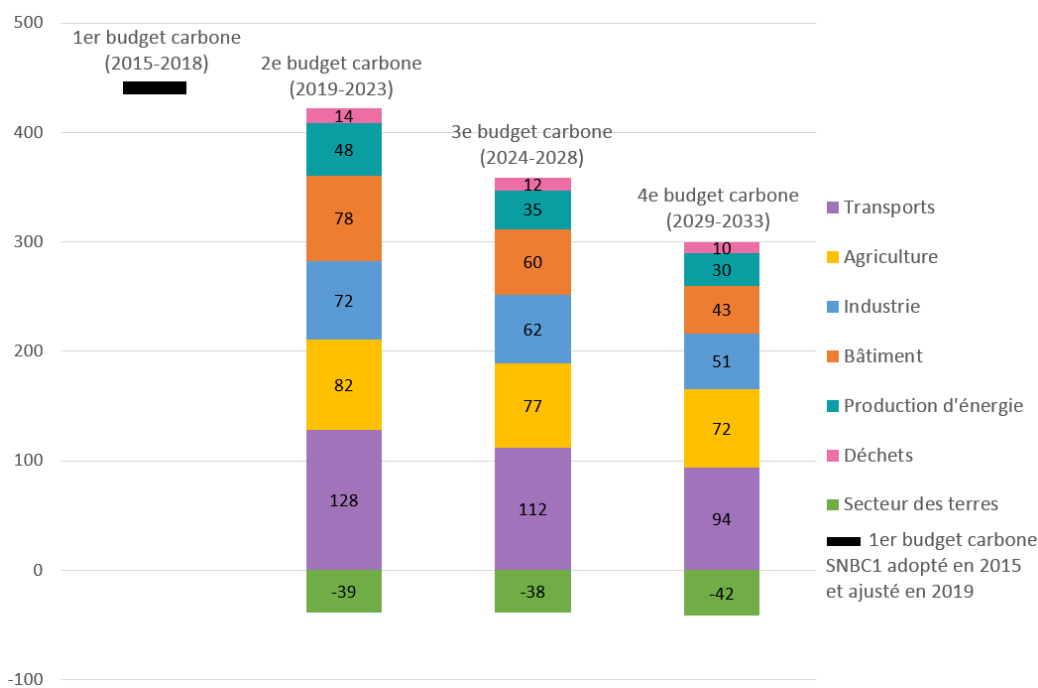
Source : ADEME, 2016

**Figure 6 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme**

<sup>5</sup>ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>6</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Adoptée pour la première fois en 2015, **la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75% de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990)**. Ce projet de SNBC révisé a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC (dite « SNBC 2 ») et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020. Le décret n°2020-457<sup>7</sup> a fixé les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour ces 3 périodes.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC – La trajectoire cible et les budgets carbone

**Figure 7: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone**

Les objectifs de réduction des émissions de GES par secteur à horizon 2030 et 2050 par rapport à 2015 sont détaillés dans le Tableau 3.

<sup>6</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

<sup>7</sup> Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

**Tableau 3 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur**

Source : SNBC 2

	Objectifs chiffrés (en 2030, par rapport à 2015)	Objectifs chiffrés (en 2050 par rapport à 2015)
Transport	-28%	Décarbonation complète
Bâtiment	-49%	Décarbonation complète
Agriculture	-19%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Production d'énergie	-33%	Décarbonation complète
Déchets	-37%	-66%

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), aujourd'hui SRADDET, et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace<sup>8</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

Conjointement à la SNBC 2, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe les priorités d'action de la politique énergétique du gouvernement pour les dix prochaines années (2019-2028). Les objectifs chiffrés sont fixés dans le décret n°2020-456 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie.

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA<sup>9</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement<sup>10</sup>.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du Code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

**Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques**

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

<sup>8</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

<sup>9</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>10</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Pays de la Loire

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET.

Sur la région Pays de la Loire, le SRADDET a été adopté par le Conseil régional les 16 et 17 décembre 2021. Ainsi, le PCAET de la CCOMM devra être cohérent avec ce schéma.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec le SCoT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développements durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>11</sup>.

Les Communautés de Communes Océan Marais de Monts, Challans Gois Communauté et l'Île de Noirmoutier se sont rapprochées en 2017 pour élaborer le **SCoT du Nord-Ouest Vendée**. Le projet de SCoT a été arrêté le 12 février 2019 et a fait l'objet d'une enquête publique en juin et juillet 2019. Il a été approuvé le 18 décembre 2019. L'articulation du PCAET avec ce SCoT a été vérifiée afin « d'anticiper les liens éventuels »<sup>12</sup> entre les deux.

### 3.1.5 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »<sup>13</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le PLUi doit être compatible avec le SCoT (cf. Figure 6). Les orientations du PCAET doivent aussi être prises en compte pour participer à la cohérence de tous ces documents. Ainsi le PLUi permet une cohérence des politiques et des réglementations d'aménagements sur tout le territoire concerné.

<sup>11</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

<sup>12</sup> Commissariat général du développement durable, en partenariat avec le CEREMA « Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique, Note méthodologique » 2015

<sup>13</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Actuellement, aucune procédure d'élaboration d'un PLUi prenant en compte l'ensemble des 5 communes du territoire de la CCOMM n'est en cours. Les 5 communes du territoire disposent d'un PLU pour encadrer l'aménagement :

- Saint-Jean-de-Monts (approuvé le 08/11/2018)
- La Barre-de-Monts (approuvé le 24/04/2019)
- Notre-Dame-de-Monts (approuvé le 04/03/2014, modifié le 07/04/2015 puis le 10/09/2019)
- Soullans (approuvé le 22/02/2017)
- Le Perrier (approuvé le 11/10/2018 après modification simplifiée n°1)

**Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRADDET des Pays de la Loire ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.**

## 3.2 Synthèse des plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires. \*

**Tableau 5 : Liste des plans à considérer**

	<b>Plans, schémas et programmes</b>	<b>Concerné</b>	<b>Non-concerné</b>	<b>Relations réglementaires</b>
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET	(SRADDET Pays de la Loire)		X
	PRSE	(PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021))		
	Schéma Régional Biomasse	(SRB Pays de la Loire)		
	Charte de Parc Naturel Régional		X	
	SDAGE	(10 <sup>ème</sup> programme 2016-2018 SDAGE Loire-Bretagne)		
Documents territoriaux	PPA		X	X
	SAGE	(SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton, SAGE Vie et Jaunay)		
	SCoT	(SCoT du Nord-Ouest Vendée)		X
	PPRN	(PP Risques du Littoral : PPRL Baie de Bourgneuf, PPRL du Pays de Monts)		
	PDU		X	
	PLUi		X	X
	PLU	(Toutes les communes concernées par un PLU)		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au §0 du présent document.

### 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de la CCOMM est engagé dans plusieurs démarches volontaires qui pourront permettre de faciliter la mise en œuvre du PCAET :

Energie :

- Réflexion en cours pour une démarche de labellisation Cit'ergie
- Programme d'investissements liés à l'énergie en lien avec le SYDEV pour la rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux

Prise en compte des risques naturels :

- Le programme d'aides pour l'habitat en Pays de Monts 2017 / 2020 soutient la mise en conformité des logements situés dans les nouvelles zones des Plans de Préventions des Risques Littoraux (PPRL) sur le Pays de Monts et la Baie de Bourgneuf.
- La réalisation d'une étude sur le dynamique du trait de côte réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette étude permettra de déterminer la période où les dunes sont sensibles à l'érosion.
- L'actuel PAPI et le prochain dès 2022 pour la prise en compte des vulnérabilités du territoire. Liens étroits et réguliers avec les scientifiques de l'Observatoire du Littoral du Pays de Monts et avec l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C)

Milieux naturels :

- Démarche de labellisation Territoire engagé pour la Nature
- La gestion concertée de l'eau sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf et la préservation du patrimoine naturel du Marais breton et de la Baie de Bourgneuf par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
- La présence de Biotopia, centre de découverte du monde littoral et de la forêt situé à Notre Dame de Monts. Ce centre de ressource où siège l'Observatoire du Littoral du Pays de Monts vise également à sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du littoral, milieu naturel sensible
- La réalisation de suivi des espèces en lien avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et l'Observatoire des Zones Humides dans le marais du Daviaud, Espace Naturel Sensible (ENS) géré par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

Activités économiques/Tourisme :

- Démarche de Société Publique Locale (SPL) de l'office du tourisme intercommunal : Destination Engagée pour le Développement Durable (anciennement label EMMA pour un tourisme respectueux de l'environnement à Saint-Jean-de-Monts).
- Réflexion en 2019 autour de la refonte d'un Conseil de développement
- Existence du label EMMA pour un tourisme respectueux de l'environnement à Saint Jean de Monts
- Le projet social du territoire
- Mise en place d'une mission interne Transition Ecologique et Développement Durable en 2019 pour travailler l'exemplarité de la Communauté de Communes et sensibiliser les agents.
- La création d'une identité territoriale sur la Marais breton-vendéen depuis janvier 2018, le MARO qui permettra entre autres de faire connaître le marais et de favoriser la préservation du cadre de vie et de la culture du Marais breton-vendéen

L'engagement dans ces démarches a pu aider à la réalisation du PCAET. Il a offert à la CCOMM un cadre de réflexion bien délimité grâce à la définition préalable d'objectifs notamment énergétiques et climatiques qui ont pu alimenter et aider à l'élaboration du plan d'actions du PCAET.

## **4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION**

### **4.1 Définition et objectifs**

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### **4.2 Cadre juridique**

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

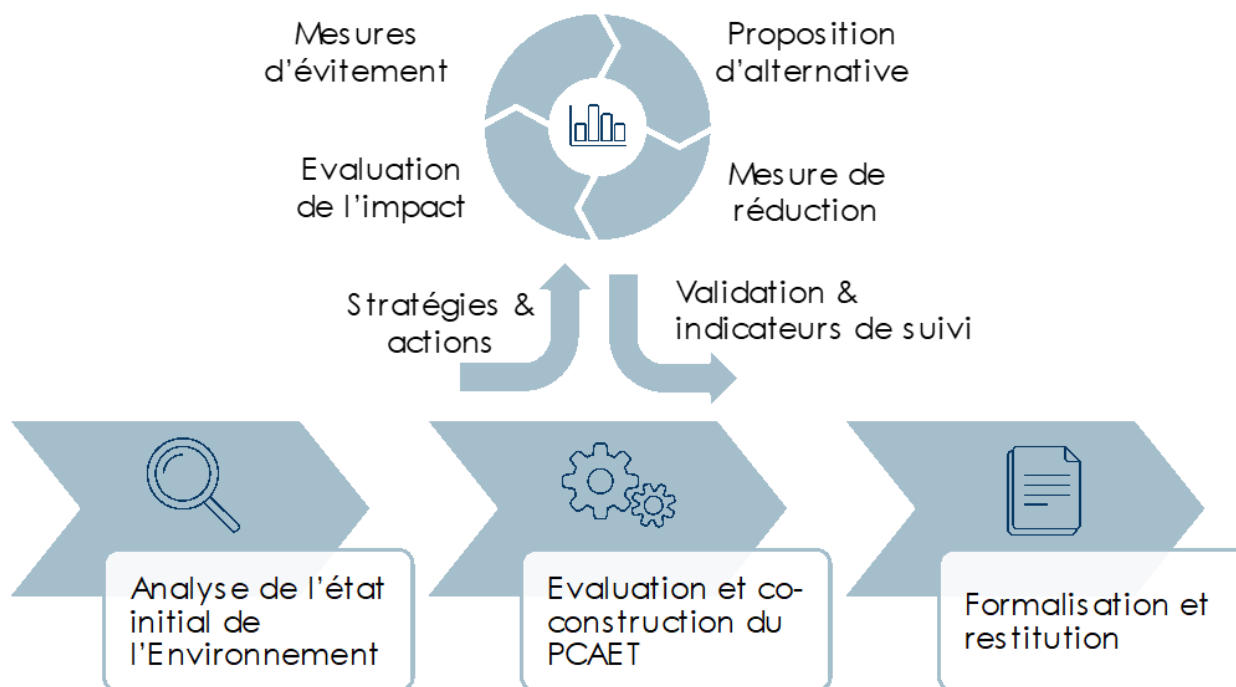
Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts (CCOMM). Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement.

## 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts (CCOMM) est décomposée en 3 grandes phases :



**Figure 8 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET**

1. **Analyse de l'État Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf. §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire Tableau 27). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en privilégiant en premier lieu les mesures d'évitement des impacts et en dernier lieu en ayant recours à des mesures de compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule des différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

### 4.3.2 Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>14</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>15</sup>

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'État initial de l'environnement a donc été réalisée. Considérant la date de ceux-ci, le présent état initial s'est appuyé principalement sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du SCoT du Nord-Ouest Vendée (Diagnostic et État initial de l'environnement). Ce SCoT, porté par le syndicat mixte Marais-Bocage-Océan, a été élaboré entre les Communautés de Communes **Océan Marais de Monts, Challans Gois Communauté et de l'Île de Noirmoutier** et représentent près de 75 000 habitants.

Ces documents ont servi de base à la réalisation de l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire. Les informations ont été complétées par d'autres sources (CCOMM, Agence de Bassin, BRGM, DREAL Pays de la Loire...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Pour chaque thème étudié, les sources des informations obtenues sont indiquées.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations du CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les tendances d'évolutions au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé par AKAJOULE et ATMOTERRA a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (cf. §2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont présentées dans le document suivant : Diagnostic territorial Climat Air Energie de la CCOMM, mars 2019, version 2.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. §5.9). Cette analyse a permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du plan d'actions du PCAET.

---

<sup>14</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

<sup>15</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

### 4.3.3 Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiées dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie réalisé en interne sur le territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires afin d'élaborer un plan d'action à adopter (cf. §2.4).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement s'est fait à travers d'échanges, et, d'une manière générale, les éléments à enjeux ont été régulièrement rappelés et en particulier lors des ateliers de travail.

L'évaluation environnementale s'est donc traduite par des échanges avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et l'équipe de bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET.

Lors de la phase d'élaboration de la stratégie territoriale, des scénarios alternatifs ont été proposés par l'évaluateur environnemental afin d'optimiser les co-bénéfices de la stratégie proposée et d'alerter sur les éventuelles incidences négatives.

### 4.3.4 Phase 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R.122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'état initial de l'environnement et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le §7 du présent document.

Ainsi le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et les actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

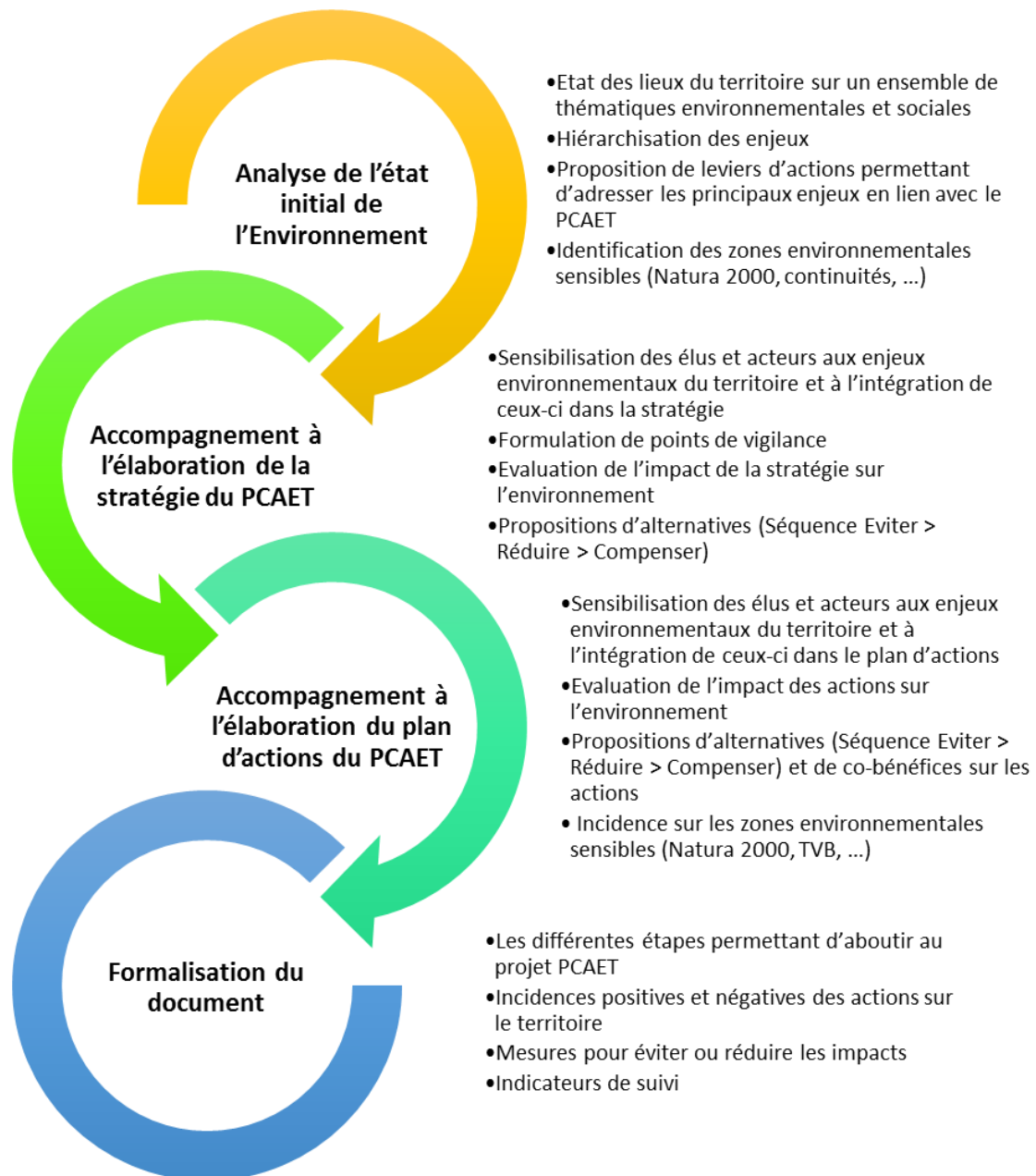
De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf. § 3). La cohérence et comptabilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRADDET et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>16</sup>.

**Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique ont été adoptés en février 2021.**

---

<sup>16</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

#### 4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET



**Figure 9: Synoptique des interventions d'ATMOTERRA dans la démarche d'EES du PCAET**

## 5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Méthodologie

**Article R122-20 du Code de l'environnement :** « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet* ».

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données des documents récents suivants :

- SCoT du Nord-Ouest Vendée, État initial de l'environnement (novembre 2018).

D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications.

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>17</sup> :

- Milieu physique :
  - Sols (Tableau 6) ;
  - Ressources non renouvelables (Tableau 7) ;
  - Eaux souterraines (Tableau 8) ;
  - Eaux superficielles (Tableau 9) ;
  - Air (Tableau 10) ;
  - Climat et émissions de GES (Tableau 11) ;
- Milieu naturel :
  - Diversité biologique (Tableau 13) ;
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 12) ;
  - Continuités écologiques (Tableau 14) ;
- Milieu humain :
  - Santé (Tableau 15) ;
  - Activités humaines (Tableau 16) ;
  - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 17) ;
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 18) ;
- Déchets et assainissement :
  - Gestion de déchets (Tableau 19) ;
  - Assainissement (Tableau 20) ;
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 21) ;
- Risques et nuisances :
  - Risques naturels (Tableau 22) ;
  - Risques technologiques (Tableau 23) ;
  - Bruit (Tableau 24) ;



---

<sup>17</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015



- Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 25) ;
- Paysages (Tableau 26).

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :



Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p><b>Transport routier</b>, secteur à enjeux car responsable de 41% des émissions de NOx liées à la combustion des carburants (moteurs diesel des véhicules lourds et légers), de 10% des émissions de PM2,5 et de 10% des émissions de PM10.</p> <p>Réseau routier non négligeable et fréquenté.</p>	<p>Prédominance de la voiture individuelle pour les déplacements. Transport routier de marchandises important. Fréquentation plus importante en période estivale.</p> <p>Réduction des émissions via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'usage de véhicules à moteur (plan de déplacements, usage du vélo et le la marche, commerces en centres-bourgs...)</li> <li>- Le renouvellement ou l'entretien des véhicules ;</li> <li>- La favorisation de l'usage de véhicules électriques et hybrides ;</li> <li>- L'augmentation de l'offre de transport en commun et de <b>transport combinés pour les marchandises</b>.</li> </ul>	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales. À la suite de cela, le

Tableau 27 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l’impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d’amélioration du PCAET devraient porter.

Puis le Tableau 28 présente sous la forme d’une synthèse les principaux enjeux environnementaux identifiés et des leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

**Tableau 6 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>👍</p> <p>Géologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Socle de micaschistes peu perméables ;</li> <li>- Principalement, des formations sédimentaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des sables cuiisiens dans le Marais breton, sous couverture argileuse (le bri) : alluvions récentes, appelées bris, constitués d'argiles imperméables ;</li> <li>o Un cordon dunaire sabelux qui s'étend de la façade océanique de l'Ile de Noirmoutier jusqu'à Saint-Hilaire-de-Riez ;</li> </ul> </li> <li>- Des roches métamorphiques du type schistes de Saint-Gilles à muscovite ou à deux micas.</li> </ul> <p>Présence d'une nappe d'eau salée sous le Marais breton en lien avec la proximité de l'Océan Atlantique et de nappe d'eau douce.</p>	<p>Principalement des zones de <b>marais</b>.</p>	<p>=</p>
<p>👍</p> <p><b>Relief du territoire peu marqué proche du niveau de la mer</b> et en lien avec les zones de marais et le contexte de frange littoral (entre +0 et +20 m NGF).</p>	<p>Relief favorable à l'agriculture.</p> <p>Relief favorable au développement de l'éolien.</p> <p>Submersion marine si augmentation du niveau de la mer en lien avec le changement climatique</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Carte géologique du BRGM au 1/50 000 (Carte n°1125 de Challans)
- Carte IGN
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- SIGES des Pays de la Loire

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

**Tableau 7 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire**

	<b>Forces et Faiblesses</b>	<b>Opportunités et Menaces</b>	<b>Tendances générales</b>
	Aucune carrière n'est en cours d'exploitation sur le territoire de la CCOMM. 1 carrière fermée est recensée sur la commune de Soullans.  La géologie du secteur permet la production de sables et d'argiles.	Absence de disponibilité de matériaux sur le territoire et donc nécessité d'importation. Utilisation rationnelle des matériaux favorisée par le SDC 85. La réhabilitation de carrières fermées peut permettre de renaturer ces espaces et d'en faire des lieux attractif pour la biodiversité et certaines activités de loisirs.	=
	En 1995, département de la Vendée exportateur de granulats (excédant de près 1 million de tonnes) et principalement des granulats d'origine éruptive. Absence de projet connu de création de carrière.  Transport par la route uniquement.	Projets d'aménagement (lotissements, routes...). Transport routier des matériaux sur le territoire.  Absence de site de valorisation des matériaux de construction et déchets de chantier, absence également d'Installation de Stockage de Déchets Industrie (ISDI). Favoriser la construction avec des matériaux biosourcés locaux (bois).	↘
	Réhabilitations des anciennes carrières (sites pour le développement de la biodiversité, touristiques, forestiers, de production énergétique...).	Intégrer les enjeux de biodiversité, les usages futurs en concertation avec les riverains. Potentiel de développement d'ENR (parc photovoltaïque au sol).	=

### Sources des données

- Base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement (consultation en avril 2019)
- Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Vendée, approuvé le 25 juin 2001

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Vendée, approuvé le 25 juin 2001
- SCoT Nord-Ouest Vendée (en cours d'élaboration)
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec procédure obligatoire d'Autorisation environnementale pour l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, mise en place de garanties financières pour la remise en état des carrières après leur exploitation

### 5.2.3 Eaux souterraines

**Tableau 8 : État initial des eaux souterraines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Aquifère sédimentaire. Nappe d'eau souterraine salée, au droit du Marais breton.</p> <p>Masse d'eau « sables et calcaire du bassin tertiaire du Marais Breton » (FRGG017) présentait un état médiocre en 2011 et un bon état en 2013.</p> <p>⚠ Territoire classé en <b>zone vulnérable</b> au titre de la Directive <b>Nitrates</b>, comme l'ensemble de la Vendée. Territoire classé en <b>zone sensible aux pollutions</b>, comme l'ensemble du Bassin Loire-Bretagne.</p> <p>Secteur dépourvu de grande ressource aquifère.</p>	<p>Plusieurs <b>programmes d'actions</b> (SDAGE, SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton (4 communes et secteur Ouest de la commune de Soullans), SAGE Vie et Jaunay (secteur Est de la commune de Soullans), programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des volumes prélevables.</p> <p><b>Activités agricoles</b> : utilisation d'engrais azotés et de pesticides. Programme d'actions aux nitrates (Directive nitrate) et aux pesticides (Plan Ecophyto 2) sur la région Pays de la Loire.</p> <p>Dégradation de la qualité des eaux attendue avec le <b>changement climatique</b> qui concentrera les polluants dans la ressource restante.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Prélèvements d'eaux souterraines principalement destinés à <b>l'agriculture</b> : 56% des prélèvements d'eaux souterraines pour l'irrigation, représentant 28 950 m<sup>3</sup> en 2016 et 3 points de prélèvement. Les prélèvements d'eau souterraines pour <b>l'industrie</b> représentent 22 600 m<sup>3</sup>, soit 44% des prélèvements, en 1 point de prélèvement. Absence de prélèvement pour l'AEP (origine extérieure au territoire)</p> <p>Territoire hors <b>Zone de Répartition des Eaux</b> (ZRE) des Pays de la Loire.</p>	<p>Plusieurs <b>programmes d'actions</b> (SDAGE, SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des volumes prélevables.</p> <p><b>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique</b> : hausse des températures et baisse des précipitations pourraient entraîner une baisse de la recharge des eaux souterraines et pourrait accentuer pressions et conflits autour de la ressource en eau.</p> <p><b>Réduction de la recharge des eaux souterraines</b> en lien avec les projets de stockages artificiels (bassines) sur le département.</p>	<p>↘</p>



**Nappe d'eau souterraine salée**, au droit de Marais breton utilisées en **aquaculture** pour la production de plancton végétal destiné à l'alimentation des coquillages, en algoculture et en pisciculture.

Volume disponible estimé entre 20 à 25 millions de m<sup>3</sup>/an.  
Rôle tampon de l'océan par rapport aux volumes pompés.

Poursuivre le suivi de la qualité et de la quantité des eaux au droit de la nappe.

Prévoir de mettre en place un protocole de gestion de la nappe d'eau salée pour éviter les désordres géotechniques comme sur l'Ile de Noirmoutier.

Augmentation des volumes prélevés. Modélisations montrant qu'une augmentation des prélèvements ne serait pas de nature à induire des déstructurations des argiles.

Présence de points de surveillance du niveau des eaux souterraines au droit du Marais breton.



#### Sources des données

- SDAGE du Bassin Loire Bretagne
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton
- SAGE Vie et Jaunay
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- SIGES Pays de la Loire : les eaux souterraines, consulté en avril 2019
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune, consulté en avril 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton
- SAGE Vie et Jaunay
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Plan Ecophyto 2 : qualité
- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques : classement en « Zone soumise à contrainte environnementale »
- Décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux complété par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux : quantité

## 5.2.4 Eaux superficielles

**Tableau 9 : État initial des eaux superficielles sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Réseau hydrographique dense</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones de marais (Marais de Saint-Jean-de-Monts) avec des canaux tel que le canal la Taillée qui se jettent dans la Baie de Bourgneuf ;</li> <li>- Le Ligneron qui s'écoule en limite Sud-Est de la commune de Soullans, vers la Vie.</li> </ul> <p><b>Réseau hydrographique fortement artificialisé</b> (ouvrages permettant de bloquer les influences maritimes, ouvrages hydrauliques). Problématiques qualitatives observées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eutrophisation sur les retenues et les marais doux, en lien avec les apports en azote et en phosphore sur le bassin versant et les aménagements hydrauliques qui favorisent la stagnation et le réchauffement des eaux et donc le développement des algues ;</li> <li>- La présence de pesticides, en lien avec leur usage agricole ;</li> <li>- Problèmes bactériologiques sur le littoral, en lien avec des pollutions de proximité ; qualité des eaux de baignade correcte (Pavillon Bleu pour plusieurs plages).</li> </ul> <p><b>État écologique moyen</b> du Canal Taillée et le Ligneron en 2013 : obstacles aux continuités écologiques, modifications hydromorphologiques, présence d'espèces invasives.</p>	<p>Plusieurs <b>programmations</b> (SDAGE, 2 SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des prélèvements.</p> <p>Programmes d'entretien et de restauration des canaux dans les marais. Programme et réseau de suivi de la qualité et de la quantité des eaux superficielles. Programme de soutien à l'<b>agriculture extensive sur les marais</b>.</p> <p>Suivi régulier de la qualité des eaux de baignade et information du public.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> accentuera les phénomènes de hausse de la température de l'eau et la baisse de débit de l'ordre de 20 à 30%.</p> <p><b>Eutrophisation</b> accrue par la hausse des températures des eaux et le développement de plantes aquatiques envahissantes.</p>	<p>↘</p>
<p>Usages des eaux de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>83% des prélèvements des eaux de surface sont destinés au golf de Saint-Jean-de-Monts ;</b></li> <li>- 17% des prélèvements des eaux de surface sont destinés à l'irrigation en agriculture.</li> </ul> <p>À l'échelle de la CCOMM, les <b>surfaces irriguées ont significativement diminué (-41,3%)</b> entre 2000 et 2010. Présence d'<b>ouvrages d'irrigation</b>, permettant de puiser l'eau des nappes phréatiques l'hiver et d'irriguer les terrains l'été.</p>	<p><b>Pression et conflits</b> autour de la ressource en eau (irrigation) entre les différents utilisateurs, en amont et en aval des cours d'eau et sur les territoires voisins. Agriculture intensive ayant des besoins en eau importants (maraîchage, grandes cultures).</p> <p><b>Raréfaction de la ressource</b> superficielle en lien avec le <b>changement climatique</b> : faiblesse des précipitations et hausse des températures entraîneront une hausse de l'évapotranspiration, une aggravation des étiaages.</p>	<p>↘</p>

<p>Eaux de la Baie de Bourgneuf utilisées pour la <b>conchyliculture</b>. Déclassement de la qualité conchylicole entre 2009 et 2015</p> <p>⚠ Qualité des eaux littorales globalement de bonne, notamment sur la côte Atlantique (absence de rejet d'eau pluviale au droit des plages), mais influencée par les activités et les pollutions de proximité (assainissement).</p>	<p><b>Pression et conflits</b> autour de la qualité des eaux et des productions de coquillages, et entre les usagers (dégradation de la qualité des eaux en lien avec les pratiques réalisées sur le continent)</p>	↘
<p>AEP issue principalement de la retenue d'Apremont (hors territoire)</p> <p>⚠ Absence de prélèvement d'eau pour l'AEP sur le territoire. Déficits en eau observés depuis 2003.</p>	<p>Le <b>changement climatique</b> pourra modifier la qualité des eaux littorales en lien avec la montée du niveau de la mer, la modification de trait de côte, les tempêtes, la salinisation des eaux</p> <p>Périmètre de protection de la ressource et opération « Eau Vendée Environnement » pour promouvoir les pratiques respectueuses vis-à-vis de la ressource en eau et mettre en place des contrats territoriaux. Préconisation du SDAGE et de SAGE pour limiter les usages et la consommation de la ressource en eau.</p> <p>Risque de conflit d'usages.</p>	↘

#### Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton
- SAGE Vie et Jaunay
- Contrat territorial 2017-2021
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune (consultation en avril 2019)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE Baie de Bourgneuf et Marais breton
- SAGE Vie et Jaunay
- Contrat territorial 2017-2021
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Périmètre de protection autour des captages d'AEP : qualité

## 5.2.5 Air

**Tableau 10 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Absence de mesure de qualité de l'air sur le territoire (stations les plus proches de La Roche-sur-Yon et de La Tardière Sur la période 2008-2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les émissions de SO<sub>2</sub>, de NO<sub>x</sub>, de particules et de COVNM ont diminué</li> <li>- Les émissions de NH<sub>3</sub> ont augmenté.</li> </ul> <p>En 2016, globalement, les émissions de polluants atmosphériques (en kg/an/hab.) sont similaires au département et inférieures à celles de la région en ce qui concerne les NO<sub>x</sub> et les PM<sub>2.5</sub>. Les émissions de PM<sub>10</sub>, de NH<sub>3</sub> et de COVNM sont quant à elles inférieures aux moyennes départementales et régionales, en lien avec la faible activité agricole sur le territoire. En revanche, les émissions de SO<sub>2</sub> sont significativement supérieures à celles du département et de la région en lien avec l'importance des émissions sur le territoire due au transport maritime.</p> <p>En Pays de la Loire, comme sur les 2 stations étudiées, <b>pics de pollution particules fines</b>, en hiver et au printemps, lors de situations anticycloniques (temps froid et sec), et <b>pics de pollution à l'ozone</b> en été, par temps très chaud et très ensoleillé.</p> <p>Absence de mesures sur la contamination de l'air par les produits phytosanitaires.</p>	<p>Enjeux identifiés autour du résidentiel, des transports et en particulier le transport maritime, de l'agriculture et de l'industrie.</p>	<p>=</p>
<p>Le secteur des transports non routier concerne le <b>transport maritime et la liaison avec l'Ile d'Yeu</b> depuis Port Fromentine que la commune de La Barre-de-Monts, et participe à 83% des émissions de SO<sub>2</sub> du territoire, 32% de NO<sub>x</sub>.</p>	<p><b>Seule liaison maritime avec le continent fonctionnant toute l'année.</b></p> <p>Augmentation des émissions en <b>période estivale</b> en lien avec le tourisme saisonnier.</p> <p>Réduction des émissions via le renouvellement ou l'entretien des navires.</p>	<p>=</p>

<p>Le secteur <b>résidentiel</b> participe aux émissions du territoire par les modes de chauffage nécessitant de la combustion (bois et fioul principalement) et qui sont à l'origine d'émissions de SO<sub>2</sub> (12%), de particules fines (41% des PM<sub>10</sub>, 58% des PM<sub>2,5</sub>) et de COVNM (57%).</p> <p>⚠ L'usage des solvants telles que les peintures participe aux émissions de COVNM.</p> <p><b>Tertiaire</b> contribue à 4% des émissions de SO<sub>2</sub> par le chauffage des bâtiments tertiaires (chaufferie fioul).</p>	<p><b>Réduction des consommations énergétiques</b> et utilisation rationnelle de l'énergie via par exemple la rénovation des logements.</p> <p><b>Substitution des installations fioul</b> par d'autres énergies moins polluantes (sans combustion comme le photovoltaïque, le solaire thermique ou la géothermie) et <b>renouvellement des installations de chauffage-bois</b> permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel et une amélioration importante de la qualité de l'air intérieur (co-bénéfice).</p> <p><b>Réduction de l'usage des solvants</b> par les particuliers au travers de la sensibilisation et de la promotion des bonnes pratiques en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur (produits ménagers...)</p> <p style="text-align: right;">↓</p>
<p><b>Agriculture</b>, émetteur des 6 polluants réglementés en contribuant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À 95% des émissions de NH<sub>3</sub> (1<sup>er</sup> polluant du territoire, 1 366 829 kg/an), en lien avec l'usage et l'épandage d'engrais ;</li> <li>- Aux particules fines (31% des PM<sub>10</sub>, 11% des PM<sub>2,5</sub>) en suspension en lien avec le travail des sols ;</li> <li>- À 10% des émissions de NO<sub>x</sub>, en lien avec l'usage des engins agricoles motorisés.</li> </ul> <p>Territoire partiellement <b>rural</b> et présence de grandes exploitations agricoles dont de l'élevage. Émissions de pesticides en lien avec les activités agricoles.</p>	<p>Sensibilisation des acteurs de l'agriculture pour un <b>changement de pratiques</b> et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et de l'usage des engrais, réduction de l'usage de pesticides, réduction des émissions de NH<sub>3</sub>.</p> <p>Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH<sub>3</sub> (très volatile).</p> <p>Rappeler l'interdiction de brûlage des déchets vert pour éviter les émissions de particules fines. Mise à disposition de solutions de collecte et traitement des déchets vert (compostage, valorisation en bois-énergie).</p> <p style="text-align: right;">↓</p>
<p>⚠ <b>Transport routier</b>, secteur à enjeux car responsable de 41% des émissions de NO<sub>x</sub> liées à la combustion des carburants (moteurs diesel des véhicules lourds et légers), de 10% des émissions de PM<sub>2,5</sub> et de 10% des émissions de PM<sub>10</sub>.</p> <p>Réseau routier non négligeable et fréquenté.</p>	<p>Prédominance de la voiture individuelle pour les déplacements. Transport routier de marchandises important. Fréquentation plus importante en période estivale.</p> <p>Réduction des émissions via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'usage de véhicules à moteur (plan de déplacements, usage du vélo et la marche, commerces en centres-bourgs...) ;</li> <li>- Le renouvellement ou l'entretien des véhicules ;</li> <li>- La favorisation de l'usage de véhicules électriques et hybrides ;</li> <li>- L'augmentation de l'offre de transport en commun et de transport combinés pour les marchandises.</li> </ul> <p style="text-align: right;">↓</p>

<p><b>Industrie</b> qui contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- À 32% des émissions de COVM liées à l'usage de solvants (industrie du bâtiment, de la construction, de l'imprimerie, du bois...), aux procédés de production notamment dans l'industrie du plastique ainsi qu'aux procédés de combustion ;</li><li>- À 14% des PM10 et 14% des PM2,5 (combustion, process, transformation) ;</li><li>- À 5% des NOx.</li></ul> <p>5 sites industriels sont concernés par la déclaration annuelle des émissions, dont 3 sites du secteur des déchets.</p>	<p>Des prescriptions sont applicables pour ces secteurs pour réduire leurs émissions (Meilleures Techniques Disponibles – MTD, Plan de Gestion des Solvants – PGS).</p> <p>Tendance à la progression de l'<b>ambroisie</b> sur le département, plante fortement allergisante.</p> <p><b>Hausse des températures</b> en lien avec les changements climatiques pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p> <p>Vigilance concernant les essences sélectionnées pour végétaliser les villes.</p>
<p>⚠</p> <p>Vendée et Pays de la Loire touchées par le développement d'espèces <b>allergisantes</b> (ambroisie). Épisodes polliniques sur la station du RNSA à La Roche-sur-Yon pour 3 taxons dominants (Graminées, Urticacées et Chênes) et des taxons secondaires (Frêne, Bouleau, Châtaigner, Cupressacées...).</p> <p>Présence d'un pollinarium à La Roche-sur-Yon</p>	<p>=</p> <p>↘</p>

#### Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie du PCAET, AKAJOULE, ATMOTERRA 2019
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- ATMO Pays de la Loire, BASEMIS V5 - Années 2008 à 2016 - février 2019
- ATMO Pays de la Loire, bilan des concentrations observées en 2016 et 2017 sur les stations de La Roche-sur-Yon et La Tardière
- RNSA, les risques par ville (La Roche-sur-Yon), consulté en avril 2019
- ARS des Pays de la Loire et le réseau Polleniz
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)



#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRADDET Pays de la Loire (en cours d'élaboration, approbation prévue en 2020)
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

- PRSE 3 des Pays de la Loire 2016-2021
- Plan Eco-Phyto
- Projet Repp'Air
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire (2016-2021)
- ARS Pays de la Loire, prévention et lutte contre l'étalement de l'ambroisie

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

**Tableau 11 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>Climat de type océanique</b> dit franc : amplitude thermique annuelle et interannuelle faible, nombre de jours de froids et chauds limités, des précipitations abondantes et fréquentes en hiver et un été pluvieux.</p> <p>Vent dominant de secteurs Ouest et Sud-Ouest. Secteur soumis aux tempêtes en lien avec la proximité du littoral.</p>	<p><b>Température de l'air en augmentation</b> : +0,3 °C par décennie depuis 1959 (+3,2 °C d'ici à 2100) Prévisions d'une <b>forte augmentation du nombre de journées chaudes</b> (jusqu'à +49 jours en 2100). Les projections climatiques ne mettent pas en évidence d'augmentation ou de baisse significatives sur le régime des pluies mais l'augmentation des températures induira une augmentation des sécheresses par évapotranspiration</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Émissions annuelles de GES</b> évaluées à 104 kteqCO<sub>2</sub> en 2016, soit <b>5,4 teqCO<sub>2</sub> par habitant</b> (Vendée et Pays de la Loire : 8 teqCO<sub>2</sub>).</p>	<p>Modification des pratiques agricoles en réduisant l'élevage et l'usage des engrais. Modification des modes de transport et de déplacement pour limiter l'usage de la voiture individuelle et des poids lourds.</p>	<p>↘</p>

Contribution au **changement climatique**.

2 principaux secteurs **émetteurs de GES** sur le territoire :

- **Agriculture** (31%) en lien avec l'élevage et le stockage des effluents ;
- **Transports** (29%, dont 4% liés au transport maritime) en lien avec l'usage de produits pétroliers dans les moteurs des véhicules de transport.



Puis, les secteurs :

- Résidentiel (22%) et Tertiaire (11%) en lien avec le chauffage au fioul et électricité ;
- Industrie hors énergie (4%)
- Déchets (3%).

Branche énergie inexistante.

Diminution des émissions possible avec notamment :

- Des meilleures techniques de stockage et traitements des effluents ainsi que par un changement des pratiques agricoles (diminution de l'élevage, couverture des fosses à lisier, diminution du labour, diminution des engrais...) ;
- Le développement de modes alternatifs à la voiture individuel ;
- Le développement de modes combinés de transport de marchandises ;
- La rénovation énergétique des bâtiments industriels, agricoles et individuel et la transition vers des modes de chauffage moins émetteurs de GES que le fioul ;
- La modernisation des équipements de traitement des eaux usées et développer les activités de recyclage et de valorisation des déchets pour réduire leur mise en stockage.



Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie du PCAET, AKAJOULE, ATMOTERRA 2019
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- Météo France – Climat HD
- ADEME, Outil Impact Climat 2015
- Peing, Y et al, J Jouzel (dir.), 2012, Le climat de la France au XXIe siècle, Volume 1 à 5, CNRS/INSU/IPSL, LGGE, Météo-France, BRGM, CEA, CETMEF et CNES
- Rapport « Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest » pilotée par le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) des Pays de la Loire, d'Avril 2013
- Rapport « Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire » du CESER des Pays de la Loire, de février 2016.

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique



- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)
- SRADDET Pays de la Loire (en cours d'élaboration, approbation prévue en 2020)
- PRSE 3 des Pays de la Loire 2016-2021
- SCoT Nord-Ouest Vendée (en cours d'élaboration)

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

**Tableau 12 : État initial des milieux remarquables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Plusieurs espaces naturels protégés</b> identifiés sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 sites Natura 2000</b>, représentant au moins 73% du territoire : Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts (ZPS FR5212009, et, ZSC FR5200653) ;</li> <li>- <b>1 zone humide RAMSAR</b> : Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts ;</li> <li>- <b>1 Espace Naturel Sensible (ENS)</b> et des zones de préemption.</li> </ul> <p>Absence d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et de site géré par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ou le Conservatoire du littoral.</p> <p>Plusieurs milieux naturels remarquables inventoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2, représentant respectivement 19,7% et 79,2% du territoire ;</li> <li>- <b>3 zones humides d'importance majeure (ONZH)</b> : Marais Breton (FR51100402), Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier (FR51100401), Marais Poitevin (FR53100203) ;</li> <li>- 5 sites SCAP (Secteur de Création des Aires Protégées des Pays de la Loire).</li> </ul>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux <b>mesures de gestion</b> en vigueur dans ces zones (restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Différents facteurs peuvent toutefois affecter la qualité de ces milieux en particulier en lien avec la <b>diminution des continuités écologiques</b>, la <b>pollution (eaux et air)</b>, les <b>activités humaines</b> (urbanisation, prélèvements d'eau, agriculture, pollution lumineuse...).</p> <p>Tendance à une dégradation et une régression des zones humides liées aux aménagements hydrauliques, à l'urbanisation, à l'exploitation agricoles, à l'abandon de l'entretien de celles-ci.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> accentuera les précédentes menaces.</p> <p>Sur les 2 sites Natura 2000, les menaces identifiées et présentant une intensité forte sont : la pollution des eaux de surface, le pâturage et l'utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques. Des mesures de conservation y sont prises (schéma de mis en valeur de la mer – en cours d'étude, gestion et entretien des réseaux hydrauliques, acquisition et gestion d'espaces de marais). La vulnérabilité de ces sites est en lien avec la déprise agricole, la pression touristique qui induit des aménagements (campings, routes, aménagements urbains).</p>	<p style="text-align: center;">↓</p>

<p> Certaines zones ne bénéficient pas de protection réglementaire contre l'artificialisation et /ou la modification de la zone.</p> <p>Les ZNIEFF et Zones Humides sont recensées dans les PLU.</p>	<p>L'étalement urbain participe à la destruction des milieux naturels, si la compensation existe, elle ne peut pas totalement remplacer la zone détruite. Une réflexion en amont de l'aménagement du territoire peut permettre de renforcer la conservation des parcelles naturelles libres de construction ou encore des espaces verts ou des haies au sein des zones urbanisées.</p> <p>Cela peut passer par le fait d'intégrer et de protéger ces espaces dans le zonage naturel N (ou N indicé) au sein des PLU/PLUi et de la trame verte et bleue si le rôle dans les continuités est justifié.</p> <p style="text-align: right;">=</p>
<p> <b>Marais littoraux et arrières littoraux</b> : secteur doux et salé fortement imbriqués, constitués de zones humides à la biodiversité riche (vasières, schorres, végétation aquatique saumâtre à douce, prairies halophiles, subhalophiles et non salées, marais, roselières, formations tourbeuses).</p> <p>Développement d'une activité agricole extensive : élevage bovin et avicole, culture et maraîchage. Saliculture peu développée.</p> <p>Les marais du Daviaud (ENS) à l'Ouest du territoire : marais salés.</p> <p>Constituent les principales zones humides du territoire.</p>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux <b>mesures de gestion</b> en vigueur dans ces zones (restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Développement d'espèces envahissantes.</p> <p>Plan de gestion de l'ENS Les marais de Daviaud ».</p> <p>Les zones humides sont potentiellement endommagées par les aménagements hydrauliques, l'urbanisation, l'exploitation agricole et l'abandon de leur entretien</p> <p>Réduction de la biodiversité par l'<b>artificialisation</b> et la <b>fermeture des milieux</b>.</p> <p>Poursuivre l'état de connaissance des milieux notamment par les inventaires des zones humides à l'échelle communale. Stress hydrique, accentué par le <b>changement climatique</b> et les prélèvements en eau notamment pour l'irrigation impactent ces milieux.</p> <p>Maintenir les rôles hydrauliques du marais et des zones humides.</p> <p>Maintenir les habitats, les zones de reproduction et les reposoirs pour les oiseaux.</p> <p>Entretien des canaux, des roselières.</p> <p>Pérenniser les activités agricoles extensives.</p> <p style="text-align: right;">↘</p>

<p><b>Espace forestier dunaire de la Forêt de Monts :</b> S'étend sur l'ensemble du littoral Sud du territoire de la CCOMM en créant une « coulée verte » d'une plusieurs dizaines de mètres entre le littoral et les zones de marais. Milieu composé de nombreux habitats et en particulier : plages, dune mobile, dune grise, bois de pins résineux méditerranéens.</p>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux <b>mesures de gestion</b> en vigueur dans ces zones (restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Réduction de la biodiversité par l'urbanisation, la présence d'espèces invasives ou de boisement détruisant des habitats (cyprès), le tourisme (piétinement, perturbation de la faune).</p> <p>Poursuivre l'état de connaissance des milieux.</p> <p>Maintien de la dune qui est une protection pour les espaces localisés en arrière des dunes. Entretien de l'espace boisé : la CCOMM dispose d'une convention-cadre triennale avec l'ONF depuis 2001 qui permet de financer un ensemble de prestations relatives à l'entretien des équipements publics en forêt domaniale. Ces missions d'entretien suivent un plan de gestion sur la période 2011-2030.</p> <p>Sentiers découverte aménagés, mais risque de sur fréquentation.</p>	<p>=</p>
<p><b>Espaces maritimes de la Baie de Bourgneuf :</b> zones humides jouant des fonctions biologiques (nurserie pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés, zone de passage pour les civelles allant coloniser le marais ou pour les anguilles retournant à la mer) et écologiques (productivité primaire, intérêt ornithologique pour l'hivernage de limicoles et d'anatidés). Pratique de la conchyliculture et principalement l'ostréiculture en baie. Pratique de la pêche professionnelle et de la pêche à pied.</p>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux <b>mesures de gestion</b> en vigueur dans ces zones (restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Poursuivre l'état de connaissance des milieux.</p> <p>Risque de surpêche, fréquentation importante.</p>	<p>↘</p>
<p>Des <b>zones agricoles, bocagères et boisées</b> qui présentent une bonne diversité écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bocage, bois et bosquets ;</li> <li>- Landes à bruyères ;</li> <li>- Bocage bien conservé où de nombreux oiseaux remarquables y sont observés.</li> </ul>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux <b>mesures de gestion</b> en vigueur dans ces zones (restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Poursuivre l'état de connaissance des milieux.</p> <p>Pressions urbaines et agricoles. Réduction de la biodiversité</p>	<p>↘</p>
<p><b>Zones agricoles à tendance intensive</b> (hors marais) peuvent inclure un bocage relictuel, un réseau hydraulique notable ou une zone boisée.</p>	<p>Réduction de la biodiversité <b>Adapter les pratiques agricoles</b> pour préserver les éléments remarquables et favorisant la biodiversité (bocage, bois, réseau hydraulique...).</p>	<p>↘</p>

Sources des données




- DREAL Pays de la Loire
- INPN : DOCOB des sites Natura 2000, Fiches de présentation des sites protégés et inventoriés
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)
- SRADDET Pays de la Loire (en cours d'élaboration, approbation prévue en 2020)
- SCoT Nord-Ouest Vendée

### 5.3.2 Diversité biologique

**Tableau 13 : État initial de la biodiversité sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>Érosion de la biodiversité constatée</b> à l'échelle régionale et territoriale.</p>	<p>Biodiversité menacée par de multiples facteurs : utilisation d'<b>engrais</b> et de <b>pesticides</b> ; part importante de la <b>monoculture</b> ; extension des parcelles agricoles et <b>modification</b> de l'affectation des sols ; disparition des haies des bocages ; <b>fragmentation</b> des milieux...</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Biodiversité</b> en lien avec les milieux naturels du territoire caractéristique de la <b>frange littorale</b> (le littoral, l'arrière littoral avec les marais et le bocage, la forêt).</p> <p><b>Interconnexion</b> des milieux entre eux.</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'urbanisation à l'intérieur et en périphérie des espaces naturels et création d'enclave ou de coupures entre les milieux (logements, voies de circulation) ;</li> <li>- La fréquentation importante (tourisme) ;</li> <li>- Les pratiques agricoles intensives à proximité des espaces naturels et / ou à la suite du remembrement ;</li> <li>- L'assèchement, le curage, le drainage ou le remblaiement des zones humides et des marais ;</li> <li>- Les pollutions extérieures (pesticides...), en amont des espaces naturels.</li> </ul> <p><b>Pollution lumineuse</b> qui entraîne des perturbations importantes sur certaines espèces et des écosystèmes en entier (perturbation de la chaîne trophique, des cycles biologiques, des sens des espèces nocturnes).</p> <p><b>Le changement climatique et les étiages</b> en périodes estivales rendent les espèces aquatiques particulièrement vulnérables. Présence d'espèces exotiques envahissantes.</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Marais littoraux et arrière littoraux</b> accueillent une végétation aquatique saumâtre à douce, des prairies halophiles, subhalophiles et non salées, des marais, des roselières, des formations tourbeuses et hébergeant 3 espèces faunistiques rares et protégées : la Loutre, le Triton crêté et la Bouvière. Concerne les sites Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts »</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> par les menaces citées ci-avant.</p> <p><b>Activités humaines et fréquentation touristique</b> avec un risque de surpêche, de sur-chasse et de dégradation des milieux.</p> <p>Réalisation d'<b>activités agricoles extensives</b>.</p> <p>Pression urbaine importante.</p>	<p>↘</p>

<p><b>L'espace forestier dunaire de la Forêt de Monts</b> concerne 3 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000. Les bois sont composés d'espèces de résineux méditerranéens : chênes verts, pins maritime, pin parasol... Présence de plusieurs espèces floristiques protégées : Omphalodes littoralis, Dianthus gallicus, Linaria arenaria. Présence d'espèces ornithologiques des dunes : l'Alouette calandrelle, le Pipitrousseline ou le Cochevis huppé, le Gravelot à collier interrompu, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon hobereau, le Héron cendré et l'Aigrette garzette en forêt. Intérêt majeur par la présence du Crapaud accoucheur et du Pelobate cultripède.</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> par les menaces citées ci-avant. <b>Activités humaines et fréquentation touristique</b> avec un risque de piétinement, de perturbation de la faune et de dégradation des milieux.</p> <p>Présence d'espèces tel que le cyprès réduisant la biodiversité.</p> <p>Pression urbaine importante.</p>
<p>Les <b>espaces maritimes</b> de la Baie de Bourgneuf accueillent de nombreuses espèces de poissons et de crustacés, les anguilles retournant à la mer, de nombreuses espèces d'oiseaux dont des limicoles et des anatidés en période d'hivernage.</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> par les menaces citées ci-avant. <b>Activités humaines et fréquentation touristique</b> avec un risque de surpêche.</p>
<p>Les <b>zones humides</b> accueillent une biodiversité importante notamment en faune piscicole.</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> par les menaces citées ci-avant. <b>Activités humaines et fréquentation touristique</b> avec un risque de surpêche et de dégradation des milieux.</p> <p>Connaissance de la biodiversité présente en poursuivant les inventaires des zones humides à l'échelle communale. Prévoir des <b>prescriptions</b> pour le maintien et la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.</p>
<p>De nombreux oiseaux remarquables sont observés dans les <b>bocages</b> : la Cigogne blanche, le Faucon hobereau, la Bondrée apivore ou encore le Milan noir ; la Loutre d'Europe y est aussi présente.</p>	<p><b>Perte de biodiversité</b> par les menaces citées ci-avant. Activités humaines et fréquentation touristique.</p> <p>Maintien et restauration des haies bocagères présentes sur le territoire.</p>

#### Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- INPN : DOCOB des sites Natura 2000, Fiches de présentation des sites protégés et inventoriés
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique



- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

- SRADDET Pays de la Loire (en cours d'élaboration, approbation prévue en 2020)
- SCoT Nord-Ouest Vendée

### 5.3.3 Continuités écologiques

**Tableau 14 : État initial des continuités écologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Trame Verte et Bleue (TVB)</b> développée à l'échelle du SCoT Nord-Ouest Vendée et du SRCE des Pays de la Loire et faisant apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une grande partie du territoire dans des <b>réservoirs de biodiversité, sous trame humide et littorale</b> ;</li> <li>- Des <b>corridors écologiques</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Cours d'eau (principaux du territoire)</b> ;</li> </ul> </li> <li>- <b>2 unités écologiques</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Marais Breton</b> ;</li> <li>○ <b>Bas bocage vendéen.</b></li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Éléments fragmentant</b> : ponctuels (obstacles sur les cours d'eau), linéaires (voies) ou surfaciques (zones urbaines). Enjeux du SCoT concernant la TVB : conserver les liaisons existantes et maintenir leur attrait, envisager si possible sa consolidation. Ainsi, sa mise en œuvre implique l'organisation d'une armature naturelle visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir compte des potentialités environnementales globales ;</li> <li>- Considérer conjointement les objectifs de développement du territoire ;</li> <li>- Intégrer le projet de structuration urbaine du territoire, objectifs de développement, organisation des pôles urbains entre eux, gestion des espaces péri-urbains ;</li> <li>- Rechercher conjointement l'amélioration des fonctionnalités naturelles ;</li> <li>- Développer les fonctionnalités écologiques apportant des plus-values à l'occupation humaine.</li> </ul> <p>Pratiques agricoles intensives défavorables au maintien des zones humides, des milieux bocagers et de la vie dans les sols.</p> <p>Prise en compte des espaces naturels dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Le <b>développement des ENR</b> et notamment de l'<b>éolien</b> est susceptible d'affecter certaines <b>continuités écologiques</b> (à prendre en compte dans le développement des projets).</p>	<p style="text-align: center;">↘</p>

<p> <b>Trame Bleue</b> constituée des cours d'eau du territoire et de leurs berges ainsi que des zones de marais.</p>	<p>Recommandations formulées dans le SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Éviter les coupures ;</li><li>- Préserver les ripisylves ;</li><li>- Conservation des écoulements et maintien d'un niveau d'eau suffisant ;</li><li>- Entretenir une relation avec l'océan pour les échanges biologiques de qualité avec les marais et les cours d'eau intérieur.</li></ul> <p>Présence d'<b>obstacles</b> à la libre circulation des espèces. Canalisation de tronçons de cours d'eau. Modification des tracés naturels. Menaces sur les milieux humides par les pratiques agricoles : remembrement, comblement, usage de pesticides, et la déprise agricole.</p> <p>Objectif de préservation et de restauration de la fonctionnalité des cours d'eau par le SDAGE et le SAGE.</p>
<p> <b>Trame Verte</b> constituée des zones de marais, des bocages, des zones boisées dunaires.</p>	<p>Recommandations formulées dans le SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conserver les liaisons existantes et maintenir leur attrait ;</li><li>- Envisager si possible la consolidation de la trame (bocage à densifier, zones tampons).</li></ul> <p>Contenir l'urbanisation. Recherche d'amélioration des fonctionnalités naturelles entre les activités humaines (agriculture, tourisme, loisirs, culture...).</p> <p>Zones fragmentant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.</p>

#### Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- SRCE des Pays de la Loire
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique




- SCoT Nord-Ouest Vendée
- SRCAE Pays de la Loire (18/04/2014)

SRADDET Pays de la Loire (en cours d'élaboration, approbation prévue en 2020)

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Santé

**Tableau 15 : État initial de la santé sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une part relativement importante de la population est âgée sur le territoire (31.7% de personnes âgées de plus de 65 ans en 2016 contre 15.5% à l'échelle départementale et 13.8% à l'échelle régionale)</p> <p>Cette part tend à s'accroître (31.7% en 2016 de personnes âgées de plus de 65 ans, contre 25% en 2006 et 20% en 1990).</p>	<p>Augmentation des températures et périodes de <b>canicules</b> due au réchauffement climatique pourraient particulièrement affectée la population la plus âgée.</p>	<p>↘</p>
<p> Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air extérieur mais aussi la <b>qualité de l'air intérieur</b> de leurs habitations. Deux facteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel <b>radon</b> pour les 5 communes en catégorie 1 ;</li> <li>- Principaux modes de chauffage du secteur résidentiel : électricité (51%), produits pétrolier (24%), bois-énergie (19%), gaz naturel (6%).</li> </ul>	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200 Bq/m<sup>3</sup>. La <b>ventilation est à développer</b> sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Émissions de polluants des appareils de chauffage (fioul et bois) pouvant avoir des impacts (problèmes respiratoires, risque de cancer...) en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur</p>	<p>=</p>
<p> <b>Accessibilité aux soins</b> variables sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 médecins généralistes sur le territoire, et au moins un par commune ;</li> <li>- Toutes les communes du territoire sont équipées d'une pharmacie ;</li> <li>- Accessibilité aux médecins généralistes estimée à 3,9 consultations par an par habitant (France : 4,1).</li> </ul> <p>Centre hospitalier le plus proche localisé sur la commune de Challans.</p>	<p>Maintenir l'accès aux soins pour éviter les difficultés d'accès particulièrement pour les personnes non-mobiles et/ou non-motorisées</p>	<p>=</p>

<p>⚠ Santé des <b>individus allergiques au pollen</b> affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et août principalement avec un risque classé de moyen à très élevé selon la période sur les stations de mesures de La Roche-sur-Yon)</p>	<p>L'<b>ambroisie</b>, plante invasive fortement allergisante, est présente dans le département et progresse rapidement.</p> <p>Augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p> <p>Le développement de la <b>végétation en ville</b> est susceptible d'aggraver le risque (vigilance sur les essences sélectionnées).</p>	↘
<p>⚠ Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la <b>pollution lumineuse</b> (principalement à proximité des zones urbaines et des centres-bourgs)</p>	<p>Une meilleure gestion de l'<b>éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement le risque tout en réduisant les consommations énergétiques</p>	=

#### Sources des données



- Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- IRSN carte d'exposition au radon par commune, consulté en janvier 2019
- Sirsé, base de données socio-sanitaires et environnementales territorialisée (consultation en avril 2019)
- RNSA, les risques par ville (La Roche-sur-Yon) (consultation en avril 2019)
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Nord-Ouest Vendée
- PNSE 3 (2015-2019)
- PRSE 3 des Pays de la Loire 2016-2021 (Axe 2 : Bâtiments, habitat et santé ; Axe 3 : Cadre de vie, urbanisme, santé)
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Pays de la Loire (2016-2021)
- ARS Pays de la Loire, prévention et lutte contre l'étalement de l'ambroisie

## 5.4.2 Activités humaines

**Tableau 16 : État initial des activités humaines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Densité de population de 103,1 habitants au km<sup>2</sup>, avec Saint-Jean-de-Monts présentant la plus grande densité (139,7 hab./km<sup>2</sup>). Entre 2010 et 2015, <b>taux annuel d'évolution de la population de +0,9%</b>.</p> <p>Les personnes les plus âgées sont installées dans la commune de Saint-Jean-de-Monts.</p>	<p><b>Multiplication des déplacements en voiture</b> vers les pôles d'emplois.</p> <p>Augmentation de la consommation d'espaces naturels pour la <b>construction de logements</b>.</p> <p>Maintien et renforcement des offres de services et de commerces de proximité.</p> <p><b>Inégalités</b> dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p>	<p>↘</p>
<p> Territoire <b>dynamique</b> (15 à 64 ans) : <b>taux d'activité de 72,6%</b> en 2015 et un taux de chômage de 15,5%.</p> <p>Zones d'emplois à proximité : Challans et Saint-Hilaire de Riez.</p> <p>Les emplois sont principalement issus du <b>secteur des services</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 44% des postes salariés dans le commerce, tertiaire et services divers ;</li> <li>- 26% dans le l'administration, l'enseignement, la santé et le social</li> </ul> <p>L'industrie et le secteur de la construction représentent chacun 15% des emplois ; l'agriculture représente 4% des emplois. 16,4% des emplois dans le secteur de l'artisanat, des commerçants et des chefs d'entreprise.</p>	<p>Vieillessement de la population pourrait impacter le dynamisme du territoire</p> <p>Concurrence mondiale pour des produits agricoles et industriels menacent ces activités</p> <p>Influence importante des activités touristiques en période estivale.</p>	<p>=</p>

Les **commerces alimentaires** (boulangerie, boucherie, poissonnerie, supermarchés) sont principalement localisés sur les communes littorales et les zones urbaines. Toutes les communes en sont équipées.

**Présence d'établissements scolaires :**

- Au moins une école élémentaire par communes ;
- Établissements du secondaire concentrés sur la commune de Saint-Jean-de-Monts à l'exception de lycées, professionnel et général, qui sont accessibles au plus près sur la commune de Challans.

Seule la commune de Saint-Jean-de-Monts dispose d'un équipement d'accueil du jeune enfant.

Soutien des communes et de l'intercommunalité pour le maintien et le développement des services et les commerces dans les centres-bourgs. (Prêt d'honneur création, reprise et développement, dispositifs préférence commerce, commerce du futur, mesures de soutien aux entreprises impactées par le Corona Virus (IVTL, Région, Etat, Cci, CMA,.....))

**Multiplication des déplacements en voiture** vers les pôles d'emplois et d'éducation.

**Maintenir et renforcer** l'accès aux services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.

=



### Agriculture :

- SAU de 44,9% du territoire ;
- Réduction de 3,5% de la SAU entre 2000 et 2010 ;
- 4% des emplois sur le territoire en 2015 et peu de salariés ;
- 128 exploitations en 2010 ; Nombreuses grandes exploitations (de plus de 100 ha) (plus de 50% de la SAU) ;
- Dans les marais : réalisation de fauches, de l'élevage extensif de bovins et de la culture fourragère, dans le cadre de mesures agro-environnementales subventionnées ;
- Dans le bocage réalisation d'élevage porcin, du maraîchage et des cultures de céréales ;
- Pas d'ouvrages d'irrigation (« bassines ») dans le nord-ouest vendéen mais des solutions individuelles d'irrigation existent pour les producteurs du bocage et les maraîchers.



Progression de **l'agriculture intensive** pour faire face à la concurrence : disparition des petites exploitations particulièrement dans la filière de l'élevage au profit de grandes exploitations et spécialisation progressive des cultures qui ont pour conséquence une perte de diversification des cultures et des activités.

Augmentation de la taille des exploitations, industrialisation des pratiques, concurrence mondiale (pression sur les coûts et les rendements), vague importante de départs à la retraite chez les agriculteurs, endettements et difficulté à trouver des repreneurs mettent en péril les exploitations agricoles.

Uniformisation du paysage par la création de grandes parcelles, la destruction des haies et la monoculture.

**Conflit d'usage** entre le secteur de l'agriculture et l'urbanisation importante sur le territoire.  
Conflit d'usage de l'eau.

**Changement climatique** (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications : diminution des quantités, de la qualité, récoltes précoces, conflits autour de la ressource en eau...

Besoins en eau de plus en plus importants pour sécuriser la production fourragère.

Potentialité de développer et valoriser les **circuits-courts ou de proximité** pour réduire les menaces pesant sur l'agriculture et favoriser **l'agriculture biologique**.

**Mesures agroécologiques à maintenir dans les marais et à développer sur le territoire**

**Modification des pratiques** et processus de labellisation long et coûteux pouvant freiner le développement de l'agriculture biologique.

**Agriculture biologique** présente (13 exploitations en 2017).

Développement des circuits courts (L'association Court-circuits, l'AMAP à la MFR de St Jean, Les Gens du Marais et d'ailleurs, ...)




De nombreux producteurs ont été répertoriés par le Syndicat Vendée des Iles en 2014.



Forte pression sur les agriculteurs notamment dans l'élevage (rendements, coûts) avec la **concurrence** accrue sur les marchés mondiaux pouvant aller à l'encontre des enjeux de préservation des sols et de limitation des intrants.

Potentialité pour une **meilleure résilience du secteur et du territoire face au changement climatique** si l'agriculture biologique s'installe de façon pérenne.



<p><b>Conchyliculture</b> : activité <b>ostréicole</b> dans la Baie de Bourgneuf représente 10% de la production nationale avec 9 à 10 000 tonnes d'huîtres par an. Mytiliculture et vénériculture sont moins développées. Quelques activités de saliculture dans le marais breton.</p> <p><b>Pêche professionnelle</b> (chalutage, pêche à la palangre) dans la Baie.</p>	<p>Dégradation de la <b>qualité des eaux</b> en Baie de Bourgneuf.</p> <p>Les effets du <b>changement climatiques</b> (élévation du niveau de la mer, salinisation et acidification des eaux, élévation de la température des eaux) peut impacter l'activité (baisse de rendement, qualité des coquillages...).</p>	
<p><b>Tourisme développé</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du littoral avec la bande littorale de la baie de Bourgneuf, du pays de Monts, île de Noirmoutier ;</li> <li>• Poids économique important ;</li> <li>• Loisirs avec chemin de randonnées et de cyclotourisme, parcs... ;</li> <li>• Campings, hôtels, chambres d'hôtes...</li> <li>• Patrimoine bâti historique, écologique, marais salants...</li> <li>• Augmentation de la population en période estivale (environ 6 millions de nuitées touristiques en moyenne par an )</li> </ul> <p>Près de 50% des richesses créées sur le territoire sont issues du tourisme.</p>	<p>Influence du tourisme sur l'urbanisation, l'artificialisation des sols et les espaces naturels.</p> <p>Besoin de conciliation entre préservation environnementale et développement touristique</p> <p>Influence principalement estivale.</p> <p>Restauration et entretien du patrimoine.</p> <p>Le taux de chômage sur le territoire est fortement influencé par la saisonnalité des emplois touristiques.</p>	
<p><b>L'industrie</b> est présente principalement à proximité de Soullans avec des entreprises d'agroalimentaire, élevage... Représente 17,2% des emplois sur le territoire.</p>	<p>Industries en lien avec les besoins locaux. Agriculture développée sur le territoire permettant des <b>débouchés locaux pour ce secteur</b></p> <p>Concurrence des autres régions et de l'étranger affaiblissent le modèle économique de ces industries.</p>	

### Capacité du territoire en production d'EnR&R en 2016 estimée à 53 GWh :

- Bois énergie pour la production de chaleur : 35 400 MWh (67%) ;
- Pompe à chaleur : 9 000 MWh (17%) ;
- Biocarburants 6 300 MWh (12%) ;
- Photovoltaïque : 2 008 MWh (4%) ;
- Solaire thermique : 400 MWh (<1%).

Actuellement, territoire autonome à hauteur de 1% en électricité solaire photovoltaïque) et 26% en chaleur (bois énergie, pompes à chaleur aérothermiques), soit une autonomie de 13% en énergie renouvelable.



Potentiel total de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire s'élève à 370 GWh (géothermie photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, solaire thermique).

4 communes du territoire sont dotées d'une borne de recharge des véhicules électriques (1 borne de recharge Normale /accélérée à Saint-Jean de Monts, Le Perrier, La Barre de Monts et une en projet à Notre Dame de Monts).

Des projets EnR sont en cours sur le territoire, en particulier, le site de l'ancien centre d'enfouissement des déchets (La Barre de Monts) pour un projet de centrale PV au sol.

Projets ENR participent à l'**autonomie énergétique** du territoire.

Des sources d'EnR multiples permettant une diversification du mix énergétique.

Le développement du bois-énergie dégrade la qualité de l'air sur le territoire (PM, COVNM...).



Usage « mobilité » peu couvert par les EnR.

Des projets en cours (parcs solaires photovoltaïques...) qui pourront être portés dans le PCAET.

### Sources des données

- INSEE, Rapport et portraits de territoire
- Base des Installations Classées du ministère en charge de l'environnement (consultation en avril 2019)
- Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- Les chiffres clés, Océan Marais de Monts, Développement Economique, 2019
- Communauté de communes Océan Marais de Monts, Rapport d'activités 2018

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Nord-Ouest Vendée
- PLU et PLUi

### 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

**Tableau 17 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Occupation des sols dominée par l'agriculture</b> (SAU = 44,9% du territoire), en lien avec la présence des marais : élevage, céréaliculture, maraîchage. Diminution de 3,5% de la SAU entre 2000 et 2010.</p> <p><b>Occupation des sols en lien avec les milieux et la proximité du littoral :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marais avec activités agricoles et touristiques (randonnées, découvertes) ;</li> <li>- Dunes et forêt dunaire avec activités touristique (campings, sentiers...) ;</li> <li>- Bocages et prairies avec activités agricoles ;</li> <li>- Bourgs historiques insulaires compacts sur les zones émergées, avec un développement de l'urbanisation (pavillonnaires, activités) en périphérie.</li> </ul> <p>Entre 2011 et 2015, 288 constructions neuves par an, et entre 2006 et 2010, 239 constructions par an, principalement à Saint-Jean-de-Monts (149 et 109 constructions neuves par an).</p> <p>À l'échelle du département de la Vendée, les surfaces artificialisées ont augmenté de 3 236 ha entre 2006 et 2012 et la part des espaces artificialisés représente 8%.</p>	<p><b>Artificialisation des sols importantes par l'urbanisation autour des centres-bourgs depuis les années 60</b>, dans les anciennes zones de pâtures d'hivernage.</p> <p><b>Changement d'affectation des sols</b> : des prairies permanentes, y compris des zones de marais, vers la mise en culture (ce qui est susceptible également d'affecter la biodiversité mais également la séquestration carbone des sols).</p> <p>La <b>pression urbaine est croissante sur le territoire</b> : artificialisation des sols en lien avec les constructions neuves, le tourisme, la création de zones d'activités et les réseaux associés.</p>	<p>↘</p>
<p>Parc résidentiel composé de <b>maisons individuelles</b> (68,3%) et d'appartements (31,4%) ; 38,3% de résidences principales et <b>57,8% de résidences secondaires</b>.</p> <p>Parc résidentiel relativement <b>énergivore et émetteurs de GES</b> qui s'explique par l'<b>ancienneté du parc</b> (28,5% des logements construits avant 1970) et de la <b>majorité de maisons individuelles</b>.</p> <p>Les principaux modes de chauffage des résidences principales sont le chauffage individuel « tout électrique » (50,5%) et le chauffage central individuel (32,4%).</p>	<p><b>Précarité énergétique</b> pour certains ménages.</p> <p>Résidences secondaires pas ou peu équipées d'isolation thermique et de chauffages peu consommateurs d'énergie.</p> <p>Amélioration par les aides et actions en lien avec la <b>rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie</b>.</p>	<p>↗</p>

	<b>Prescriptions concernant l'urbanisation et les projets d'aménagement, intégrées dans les PLU et PLUi.</b>	
<p><b>Influence du littoral :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seules 2 communes sur 5 (Soullans et Le Perrier) ne sont pas riveraines de la mer et concernées par la Loi Littoral ;</li> <li>- Plan de prévention des risques littoraux (submersion marine) et risque de tempêtes ;</li> <li>- Affluence touristique, principalement en période estivale.</li> </ul>	<p>Le changement climatique peut accentuer les évènements en lien avec la montée des eaux et de submersion marine, et en particulier lors de tempête.</p>	<p>=</p>
<p><b>Part de logements vacants faible et inférieur aux territoires voisins (3,9% en 2015) et pour 5,3% à l'échelle du département et en augmentation depuis les années 1990.</b></p>	<p>Réaménagement/réadaptation d'une partie de ces logements inoccupés comme solution face à l'étalement urbain.</p> <p>Programme de rénovation des logements inoccupés accompagné par la CC.</p>	<p>↗</p>
<p><b>Mise en œuvre du plan Vendée 100% fibre avec une finalisation des travaux à horizon 2023.</b></p> <p><b>Dans l'attente de la mise en place de la fibre sur l'ensemble des territoires, mise en place d'une solution très haut débit radio dont les châteaux d'eau de Soullans et Notre Dame de Monts sont équipés.</b></p>	<p>L'accès à une connexion Internet « très haut débit » est un réel facteur d'attractivité du territoire, à la fois pour les habitants et mais aussi pour les entreprises. La qualité et les performances de ces équipements permettent par ailleurs de favoriser le télétravail (réduisant les déplacements).</p>	<p>=</p>

Sources des données

- INSEE (consultation en Avril 2019)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Nord-Ouest Vendée
- Plan France numérique 2012-2020

### 5.4.4 Patrimoine culturel, architecturale et historique

**Tableau 18 : État initial du patrimoine sur le territoire**

<b>Forces et Faiblesses</b>	<b>Opportunités et Menaces</b>	<b>Tendances générales</b>
-----------------------------	--------------------------------	----------------------------

Plusieurs monuments historiques répartis sur l'ensemble du territoire : 2 Monuments Historiques classés et 3 inscrits tels que le Phare métallique de Fromentine, des ouvrages d'art situés sur le canal de la Taillée, le menhir dit de Pierre-Levée.

Présence de patrimoine bâti remarquable :



- Le PLU de Soullans comporte une liste des petits monuments présentant un intérêt architectural / patrimonial
- Le PLU de La Barre de Monts comporte un inventaire du patrimoine bâti recensant les villas balnéaires, les bourrines, les granges présentant un intérêt architectural et patrimonial bâti
- Le PLU de Notre Dame de Monts comporte également un inventaire du patrimoine bâti présentant un architectural et patrimonial.

Promotion du territoire avec retombées économiques (tourisme).

Qualité du cadre de vie.

=

Prise en compte des sites dans les documents d'urbanisme (monuments historiques et patrimoine du quotidien).

#### Sources des données

- Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture



#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCoT Nord-Ouest Vendée
- PLU et PLUi

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

**Tableau 19 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire**

	<b>Forces et Faiblesses</b>	<b>Opportunités et Menaces</b>	<b>Tendances générales</b>
	<p>Compétence de la CCOMM relative à la gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat avec l'entreprise COVED Environnement ;</li> <li>- Collecte en porte à porte des ordures ménagères et emballages ménagers recyclables, points d'apports volontaires, 1 déchèterie.</li> </ul>	<p>Actions de prévention et de réduction des déchets à maintenir.</p> <p>Multiplication des points d'apport volontaire et la diversification des collectes permettrait de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et une meilleure valorisation des déchets (biodéchets, plastiques, métaux, BTP...).</p>	



Traitement des déchets réalisé par le Syndicat Mixte départemental d'études et de traitement des déchets et assimilé de la Vendée (TRIVALIS) sur le site de Saint-Christophe-du-Ligneron (centre de tri mécano-biologique, ISDND...) et centre de gestion COVED à Saint-Jean-de-Monts.

Entre 2016 et 2017 :

- Réduction du tonnage d'ordures ménagères collectées (de 8 014,55 t à 7 841,5) ;
- Augmentation du tonnage d'emballages ménagers recyclables collectés (de 663,11 à 766,76 t) ;
- Réduction du tonnage de déchets collectés en déchèterie (de 946,92 t à 927,54 t).

Opérations de communication et de sensibilisation au tri et à la réduction de production de déchets.

Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage du littoral vendéen.

 <p>Plusieurs ICPE dans le secteur du traitement des déchets dont la déchèterie de la CCOMM et des établissements d'entreprise du domaine de la gestion des déchets.</p>	<p>Une meilleure valorisation des déchets sur le territoire permettrait une valorisation énergétique et une réduction des émissions de GES en lien avec le transport (compostage, bois énergie).</p>	<p>=</p>
<p>Déchèterie de la CCOMM ouverte aux professionnels.</p>	<p>Enjeux du recyclage de matériaux du BTP sur le territoire.</p>	
 <p>Présence d'une ancienne décharge située sur la commune de La Barre de Monts pouvant impacter la qualité des eaux, des sols et du paysage. Cette décharge est recensée dans la base de données BASIAS</p>	<p>Possibilité d'envisager divers programme de réhabilitations sur ce site: en ciblant par exemple le développement des ENR (photovoltaïque au sol).</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- Rapport de Collecte des déchets de la Communauté de Communes Océan Marais de Mont (année 2017)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PREDD des Pays de la Loire (2009-2019) qui intègre le PREDIS et le PREDD de 2007
- PDEDMA de la Vendée (octobre 2011)

## 5.5.2 Assainissement

**Tableau 20 : État initial de l'assainissement sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Territoire couvert par 5 STEP (capacité totale de 133 000 EH pour 19 835 abonnés).</p> <p>Seul le lagunage traitant les effluents du bourg de Soullans présente une capacité insuffisante au regard de la population actuellement raccordée et de l'urbanisation prévue au PLU. Les autres stations d'épuration ne présentent pas d'insuffisance de capacité, y compris en période estivale. La construction de la nouvelle station d'épuration de Soullans (2020-2021) va donc nous permettre de disposer d'un parc épuratoire communautaire cohérent avec les besoins actuels et futurs de notre territoire.</p>	<p>Les STEP des 60 Bornes (98 300 EH) et de Notre-Dame-de-Monts (14 300 EH) rejettent en infiltration. Elles ne présentent donc pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles et de baignade.</p> <p>L'intégralité des boues de STEP sont actuellement valorisées en compostage agréé.</p>	<p>=</p>
<p>Le contrôle initial de l'Assainissement Non Collectif réalisé entre 2007 et 2012 a montré une part très importante d'installations non conformes. Actuellement, une nouvelle phase de contrôle est en cours sur la période 2018-2021. Ce contrôle va permettre de mettre à jour cet état des lieux et de mettre les résultats obtenus en cohérence avec la réglementation de 2012, postérieure à l'état des lieux initial.</p> <p>Cela permettra également de sensibiliser les propriétaires aux enjeux de la qualité de l'eau et à la réhabilitation de leur installation. Par ailleurs, la dynamique des cessions immobilières sur le territoire constitue un réel levier pour la mise aux normes des installations.</p>	<p>Arrêt du programme d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le territoire dans le cadre du XIème programme 2019-2024 constitue un frein à la réhabilitation des installations</p>	<p>↗</p>

### Sources des données

- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts (CCOMM) (2018)



### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique


- Directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991 sur les risques directs des stations d'épuration

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015)
- Schéma directeur d'assainissement communautaire (programmée pour 2020-2021)
- Règlements des services publics assainissement collectif communaux
- SPANC de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts : gestion et contrôle de l'ANC

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

**Tableau 21 : Déplacements et infrastructures de transport**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Prépondérance de la voiture individuelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 91,8% des ménages possèdent au moins un véhicule ;</li> <li>- Plus de 84,5% des déplacements domicile / travail sont réalisés par un véhicule motorisé ; les transports en commun représentent 1,07% des déplacements et la marche à pied et le vélo représentent 8,2%.</li> </ul> <p> Territoire traversé par plusieurs départementales : D22, D753, D51, D38., D82... Trafic plus important en période estivale.</p> <p>Réseaux d'aires de covoiturage (1 nouvelle aire de covoiturage en construction au Perrier sur l'axe Challans-Saint-Jean de Monts) et de bornes de recharge pour véhicules électriques.</p>	<p><b>Aménagements pour les déplacements « doux » peu développés</b> pour les déplacements quotidiens (peu de pistes cyclables...) mais développés dans les zones touristiques.</p> <p>Potentiel de changement avec le <b>développement et/ou l'adaptation des modes de déplacements doux et alternatifs</b> favoriser par un relief relativement plat du territoire.</p> <p>Les aires de covoiturage participent à la réduction du nombre de voitures circulant sur le territoire.</p>	<p>=</p>
<p><b>Transports en commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cars départementaux (lignes régulières et transport scolaire) avec une centralisation à Saint-Jean-de-Monts.</li> </ul> <p> Gares les plus proches : Challans, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec intermodalité (car/TER, vélo/TER).</p>	<p><b>Sensibilisation, communication et adaptation de l'offre</b> (horaires) pourrait favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des <b>échanges multimodaux</b>.</p> <p>Influence estivale et touristique dominée par les déplacements en voitures.</p> <p>Mise en place du transport à la demande (<b>TAD</b>). Pour l'instant, ce service est effectif sur la commune de Soullans. L'objectif est de généraliser ce service aux autres communes.</p>	<p>↗</p>

	<b>Transports doux :</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique en faveur du développement des déplacements piétons (pacification des voies piétonnes, accessibilité des ERP) ;</li> <li>- Développement des voies douces communales, principalement en lien avec les activités touristiques.</li> </ul>	<p>Schéma des voies cyclables et sécurisation des itinéraires.</p> <p>Favoriser la mise en place de plan de mobilité à l'échelle des entreprises, administrations, zones d'activités, établissements scolaires.</p>	=

Sources des données

- IGN (www.géoportail.gouv.fr, consultation en avril 2019)
- Conseil Régional des Pays de la Loire (Politique de transports)



Mesures, plans, schémas adressant cette thématique




SCoT Nord-Ouest Vendée (en cours d'élaboration)

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

**Tableau 22 : État initial des risques naturels sur le territoire**

	Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
	<p><b>Risque inondation important :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 commune est concernée par le risque « Inondation - Par remontées de nappes naturelles » et par le risque « Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau » : La Barre-de-Monts.</li> <li>- Les 5 communes de la CCOMM sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables, dont 4 pour 2 zones inondables continentales (AZI Jaunay et Vie et AZI Étier de Sallertaine) (et 5 en zone de submersion marine, Cf. ci-après).</li> </ul> <p>Absence de PPRN relatif au risque d'inondation sur le territoire.</p>	<p><b>Artificialisation des sols</b> pour l'urbanisation et le changement d'affectation des sols type mise en culture des prairies permanentes limitent fortement la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Favoriser le rôle de gestion hydraulique des marais.</p> <p>Prise en compte du risque dans les aménagements.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> pourrait faire augmenter le nombre de <b>phénomènes pluviaux intenses</b> et violents et donc augmenter le risque inondation.</p>	↓
	<p><b>Risques littoraux importants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 communes sont concernées par le risque « Inondation - Par submersion marine » (sauf Soullans) ;</li> </ul>	<p>Les PPRN permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population</li> </ul>	↓

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 5 communes sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables, et en zone de submersion marine.</li> </ul> <p>Plusieurs <b>Plans de Prévention des Risques Naturels spécifiques aux risques du littoral</b> approuvés en décembre 2015 concernent le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPR Baie de Bourgneuf relatif au recul du trait de côte et de falaises et au risque de submersion marine (commune de La Barre-de-Monts) ;</li> <li>- PPRL du Pays de Monts relatif au recul du trait de côte et de falaises, par crue et débordement lent de cours d'eau et par submersion marine (communes de Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts).</li> </ul> <p><b>PAPI de la Baie de Bourgneuf</b></p> <p>Proximité de la mer en lien avec les tempêtes et la houle. Risque en lien avec l'érosion du trait de côte et le recul des dunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation des choix d'aménagement sur les secteurs peu ou pas exposés</li> <li>- Prise en compte de l'élévation du niveau de la mer (+20 cm) dans le contexte du changement climatique et de l'érosion du trait de côte.</li> </ul> <p>Le <b>changement climatique</b> prévoit une augmentation du niveau de la mer pourrait augmenter le <b>nombre de phénomènes climatiques et violents</b> et augmenter ce risque.</p>
<p> D'après la base GASPARD, 4 communes du territoire de la CCOMM sont concernées par un <b>risque de mouvement de terrain</b>.</p>	<p>Risque consécutif à une période de sécheresse et de réhydratation des sols.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> pourrait augmenter le nombre d'évènements lié au mouvement de terrain.</p>
<p> <b>Risque de feu de forêt</b> pour les communes de La Barre-de-Monts et de Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts. Risque en lien avec la forêt dunaire des Pays de Monts.</p>	<p>Entretien de la forêt et de ses abords. Surveillance/Vigilance en période estivale. Le <b>changement climatique</b> pourrait augmenter le risque de feu de forêt en période estivale.</p>
<p> <b>Risque de vents violents et tempête</b> présent sur le département et l'intercommunalité.</p>	<p>Le <b>changement climatique</b> pourrait augmenter le <b>nombre de phénomènes climatiques et violents</b> et augmenter ce risque. Menace cumulée avec le risque de submersion marine en lien avec la proximité immédiate de la mer et du littoral.</p> <p>Les prévisions météo et carte de vigilance de Météo France permettent de réduire les éventuelles conséquences de ces aléas climatiques.</p> <p>Intégrer les évolutions attendues en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme</p>

<p>⚠ Aléa retrait-gonflement des argiles moyen. Risque pouvant entraîner des dégâts sur les constructions.</p>	<p>68,5% des logements sont des maisons individuelles (bâtiments les plus vulnérables face à ce risque)</p> <p>Augmentation potentielle du risque avec le <b>changement climatique</b> (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p> <p>Augmentation également du risque de glissement de terrain et coulées de boues en lien avec les sols argileux</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Risque sismique de niveau 3 (modéré)</p>	<p>Prescription parasismique applicable aux bâtiments et normes de constructions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments</p>	<p>=</p>
<p>⚠ <b>Risque radon</b> en lien avec la géologie (granites) faisant peser des risques sur la santé. Risque faible sur les 5 communes de la CCOMM.</p>	<p>Les stratégies de maîtrise de l'énergie sont susceptibles de réduire la ventilation des bâtiments et donc d'augmenter ce risque.</p> <p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure <b>isolation</b> des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure <b>ventilation</b>.</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer couteuse.</p> <p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer le risque.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Géorisques : Base de données GASPAR, carte du risque de gonflement-retrait des argiles (consultation en avril 2019)
- DDRM de la Vendée (Octobre 2012)
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune (consultation en avril 2019)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPR Baie de Bourgneuf relatif au recul du trait de côte et de falaises et au risque de submersion marine (décembre 2015)
- PPRL Pays de Monts relatif au recul du trait de côte et de falaises, par crue et débordement lent de cours d'eau et par submersion marine (décembre 2015)
- DDRM de la Vendée (octobre 2012)

- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »
- PRSE 3 des Pays de la Loire 2016-2021 (Axe 2 : Bâtiments, habitat et santé ; Axe 3 : Cadre de vie, urbanisme, santé)

## 5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

**Tableau 23 : État initial des risques technologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Nombreux sites industriels ayant (ou étant susceptibles d'avoir) pollué les sols :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 sites BASOL à La Barre-de-Monts (ancienne décharge d'ordures ménagères de la CCOMM), Le Perrier (Ent. Burgaud de vente et réparation automobile) et à Soullans (Entreprise de traitement du bois) ;</li> <li>- 95 sites BASIAS (dont 46 l'activité est terminée, nombreux garages et stockage de carburants, un abattoir et une ancienne décharge d'ordures ménagères...).</li> </ul>	<p>Impacts sanitaires des sols pollués Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire. Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière.</p> <p>Potential de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET</p>	=
<p><b>Risque industriel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 <b>ICPE</b> recensées sur la Base des ICPE (13 sous le régime de l'autorisation, 3 en enregistrement, 1 en cessation d'activité, 5 IED, aucune n'est concernée par le statut SEVESO) ;</li> <li>- Activités principales : élevages, agroalimentaire, gestion des déchets, ... ;</li> <li>- 5 ICPE sont concernées par la déclaration des émissions polluantes à l'IREP : émissions de polluants de l'air, production de déchets.</li> </ul> <p>Absence de risque minier.</p>	<p>Exploitation des ICPE autorisée après démarches auprès de l'Administration et suivant des prescriptions applicables selon l'activité réalisée.</p> <p>Sécurité et gestion à garantir autour des sites ICPE</p> <p>Activités agricoles : utilisation d'engrais azotés et de pesticides, besoins en eau important.</p> <p>Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE</p>	=
<p>Toutes les communes de Vendée sont concernées par le <b>risque TMD</b> (transports de matières dangereuses) : routes, voies ferrées, canalisation de gaz</p>	<p>Réduction du transport routier des marchandises et favoriser les transports combinés et le ferroutage.</p> <p>Servitudes d'utilités publiques (SUP) définissant les zones de dangers à proximité des canalisations de gaz sont annexées aux PLU et PLUi.</p> <p>Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le <b>développement de la méthanisation</b> sur le territoire (si projet de Biogaz en vue de raccordement sur le réseau)</p>	↘

Sources des données

- Ministère de la transition écologique et solidaire « Pollutions des sols : BASOL » (consultation en avril 2019)
- Géorisques : BASIAS (consultation en avril 2019)
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classés » (consultation en avril 2019)
- DDRM de la Vendée (Octobre 2012)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM de la Vendée (Octobre 2012)
- Déclaration annuelle des rejets (GEREP) du Ministère en charge de l'environnement
- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

### 5.7.3 Bruit

**Tableau 24 : État initial du bruit sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>👍 Seule la D22 (trafic compris entre 3 et 6 millions de véhicules par an) permettant l'accès à l'Ile de Noirmoutier et en provenance de Beauvoir-sur-Mer, via La Barre-de-Monts, est concernée par un classement dans le PPBE85 : Lden &gt; 68 dB(A) de jour et Lden &gt; 62 dB(A) la nuit).</p>	<p>Réalisation des actions proposées par le PPBE dont la protection des riverains des voies concernées.</p> <p>Prévoir le développement des <b>transports interurbains</b>, de <b>développement et de soutien au covoiturage</b>, le développement des modes de <b>transports doux</b>, permettant une réduction des transports, des nuisances sonores et en parallèles des émissions atmosphériques et de GES.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données




- PPBE de la Vendée de 2<sup>ème</sup> échéance (09/09/2016) et cartes de bruit des réseaux routiers (mises à jour en décembre 2018)
- État initial de l'environnement du SCoT Nord-Ouest Vendée (Version novembre 2018)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPBE de la Vendée de 3<sup>ème</sup> échéance (en cours d'élaboration) (classement sonore des routes nationales et autoroutes, isolation acoustique des nouveaux bâtiments...)

## 5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs...)

**Tableau 25 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>Pollution lumineuse</b> importante au droit des zones urbaines.</p>	<p>Une <b>meilleure gestion de l'éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie</p>	<p>=</p>
<p> Quasiment aucune zone du territoire n'est épargnée par les halos de pollution lumineuse (<b>pas de noir total</b>).</p>	<p><b>L'urbanisation croissante</b> a tendance à étaler cette pollution lumineuse</p> <p>Une <b>meilleure gestion de l'éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> Les exploitations agricoles d'élevage présentent un <b>risque de nuisances olfactives</b>.</p>	<p><b>L'urbanisation croissante</b> à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>La <b>méthanisation</b> est une source d'odeurs significative.</p>	<p>↘</p>

### Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

## 5.8 Paysages

**Tableau 26 : État initial du paysage sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>L'Atlas des paysages des Pays de la Loire identifie 3 unités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>côte vendéenne</b>, au Sud du territoire, le long de la mer : paysages qui alternent les ambiances des côtes sableuses et côtes rocheuses ; les grands cordons dunaires boisés de pins et chênes verts ont isolé d'importants marais rétro-littoraux ; la côte dunaire du Pays de Monts est ponctuée d'agglomérations à fort développement urbain et présente de nombreux campings marquant le paysage ;</li> <li>- Le <b>bocage rétro-littoral</b>, à l'Est du territoire : plateau découpé de manière régulière par des petites vallées, constitué de haies influencées par le littoral (pins, chênes verts...) et de petits marais rétro-littoral ; secteur ponctué de marques d'activités anthropiques : routes, éoliennes, exploitations agricoles... ;</li> <li>- Le <b>marais breton vendéen</b>, au Nord et au Nord-Ouest du territoire : réseau d'étiers, de prairies humides et de polders, vaste espace plan, au sol constitué de vase (le bri), créant un paysage agricole et marin, présentant des pressions urbaines rétro-littorales.</li> </ul>	<p>Tendance à une uniformisation des paysages liée à l'<b>urbanisation</b> (pression du littoral, remblai, hôtellerie de plein air et influence des agglomérations yonnaise et nantaise, routes, zones pavillonnaires, zones d'activités...) et, dans une moindre mesure, aux pratiques agricoles (remembrement, céréaliculture, maraîchage).</p> <p>Maitriser les pressions touristiques et assurer l'insertion qualitative des équipements dans leur contexte paysager. Renforcer la qualité des paysages littoraux par la valorisation de la diversité des séquences naturelles entre les fronts urbains.</p> <p>Répondre de manière qualitative aux reports de pression urbaine qui s'exercent sur les secteurs rétro-littoraux et forestiers (renouvellement urbain, préservation du cordon dunaire, maîtriser l'urbanisation...)</p>	<p>↓</p>
<p><b>Paysage rural et de marais préservés.</b> Milieux naturels remarquables et/ou protégés : marais, zones humides, haies, bocages ayant un impact culturel.</p> <p><b>Paysage littoral marqué par les zones urbaines composées d'immeubles sur remblais et de campings.</b></p>	<p>Maintien de l'activité agricole et évolution des modes de vie et des techniques agricoles et sylvicoles. Pratiques agricoles extensives dans les marais. Entretien des haies dans le bocage.</p> <p>Régression des formations végétales et des zones humides. Le territoire n'est pas favorable au développement de parcs éoliens en lien avec les espaces naturels protégés, au paysage et à l'urbanisation.</p>	<p>↓</p>
<p><b>Patrimoine bâti historique</b> important : Monuments Historiques classés (2) et inscrits (3) (phare, ouvrages d'art de gestion des eaux, menhir). 1 site classé au titre de la Loi 1930 : Le Passage du Gois, l'Île de la Crosnière et le polder de Sébastopol à Beauvoir-sur-Mer.</p>	<p>Modification de l'architecture traditionnelle locale.</p> <p>Modification de l'architecture traditionnelle locale. Développement de l'urbanisation en périphérie des bourgs. Offres touristiques en lien avec le patrimoine culturel.</p>	<p>↓</p>

#### Sources des données

- Atlas paysagers de la région Pays de la Loire
- Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture (consultation en avril 2019)
- Office du tourisme de la Communauté de Communes Océan-Marais de Mont (site internet, consultation en avril 2019)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE
- PLU
- Charte architecturale et paysagère du PLU de Saint Jean de Monts (approuvé le 08/11/2018)
- Charte de couleurs et de matériaux, annexée au PLU de Saint Jean de Monts (approuvé le 08/11/2018)

## **5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux**

### **5.9.1 Synthèse générale**


Le tableau suivant présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

**Tableau 27 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire**

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Milieus remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

## 5.9.2 Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

**Tableau 28: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET**

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
<div data-bbox="212 678 398 821" style="float: left; margin-right: 10px;">  <p><b>Ressource en eau</b></p> </div> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de marais fortement artificialisé</li> <li>• Quantité (conflits d'usage, périodes d'étiage plus fréquentes, rôle tampon des marais)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides, rôle épuratif des marais)</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (obstacles, inondation, diminution de la biodiversité, espèces envahissantes)</li> </ul> <p>Eaux littorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité touristique (baignade, nautisme...)</li> <li>• Activité conchylicole importante (Baie de Bourgneuf)</li> <li>• Qualités phytosanitaires et bactériologiques</li> </ul> <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité (prélèvements principalement destinés à l'agriculture, conflits d'usage agriculture – irrigation et aquaculture / industrie)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation)</li> <li>• Nappe d'eau salée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Modification des pratiques agricoles (limitation des intrants agricoles, diminution de l'irrigation)</li> <li>✓ Maintenir une agriculture extensive dans les marais</li> <li>✓ Amélioration de la gestion des eaux en anticipant les changements climatiques (diminution des prélèvements, objectifs des SDAGE et SAGE) et les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP)</li> <li>✓ Restauration des fonctionnalités des marais, des cours d'eau et des zones humides pour leur rôle de réservoirs écologiques et de gestion des crues</li> <li>✓ Préserver les réserves d'eaux souterraines et encadrer leurs usages</li> </ul>



### Qualité de l'air

- Des émissions polluantes en provenance des transports dont le transport maritime (moteur, voiture individuelle), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), l'agriculture (élevage, travail des sols), les industries
- Des émissions de polluants atmosphériques comparables ou inférieures à celles du département, à l'exception du SO<sub>2</sub> en lien avec le transport maritime
- Augmentation des épisodes polliniques d'espèces allergisantes\$

- ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
- ✓ Remplacement et entretien des navires
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul ou au bois (résidentiel et industrie) par des EnR sans source de combustion
- ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture



### Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance principalement de l'agriculture et des transports routiers dont le transport maritime, puis résidentiel, tertiaire, industrie, déchets
- Adaptation nécessaire du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)

- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les émissions de GES liées à l'élevage et au stockage des effluents
- ✓ Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)
- ✓ Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : réduction du travail du sol, restauration des zones humides, des zones de marais et des haies bocagères, usage de fertilisants organiques, usage de matériaux biosourcés en construction et rénovations...



### Milieux naturels et biodiversité

- Emprise importante de zones de protection stricte (Natura 2000, zone humide RAMSAR, SCAP, ENS, Conservatoire du Littoral, site Loi 1930) et d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) avec une biodiversité remarquable en lien
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pression touristique, pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...

- ✓ Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace
- ✓ Préservation et entretien des zones de marais (agriculture extensive, entretien des canaux...)
- ✓ Gestion des activités touristiques au droit et aux abords des zones naturelles remarquables
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter la consommation de l'eau et l'usage des engrais et des produits phytosanitaires
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux
- ✓ Préservation des haies et des bocages en limitant la fermeture des milieux
- ✓ Réaliser des travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes



### Continuités écologiques

- Réservoirs de biodiversité (marais et sous-trame humide et littorale)
- Trame Bleue avec tous les cours d'eau
- Trame Verte constituée des zones de marais, des bocages et les des zones boisées dunaires
- Éléments fragmentant (obstacles sur les cours d'eau, voies de transport, zones urbaines)
- Développement de l'éolien susceptible d'affecter certaines continuités écologiques

- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement, la fermeture des milieux, usage de pesticides
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des marais et des cours d'eau et maintien d'un débit minimum en période estivale (baisse des prélèvements d'eau)
- ✓ Développement des EnR en cohérence avec les enjeux de continuités écologiques.



### Santé

- Augmentation de la population ; une part importante et croissante de la population est âgée
  - La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
    - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines, épisodes polliniques
    - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel Radon (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
  - Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)
- ✓ Développement des EnR et de la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
  - ✓ Sensibilisation de la population et des artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie et extérieur (combustion de bois, pollen)
  - ✓ Développement d'îlot de fraîcheurs, de la végétalisation en ville et de la géothermie pour limiter les effets des épisodes de canicules.



### Activités humaines

- Territoire dynamique : taux d'activité de 72,6%
  - Emplois principalement dans le secteur des services
  - Tourisme développé (littoral, plages, marais)
  - Territoire rural et agricole (SAU=44,9% du territoire)
  - Activité conchylicole
  - Maintien et renforcement des offres de services et de commerces de proximité
  - Projets EnR en cours de développement : bois énergie, éolien, photovoltaïque
- ✓ Développement du transport collectif et des modes doux en particulier
  - ✓ Valorisation des espaces naturels du territoire dans le cadre du tourisme (cyclotourisme, randonnée...)
  - ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux
  - ✓ Maintien des logements et des activités dans les centres-bourgs
  - ✓ Favoriser le développement des EnR pour tendre vers une autonomie énergétique



### Aménagement

- Surfaces agriculture très importantes (SAU= 44,9%), y compris des zones de marais et de bocage
  - Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)
  - Pression urbaine croissante, en périphérie des centres-bourgs, principalement des maisons individuelles
- ✓ Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace
  - ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel et en particulier le PV ou le solaire thermique



### Déplacements

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé
- Réseau de transport en commun relativement développé mais centré à Saint-Jean-de-Monts (gare, car), et intermodalité entre les transports
- Réseaux de voies cyclables et de randonnées en lien avec le développement du tourisme

- ✓ Continuer le développement du transport collectif et des modes doux
- ✓ Revitalisation des centres-bourgs périphériques
- ✓ Sécurisation des liaisons cyclables et des zones piétonnes
- ✓ Assurance des interconnexions entre les différents modes de transport



### Risques naturels

- Risque d'inondation et de submersion marine important (PPR littoraux) et risque de tempête
- Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, tempête, gonflement des argiles, feu de forêt) vont s'accroître avec les changements climatiques
- Risque Radon faible

- ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme
- ✓ Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides pour leur rôle dans la gestion des crues



### Risques technologiques

- Quelques anciens et actuels sites industriels
- Risque TMD sur l'ensemble des communes

- ✓ Accompagnement pour la réhabilitation des anciens sites industriels avec une reconversion pour le développement d'EnR
- ✓ Soutien au développement des EnR
- ✓ Développement du ferroutage et des transports combinés pour réduire le trafic sur les voies routières



### Paysages

- 3 unités paysagères : côte vendéenne au Sud, bocage rétro littoral à l'Est, et le marais breton vendéen au Nord et Nord-Ouest.
- Paysage rural et de marais préservé malgré une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles et à l'urbanisation en périphérie des centres-bourgs, présence de milieux naturels remarquables, patrimoine bâti historique important
- Paysage littoral marqué par les zones urbaines touristiques

- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement et la fermeture des milieux
- ✓ Encadrement de l'urbanisation
- ✓ Encadrement des choix architecturaux en front de mer et au droit des zones touristiques

## 6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

Tout au long de la démarche, l'intervention de l'EES a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible, en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières de la collectivité.

### 6.1 Phase d'élaboration de la stratégie

Le **diagnostic territorial** et l'**état initial de l'environnement** de l'EES issus de la première étape d'élaboration du PCAET ont permis d'identifier les enjeux forts existants sur le territoire sur les thématiques Air-Energie-Climat ainsi que sur les autres thématiques environnementales (milieux naturels, risques naturels, ...). Dès le départ, les études et diagnostics techniques ont été enrichis par une démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques abordées.

Ainsi dans le cadre de l'élaboration concertée de la stratégie du territoire, trois ateliers de concertation ouverts aux acteurs du territoire ont eu lieu (28/05/19 sur la Sobriété, le 18/06/19 sur les EnR et le 26/06/19 sur le Changement Climatique). 35 acteurs du territoire (partenaires institutionnels, techniques, services techniques, élus, conseil de développement, association...) se sont réunis à l'occasion de ces ateliers thématiques. Cela a permis de travailler sur la formulation de trajectoires air énergie climat et de stratégies d'adaptation du territoire au changement climatique. Par la suite, le groupe de travail s'est réuni le 26/11/2019 afin de retravailler la stratégie territoriale et définir notamment des objectifs chiffrés. Suite à cette réunion, la stratégie a été présentée et amendée en bureau communautaire du 13/01/2020.

#### 6.1.1 Atelier Sobriété du 28 mai 2019

Le **28 mai 2019** a eu lieu **un atelier commun avec Challans-Gois Communauté** sur la **sobriété** pour lequel les participants se sont penchés sur les questions suivantes : *Comment mieux se loger ? Comment mieux se déplacer ? Comment mieux consommer ?*

Les enjeux, identifiés durant la phase diagnostic et communs aux deux territoires, ont été rappelés aux participants en termes de<sup>18</sup>:

- **Consommation énergétique** (prépondérance des secteurs résidentiel et mobilité) ;
- **Développement des EnR** pour :
  - Remplacer les modes de chauffage au fioul présent dans le secteur résidentiel
  - Se substituer à la forte part d'électricité d'origine fossile consommée dans les secteurs résidentiel et tertiaire
  - Remplacer les carburants fossiles par des carburants alternatifs
- **Émissions de polluants atmosphériques et de GES** (prépondérance du transport, de l'agriculture et du résidentiel)

Lors de cet atelier, des objectifs stratégiques ont ainsi été formulés sur les 3 grandes thématiques à enjeux : **le bâtiment, le transport et l'agriculture**. Puis un vote a permis de hiérarchiser les

---

<sup>18</sup> Compte-rendu, Atelier sobriété énergétique, du 28 mai 2019

objectifs prioritaires à l'échelle du territoire d'Océan Marais de Monts ou bien conjoints aux deux territoires.

Cet atelier a permis d'aboutir à la formulation et la hiérarchisation d'objectifs stratégiques, propres au territoire, portant sur **le transport, l'agriculture et les bâtiments** et visant la réduction des consommations énergétiques, des émissions de polluants atmosphériques et de GES dans ces secteurs.

- Transport : les objectifs stratégiques priorités portent sur l'alimentation des bateaux en hydrogène ainsi que sur la limitation et l'optimisation des déplacements domicile-travail (5 voix pour chacun des objectifs)
- Agriculture : les objectifs stratégiques priorités ont porté sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial) (14 voix) ainsi que sur le maintien des prairies naturelles dans les zones de marais
- Bâtiments : les objectifs stratégiques priorités portent sur l'accompagnement, le conseil et l'aide à la rénovation (4 voix), sur la limitation des consommations des hébergements de loisirs et saisonniers (2 voix) ainsi que sur le renforcement de l'approche globale et complète du bâtiment (2 voix).

**Ces objectifs sont cohérents avec les enjeux du territoire.**

### 6.1.2 Atelier ENR du 18 juin 2019

Le **18 juin 2019** a eu lieu l'**atelier ENR** pour lequel les participants se sont penchés sur la question suivante : *Quelles énergies renouvelables à développer sur notre territoire et comment ? Faire des énergies renouvelables un atout pour le développement économique.*

L'évaluateur environnemental souligne que les potentiels de production EnR par filière ainsi que certaines particularités du territoire ont été présentées à l'occasion de cet atelier (présence de zones de marais et de zones littorales protégées, présence de continuités écologiques importantes en lien avec les zones humides, résidences secondaires de plus en plus occupées, présence de zones inondables).

Des objectifs stratégiques ont ensuite été formulés sur 2 grandes thématiques : les **énergies renouvelables électriques et thermiques**. Puis un vote a permis aux participants de hiérarchiser les objectifs prioritaires à l'échelle du territoire d'Océan Marais de Monts. La synthèse des objectifs stratégiques formulés et des résultats du vote est présentée dans le Tableau 29.

**Tableau 29 : Synthèse des objectifs stratégiques priorités lors de l'atelier ENR du 18 juin 2019**

Filière EnR	Objectifs stratégiques priorités à l'issu du vote
Eolien	<i>Aucun objectif n'a été développé au regard de l'absence de potentiel dans cette filière sur le territoire<sup>19</sup></i>
Hydraulique	<i>Aucun objectif n'a été développé au regard de l'absence de potentiel dans cette filière sur le territoire<sup>20</sup></i>
Photovoltaïque	Les participants ont priorisé <b>le développement du PV sur les mobil-homes et l'autoconsommation</b> (10 voix) par rapport aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation de nouvelles technologies PV (4 voix) (en raison de coûts considérés comme trop importants)</li> <li>• Développement du PV sur les bâtiments (4 voix)</li> </ul>

<sup>19</sup> Plan Climat Air Energie Territorial – Océan Marais de Monts – Diagnostic air, énergie et climat, Janvier 2020.

<sup>20</sup> Plan Climat Air Energie Territorial – Océan Marais de Monts – Diagnostic air, énergie et climat, Janvier 2020.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation sur les parkings en ombrière (6 voix)</li> <li>• Développement des capacités de stockage issues de l'électricité PV (1 voix)</li> </ul>
Bois-énergie	Les participants ont priorisé le développement de réseaux de chaleur et le remplacement des chaudières bois vers des installations plus performantes (8 voix) par rapport à une meilleure utilisation du bois local pour le chauffage local (2 voix)
Méthanisation	La réalisation d'un inventaire des gisements disponibles (déchets agricoles, déchets verts, boues de STEP, déchets agroalimentaires et issus de la restauration) a été classé comme objectif stratégique prioritaire dans le cadre du développement de la méthanisation. (15 voix) par rapport aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axer la méthanisation sur le traitement des déchets et non sur la culture à destination de méthanisation (9 voix)</li> <li>• Élargissement de la réflexion avec les autres territoires tout en gardant une cohérence de proximité (1 voix) en lien avec le risque d'un accroissement important des trajets en lien avec le transport des matières</li> </ul>
Solaire thermique	Un seul objectif stratégique a été formulé au sujet du solaire thermique. Il s'agit de couvrir les consommations estivales d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) des piscines, EHPAD, camping par une production solaire thermique. (14 voix)
Géothermie	Concernant le développement de la géothermie, il a été classé comme prioritaire d'inscrire les potentiels des sols en termes de géothermie dans le PLUi (s'il est décidé par la suite d'entrer dans une démarche d'élaboration de PLUi) (12 voix) par rapport aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des réseaux de chaleur (6 voix)</li> <li>• Soutien aux installations (informations et accompagnement financier) (3 voix) (en raison de coûts considérés comme trop importants)</li> </ul>

Cet atelier a permis d'aboutir à la formulation et la hiérarchisation d'objectifs stratégiques portant sur le **développement des EnR**. A cette occasion, des enjeux environnementaux relatifs au développement des EnR sur le territoire ont été présentés.

A ce stade, les objectifs en termes de développement des EnR sont en accord avec les potentiels de production dans chaque filière. En effet, en cohérence avec l'absence de potentiel éolien (en lien avec les contraintes côtières et environnementales<sup>21</sup>) et de potentiel hydraulique, aucun objectif concernant ces filières n'a été développé. Par ailleurs, des objectifs ont été déclinés dans chacune des autres filières EnR présentant des potentiels.

De plus, le choix de prioriser le développement des réseaux de chaleur (en substitution à des modes de chauffages individuels) et le remplacement des chaudières bois par des installations plus performantes est cohérent avec les enjeux de qualité de l'air et de ressources en bois présente en quantité limitée sur le territoire.

Ces objectifs prennent également en compte l'enjeu de l'afflux touristique estival (autoconsommation énergétique des mobil-homes, couverture de la totalité de la consommation estivale d'eau chaude sanitaire par la production de solaire thermique, ...).

<sup>21</sup> Plan Climat Air Energie Territorial – Océan Marais de Monts – Diagnostic air, énergie et climat, Janvier 2020.

### 6.1.3 Atelier Adaptation au Changement Climatique du 26 juin 2019

Le **26 juin 2019** a eu lieu l'**atelier adaptation au changement climatique** pour lequel les participants se sont penchés sur la question suivante : *Comment s'adapter au changement climatique ? Adapter nos modes de vie et préserver les ressources naturelles et la qualité de l'air sur un territoire sensible au changement climatique.*

A cette occasion, l'état initial de l'environnement de l'EES a été présenté aux participants.

Les participants ont, ensuite, été invités à s'exprimer et à voter au sujet des aléas climatiques et des secteurs à enjeux qu'ils considéraient comme les plus contraignants et/ou importants pour leur territoire.



A l'issue de cet atelier, les participants ont formulé 4 objectifs stratégiques en croisant les enjeux et aléas identifiés comme majeurs pour le territoire pendant l'atelier :

- Eduquer et responsabiliser pour une évolution des comportements et des modes de vie
- Adapter les bâtiments à leur environnement
- Préserver la ressource en eau (petit cycle de l'eau) et les zones humides
- Favoriser les écosystèmes naturels et l'agriculture durable

Ces objectifs adressent les enjeux identifiés comme forts dans l'Etat initial de l'Environnement de l'EES que sont : la **ressource en eau**, les **milieux naturels**, **l'agriculture**, **l'aménagement**, **urbanisme et consommation d'espace**.

### 6.1.4 Groupe de travail sur la consolidation de la stratégie énergétique du territoire du 26 novembre 2019

Un **atelier avec le groupe de travail** constitué d'élus et agents environnement des communes a eu lieu le **26 novembre 2019** à Saint-Jean-de-Monts. Ce temps de travail avait pour but la consolidation de la stratégie et la définition d'objectifs chiffrés pour le territoire à horizon 2030.

Lors de ce groupe de travail, une première version de la stratégie territoriale a été présentée sur la base des objectifs stratégiques formulés à l'issue des 3 ateliers de co-construction.

À l'issue de cet atelier, la stratégie a été amendée afin de prendre en compte les retours des participants (Figure 11).

## Décomposition de votre stratégie territoriale



Figure 11 : Stratégie amendée à la suite du groupe de travail du 26/11/2019

Source : AKAJOLE

Ce groupe de travail a permis d'aboutir à l'ajout d'un objectif stratégique : « *Destination au **tourisme engagé** dans la transition écologique* » et a permis d'inclure la thématique **biodiversité** dans l'objectif stratégique portant initialement sur la ressource en eau et les zones humides. Sur cet objectif stratégique, il a également été précisé le souhait d'inclure la **qualité de l'eau** et d'impliquer les secteurs de l'ostréiculture et l'aquaculture.

La stratégie territoriale formulée à ce stade est en cohérence avec les principaux enjeux du territoire identifiés dans l'État Initial de l'Environnement (§5.9) que sont :

- La **ressource en eau** et les **milieux naturels** adressés par l'objectif stratégique de l'axe 3 : « Préserver durablement la ressource en eau, les zones humides et la biodiversité »
- **L'aménagement du territoire** adressé dans l'axe 2 « Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables » en particulier avec l'objectif stratégiques « Intégrer et renforcer l'urbanisme durable et solidaire ».
- Les **déplacements** adressés par les objectifs stratégiques de l'axe 1 : « Développer une offre de mobilité adaptée au territoire et aux besoins des habitants » et « Réduire les besoins en déplacements et faire évoluer les pratiques »

En revanche, il a été signalé par l'Évaluateur Environnemental, à la suite de ce groupe de travail, que les enjeux forts du territoire que constituent les **risques naturels**, la **qualité de l'air** et la **santé humaine** n'étaient pas suffisamment traités à ce stade de la stratégie du PCAET.

Ce travail de définition de la stratégie s'est poursuivi en bureau communautaire.

### 6.1.5 Bureau communautaire du 13 janvier 2020

Lors du bureau communautaire, la stratégie amendée suite au groupe de travail a été présentée aux participants. L'avis de l'évaluateur environnemental sur la stratégie a également été partagé à cette occasion. Les commentaires réalisés par l'EES sur la stratégie ont été formulés par axe stratégique et sont récapitulés dans le Tableau 30. Ils ont globalement visé les éléments suivants :

- **Développer le thème de l'adaptation au changement climatique** (par exemple : plan canicule, espèces invasives, rafraîchissement des bâtiments, gestion des inondations, gestion de la ressource en eau.
- Compléter les stratégies en considérant les **risques naturels**
- Compléter le thème de la **qualité de l'air**
- Renforcer les actions sur le **développement des EnR**

Il a été rappelé également de favoriser un portage local des actions afin de pouvoir bénéficier des retombées économiques locales.

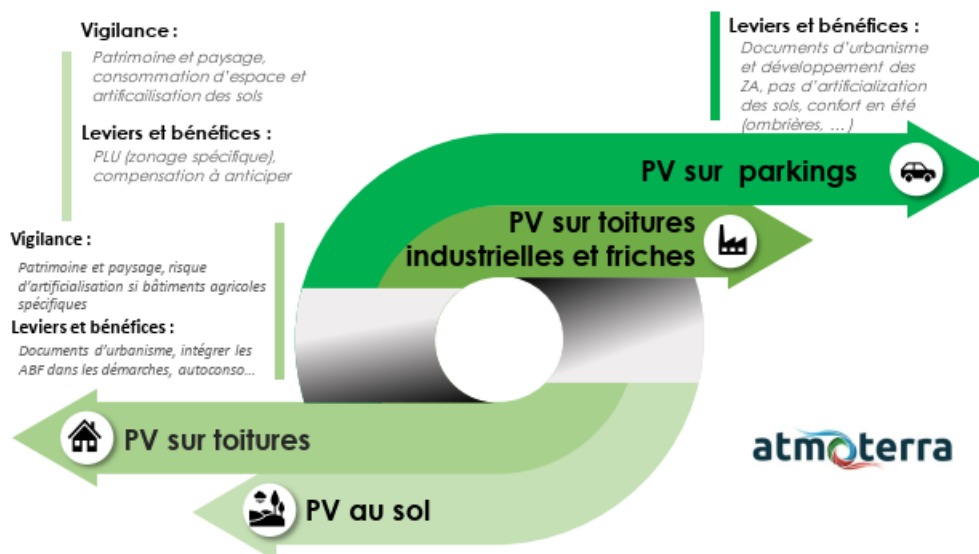
Plusieurs scénarios alternatifs ont été proposés lors du Bureau Communautaire afin de favoriser les objectifs, orientations et actions ayant des bénéfices sur les enjeux environnementaux et permettant d'éviter et réduire les potentielles incidences négatives de certaines orientations.

**Tableau 30 : Scénarios alternatifs présentés lors du Bureau Communautaire de consolidation de la stratégie**

Axe	Éléments en lien avec l'environnement du territoire / Scénarios alternatifs
Axe transversal: Agir ensemble pour un territoire sobre et innovant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques agricoles : Valoriser les techniques déjà éprouvées sur le territoire et les territoires voisins pour passer plus rapidement à l'action</li> <li>• Adresser spécifiquement le volet eau</li> <li>• Intégrer les thèmes transversaux : qualité de l'air, stockage du carbone, adaptation au changement climatique (≠ atténuation) à l'ensemble du plan d'actions</li> <li>• Inclure les acteurs du territoire dans les projets de développement des EnR (projets participatifs, citoyens, ...) avec un portage par la collectivité (retombées économiques locales).</li> <li>• Intégrer le contexte littoral et population/activités estivales.</li> </ul>
Axe 1: Faire de la transition écologique une opportunité pour améliorer le quotidien des habitants sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revitaliser les centres bourgs avec services et commerces de proximité pour limiter les déplacements et améliorer le cadre de vie de la population.</li> <li>• Adapter les politiques locales à la variation de population saisonnière (actions spécifiques pour la période Estivale).</li> <li>• Intégrer les autres thématiques en lien avec la santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ilot de chaleur</li> <li>○ Lutte contre la canicule</li> <li>○ Populations sensibles et âgées</li> <li>○ Pollen et espèces envahissantes</li> <li>○ Qualité de l'air</li> <li>○ Pesticides</li> </ul> </li> <li>• Eviter les déchets avant de penser à la valorisation.</li> </ul>
Axe 2: Vivre et travailler dans des bâtiments sobres et durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer la rénovation en limitant le plus possible les nouveaux bâtiments (sauf si sur foncier urbanisé existant).</li> <li>• Développer des prescriptions fortes applicables à l'urbanisme qui soient cohérentes avec les objectifs PCAET (Rappel : le PCAET s'impose au PLU) ex : haies en remplacement des murs, coefficient d'imperméabilisation, îlot de fraîcheur ...</li> <li>• Adapter les bâtiment et l'urbanisme au CC et aux risques naturels (incl inondation, Radon...)</li> <li>• Inclure le changement des chauffages fioul et bois vers des EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air)</li> </ul>
Axe 3: Préserver et valoriser les richesses naturelles du territoire face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser la filière bois à développer : Privilégier bois œuvre et déchets en bois énergie</li> <li>• Cibler également la production d'électricité et pas uniquement ECS</li> <li>• Intégrer la cartographie et la préservation de la biodiversité et des espaces naturels</li> <li>• Préciser et clarifier l'agriculture durable en particulier en lien avec les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eau (quantité / qualité)</li> <li>○ Qualité de l'air</li> </ul> </li> </ul>

Enfin, des scénarios alternatifs ont été présentés plus spécifiquement sur la mise en œuvre du photovoltaïque.

## Scénarios alternatifs - Photovoltaïque



**Figure 12 : Scénarios alternatifs portant sur le développement du photovoltaïque**

Finalement, l'ensemble de cette démarche a permis de dégager **3 grands axes stratégiques et 1 axe transverse** qui ont vocation à servir de fils directeurs pour l'élaboration du programme d'actions sur le territoire d'Océan Marais de Monts pour les 6 années de ce PCAET.

Ces axes ont été déclinés en 19 objectifs stratégiques et 5 objectifs transverses permettant de concrétiser la vision d'un territoire désirable et adapté aux enjeux posés par la transition énergétique, écologique et climatique. Ces objectifs sont détaillés dans le schéma ci-dessous.

## Décomposition de votre stratégie territoriale

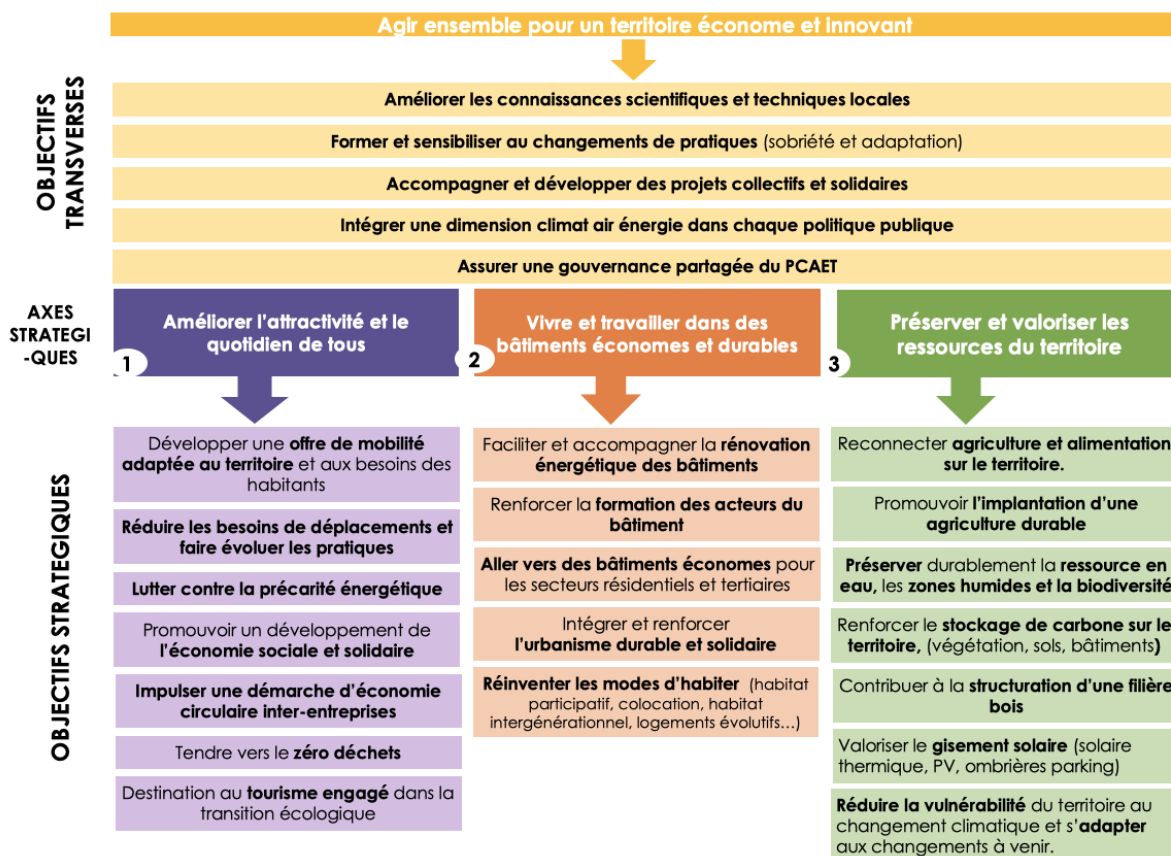


Figure 13 : Stratégie validée lors du bureau communautaire du 13/01/2020

Source : AKAJOLE

Suite aux commentaires de l'évaluateur environnemental, le bureau communautaire a décidé d'intégrer un nouvel objectif stratégique à l'axe 3 : « Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et s'adapter aux changements ».

La stratégie validée à ce stade est cohérente avec les principaux enjeux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement que sont : la ressource en eau, les milieux naturels, l'aménagement/urbanisme et consommation d'espace et les déplacements.

L'ensemble des scénarios alternatifs proposés par l'évaluateur environnemental n'ont, néanmoins, pas tous été pris en compte. **Aussi, il manque dans la stratégie des objectifs stratégiques relatifs à la qualité de l'air, aux risques naturels et la santé.**

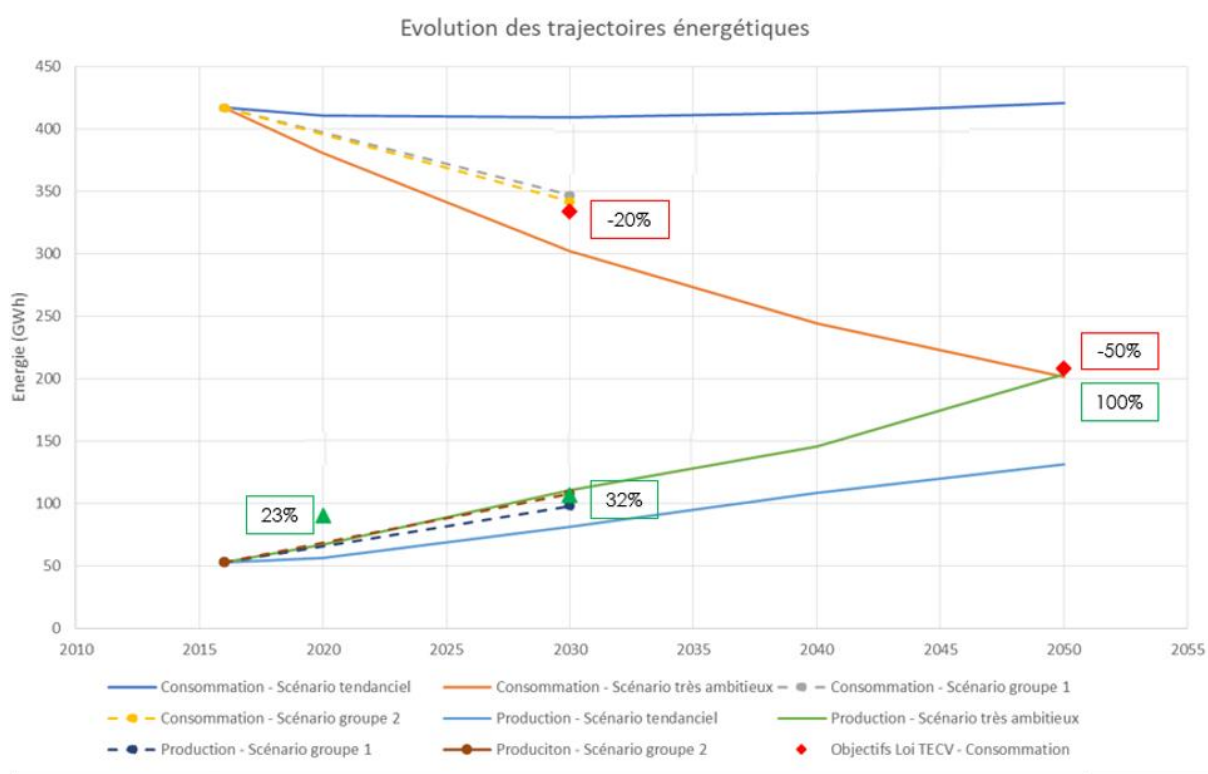
Il conviendra de les prendre en compte dans la déclinaison des actions afin d'aboutir à un plan d'actions qui soit le plus cohérent possible avec les enjeux du territoire.

La déclinaison de ces orientations en objectifs chiffrés est présentée dans la partie suivante (§6.2).

## 6.2 Construction et définition des objectifs chiffrés

### 6.2.1 Consommations énergétiques et productions d'énergies renouvelables

Lors du groupe de travail du 26 novembre 2019, les participants ont travaillé à la définition d'objectifs chiffrés par secteur et par énergie. Pour cela, ils se sont répartis en 2 équipes et se sont appuyés sur l'outil Destination TEPOS pour définir des objectifs de réductions des consommations énergétiques ainsi que de production d'énergies renouvelables. Deux scénarios de transition ont été étudiés : un scénario tendanciel et un scénario très ambitieux. Ce travail a permis d'aboutir à une première version de la trajectoire énergétique (un scénario énergétique par groupe). Sur la figure suivante, les scénarios définis par les groupes de travail apparaissent en pointillé et les objectifs de la Loi TEPCV sont présentés par des marqueurs rouges (objectifs de réduction des consommations) et des marqueurs verts (objectifs d'augmentation de production EnR).



**Figure 14 : Première version de la trajectoire énergétique du territoire (26/11/19)**

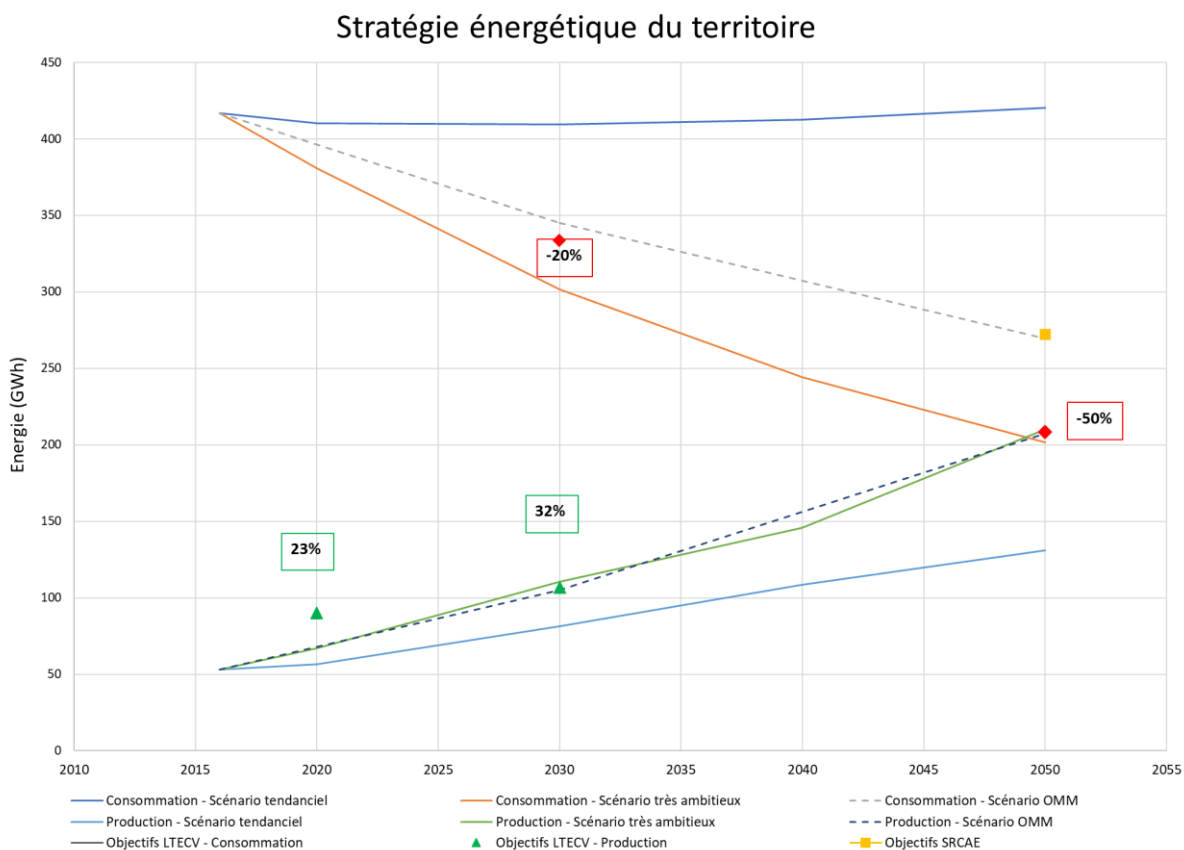
Source : AKAJOULE

Suite au groupe de travail (26/11/19), il apparaît que :

- Les objectifs chiffrés correspondant aux travaux de rénovation du bâti ont été les plus difficiles à poser car ils représentent un effort financier important pour l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers, entreprises, secteur public). La rénovation est pourtant un levier indispensable pour réduire la consommation des secteurs résidentiel et tertiaire.
- Ainsi, les objectifs de maîtrise de l'énergie d'ici 2030 définis par les deux groupes de travail de l'atelier **ne permettent pas d'atteindre les attentes nationales**. Le territoire devra redoubler d'efforts entre 2030 et 2050.
- Les objectifs de développement des énergies renouvelables **sont plus ambitieux** et se rapprochent des objectifs nationaux. Mais le potentiel du territoire reste limité, donc les efforts seront à porter en priorité sur la baisse des consommations. Des objectifs chiffrés sur

les EnR suivantes (solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, bois-énergie) ont été définies par les deux équipes de travail.

Ces travaux sur la définition des objectifs chiffrés par les deux équipes du groupe de travail du 26/11/2019 ont été repris par le bureau d'étude AKAJOULE, compilés et présentés en Bureau Communautaire. Dans la plupart des cas, le bureau d'études a opté pour une moyenne des objectifs définis par chacune des équipes. Pour certain secteur, le scénario le plus ambitieux a été retenu quand il apparaissait comme réaliste au regard des caractéristiques du territoire. La trajectoire énergétique présentée en bureau communautaire est détaillée dans la Figure 15.



**Figure 15 : Trajectoires énergétiques présentée en Bureau Communautaire (compilation des travaux des 2 équipes réalisés le 26/11/2019)**

Source : AKAJOULE

Cette trajectoire énergétique a été retenue le 13/01/2020 lors du Bureau Communautaire.

Les objectifs de réduction de la consommation énergétique par secteur se déclinent de la façon suivante :

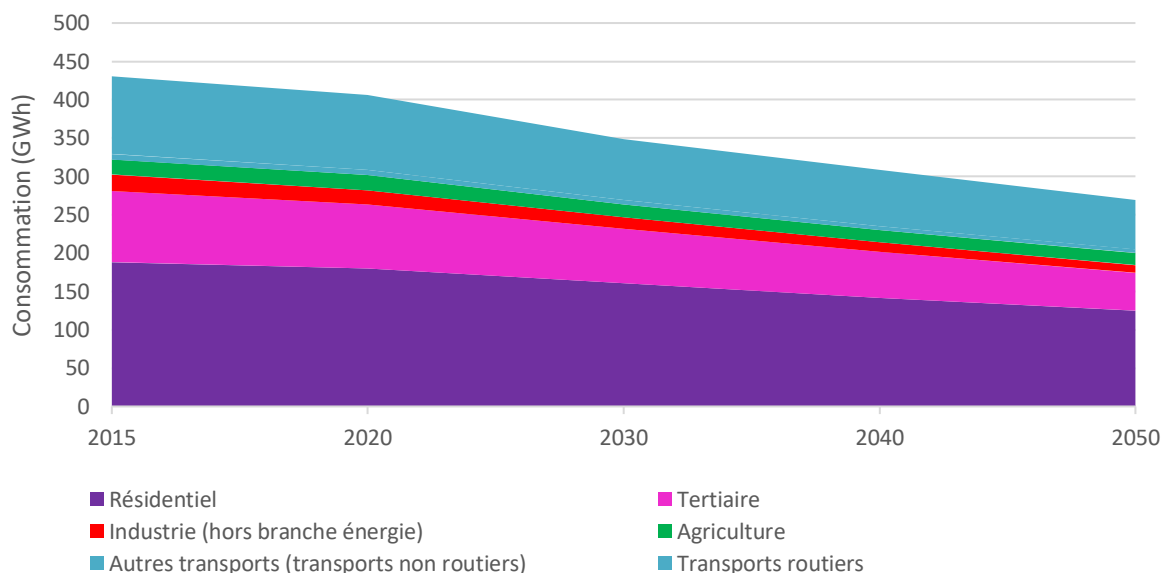
**Tableau 31 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques par secteur**

Source : AKAJOULE

Objectifs par secteur :	2030	2050
<b>Résidentiel</b> : rénovation de 250 logements/an au niveau BBC, soit 35% des logements rénovés en 2050, construction de 50 logements/an en RT2012 puis RT2020	-14%	-34%
<b>Tertiaire</b> : 60% rénové en 2050, en s'appuyant sur le tertiaire public	-23%	-47%
<b>Industrie</b> : baisse des consommations par l'efficacité énergétique et l'amélioration des procédés	-31%	-53%

<b>Transport routier</b> : -50% par habitant en 2050 par l'amélioration des performances des moteurs et de conduite (-20%), ainsi que la baisse du nombre de véhicules	-22%	-36%
<b>Agriculture</b> : -20% en 2050 par l'amélioration des moteurs et une meilleure régulation des bâtiments d'exploitation	-13%	-20%

Evolution de la consommation - Océan Marais de Monts



**Figure 16 : Evolution de la consommation énergétique - Scénario Océan Marais de Mont**  
Source : AKAJOULE

Les objectifs de production d'énergies renouvelables se déclinent par filière de la façon suivante :

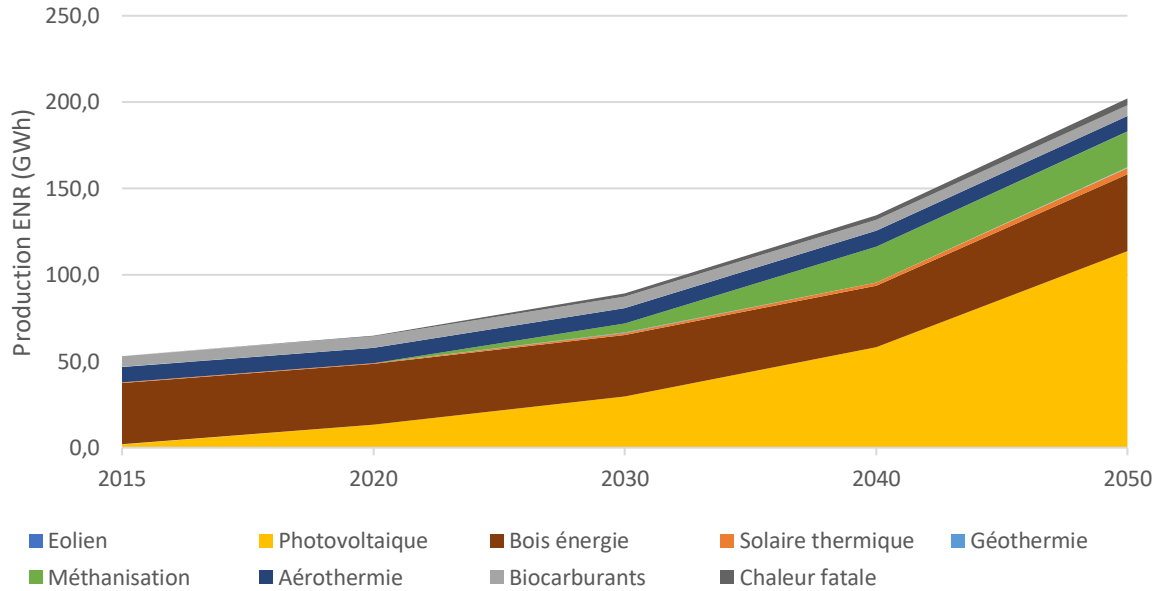
**Tableau 32 : Objectifs de production d'énergies renouvelables - Scénario Océan Marais de Monts**

Source : AKAJOULE

Énergie	Objectifs	2030	2050
<b>Biogaz par méthanisation</b>	<b>2030</b> : 1 installation de cogénération (22% du potentiel dispo) <b>2050</b> : l'équivalent de 2 installations de cogénération et 1 d'injection (tailles diversifiées) (87% du potentiel dispo)	5,3 GWh	20,8 GWh
<b>Bois énergie</b>	<b>2030</b> : 29% des logements et 3% des tertiaires <b>2050</b> : 45% des logements et 15% des tertiaires	35,3 GWh	44,5 GWh
<b>Géothermie</b>	<b>2030</b> : 0,15% des logements et des bâtis tertiaires (45% du potentiel dispo) <b>2050</b> : 0,4% des logements et 0,1% des bâtis tertiaires (75% du potentiel dispo)	0,24 GWh	0,4 GWh
<b>Photovoltaïque</b>	<b>2030</b> : 20% des toitures, 0,8 ha d'ombrières de parkings, 5 ha de centrales au sol (21% du potentiel dispo) <b>2050</b> : 80% des toitures (soit 43ha), 5 ha de centrales au sol, 5 ha d'ombrières de parkings (80% du potentiel dispo)	29,7 GWh	113 GWh
<b>Solaire thermique</b>	<b>2030</b> : 15% des maisons et des logements collectifs, et 20% des gros consommateurs (20% du potentiel dispo) <b>2050</b> : 40% des maisons et des logements collectifs, 100% des gros consommateurs (46% du potentiel dispo)	1,3 GWh	3,6 GWh

<b>Chaleur fatale</b>	2030 : 30% du potentiel mobilisé 2050 : 60% du potentiel mobilisé	1,9 GWh	3,8 GWh
<b>Bilan</b>	2030 : 89 GWh, soit 26% d'EnR par rapport à la consommation projetée en 2030 2050 : 203 GWh, soit 75% d'EnR par rapport à la consommation projetée en 2050		

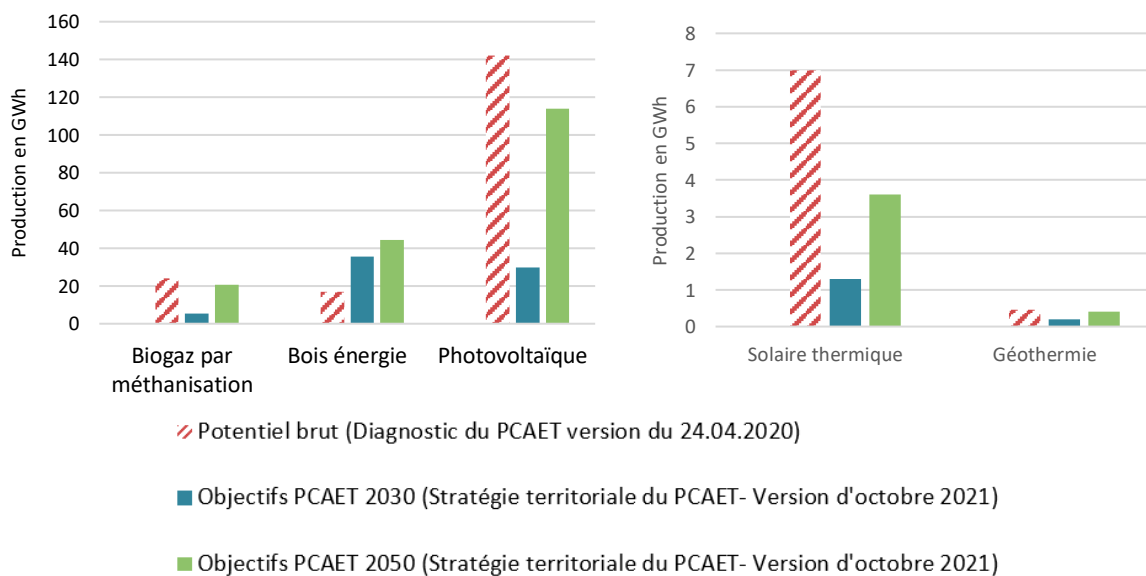
### Production ENR - Océan Marais de Monts



**Figure 17 : Evolution de la production d'EnR - Scénario Océan Marais de Monts**

Source : AKAJOULE

La Figure 18 compare les objectifs fixés par filière EnR aux potentiels de production chiffrés dans le diagnostic. Les potentiels présentés dans le diagnostic diffèrent de ceux présentés en COPIL du 28.03.2020. En effet, les potentiels EnR ont été mis à jour pour prendre en compte l'étude de potentiel EnR réalisée à l'échelle de la Vendée et ainsi assurer la cohérence des potentiels du territoire.



**Figure 18 : Comparaison des objectifs de production EnR par filière avec le potentiel de production**

Il apparait que les objectifs de production EnR fixés par filière sont cohérents avec les potentiels sauf pour le bois-énergie. Le potentiel du bois énergie est de 17 GWH, soit environ 3 300 tonnes de bois pouvant alimenter environ 1 400 foyers en chaleur. Ce potentiel étant dépassé, une importation des ressources depuis les territoires voisins est nécessaire.

Des points de vigilance ont été formulés dans le cadre de l'EES pour avertir sur le fait que cette importation n'est pas souhaitée dans le cadre des PCAET d'autant que la ressource sur les territoires voisins n'est pas disponible en quantité importante. Il sera nécessaire de développer la ressource bois de manière significative sur le territoire, de réduire les besoins en consommation et de développer d'autres EnR (géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, ...).

Concernant le photovoltaïque, au regard de l'importance des objectifs en termes de production, la prise en compte des contraintes environnementales lors de l'opérationnalisation des actions sera nécessaire (centrales au sol uniquement sur des sols dégradés et en dehors des zones Natura 2000 et des ZNIEFF, prise en compte des contraintes patrimoniales, de la trame verte et bleue, des filières de recyclages des panneaux, ...).

### Consommations énergétiques

L'objectif global de réduction de la consommation énergétique validé lors du Bureau Communautaire du 13 janvier est de 19% en 2030 par rapport à 2015, et de 37% en 2050.

Ce scénario permet de dépasser les **objectifs 2050 du scénario SRCAE**, mais **ne permet pas d'atteindre ceux de la SNBC**. En effet, les objectifs nationaux visent une diminution de la consommation énergétique de 20% à horizon 2030 et de 50 % à horizon 2050.

### Production d'Énergies Renouvelables

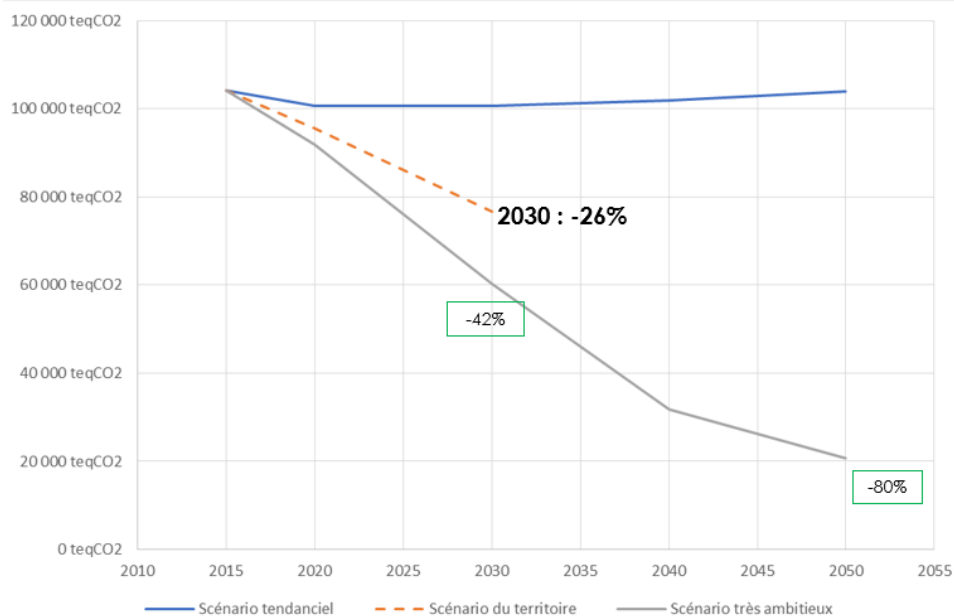
L'objectif du territoire est de produire 89 GWh<sup>22</sup> à partir d'ENR à horizon 2030. Cela représenterait 26% de la consommation projetée en 2030. L'objectif fixé par le territoire à horizon 2030 **se situe en dessous** de l'objectif national (33 % d'ENR dans la consommation finale d'énergie brute en 2030). En 2050, l'objectif est de couvrir 75% des consommations.

Par ailleurs, l'Évaluateur Environnementale souligne que la **saisonnalité des consommations énergétiques** en lien avec **l'afflux touristique estival** est un élément important à prendre en compte dans le développement des EnR. En effet, il apparait important que le développement des filières EnR prenne en compte et soit capable de soutenir ces variations importantes de consommations énergétiques.

<sup>22</sup> Ce chiffre est à nuancer en lien avec la production de bois-énergie. En effet, au regard du potentiel relativement faible en termes de production de bois énergie, il apparait que du bois produit à l'extérieur du territoire devra être importé.

## 6.2.2 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

La première version de la trajectoire carbone correspond aux travaux de chiffrage des réductions des consommations énergétiques du groupe de travail du 26 novembre 2019. **La trajectoire carbone définie vise une diminution globale des émissions de GES de 26% en 2030 par rapport à 2015 et de 47% en 2050** (cf Figure 19 l'objectif jusqu'à 2030 par comparaison aux scénarii tendanciel et très ambitieux).



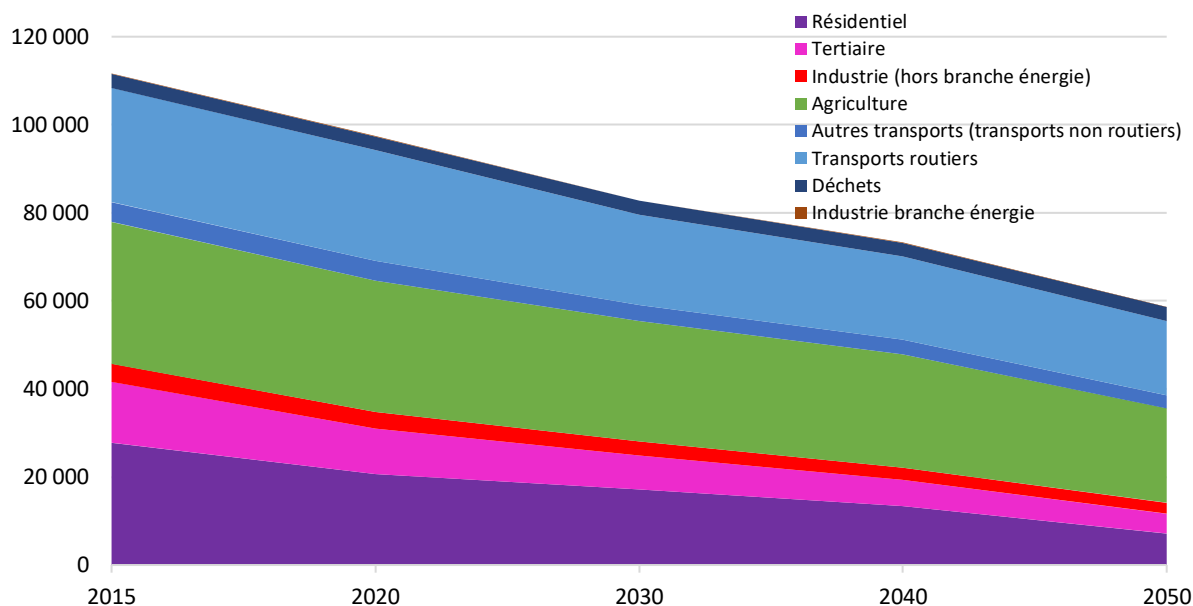
Source : AKAJOULE

**Figure 19 : Première version de la trajectoire carbone du territoire**

Le scénario carbone présenté et retenu en bureau communautaire du 13 janvier est similaire à celui obtenu suite à la compilation des travaux du groupe de travail du 26/11/2019.

De la même manière que pour la réduction des consommations énergétiques, les objectifs de réduction des émissions de GES ont été déclinés par secteur. La déclinaison opérationnelle de la trajectoire carbone est la suivante :

### Evolution des émissions de GES - Scénario OMM



**Figure 20 : Trajectoires des émissions de GES**

Source : ATMOTERRA

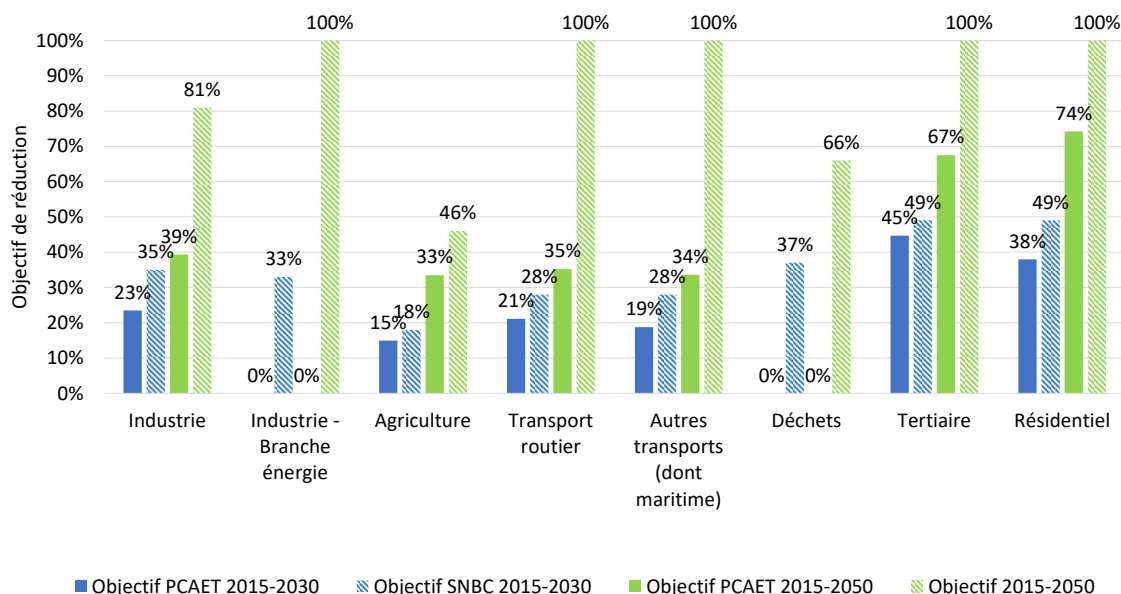
Ainsi, l'objectif de baisse des émissions de GES choisi par le territoire est une baisse de 26% des émissions totales en 2030.

La baisse des émissions de GES sur le territoire sera essentiellement liée :

- Au changement des systèmes de chauffage : disparition du chauffage au fioul dans les secteurs résidentiel et tertiaire à horizon 2050
- Au changement des systèmes de motorisation dans le secteur du transport : passage au GNV, à l'électrique, à l'hybride rechargeable de la flotte de véhicule en fonction du type de véhicule (poids lourd, bus, voiture...).
- A la mise en place de modifications des pratiques culturales permettant une baisse des émissions agricoles non énergétiques (fermentation entérique des animaux, traitement des effluents d'élevage, techniques de culture, ...) de 35% en 2050.

Cet objectif de baisse d'émission est **plus faible que l'objectif national** du fait notamment du **caractère agricole** notable du territoire avec une volonté forte de préserver cette activité économique centrale.

Les objectifs sectoriels du territoire ont été comparés aux objectifs sectoriels fixés par la SNBC 2 (Figure 21). Les objectifs SNBC pour le secteur « bâtiment » ont été appliqués aux secteurs PCAET « résidentiel » et « tertiaire ». Les objectifs SNBC pour le secteur « transport » global ont été appliqués aux secteurs PCAET « transport routier » et « Autres transports (incluant le transport maritime) ».



**Figure 21 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteurs de la CCOMM et de la SNBC2**

L'objectif du PCAET est de réduire les émissions de GES de 26 % d'ici 2030 par rapport à 2015 et de 47% d'ici à 2050. **Les objectifs nationaux en 2050 (neutralité carbone) ne semblent pas pouvoir être atteints.**

Les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050 dans le cadre du PCAET en termes de réduction des GES par secteur ont été comparés aux objectifs réglementaires sectoriels issus de la SNBC 2.

- **2030** : l'ensemble des objectifs sectoriels sont moins ambitieux que les objectifs visés par la SNBC à l'horizon 2030. Toutefois, les objectifs fixés par le territoire pour le secteur tertiaire, agricole et transport routier sont proches des objectifs nationaux à cet horizon ;
- **2050** : l'ensemble des objectifs sectoriels sont significativement moins ambitieux que les objectifs visés par la SNBC à l'horizon 2050.

Par ailleurs, on note que le territoire n'a pas prévu de baisse sur les secteur déchet et énergie et n'atteint donc pas les objectifs sectoriels fixés pour ces secteurs.

Il apparait que des efforts, en premier lieu dans **l'industrie, le secteur déchets et le transport**, nécessiteront d'être accentués dans les années à venir afin de pouvoir se rapprocher de l'ambition des objectifs réglementaires en termes de réduction des émissions de GES à l'horizon 2050.

### 6.2.3 Stockage du carbone

Le territoire possède des surfaces de marais protégés et une surface de prairies et culture importante permettant de stocker à 10 875 kt<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>.

La mise en place de plusieurs actions dès à présent permettra de continuer à développer ce stockage carbone en parallèle de la réduction des émissions prévues. Il s'agit notamment de :

- Encourager l'agroforesterie, la plantation d'arbres et de haies (15 KtCO<sub>2e</sub> d'ici 2030).
- Optimiser les cultures intermédiaires et intercalaires et végétaliser les espaces publics en développant le nombre et la qualité des espaces verts, avec des essences locales (2 KtCO<sub>2e</sub> d'ici 2030)

- Gérer durablement les prairies: allongement des périodes de pâturage et de prairies temporaires ; réduire la fertilisation azotée des prairies permanentes et temporaires les plus intensives... (4KtCO<sub>2</sub>e d'ici 2030)
- Lutter contre les risques d'érosion par la mise en place de méthodes culturales adaptées
- Favoriser le stockage de carbone via les constructions en produits bois : 1.5KtCO<sub>2</sub>e

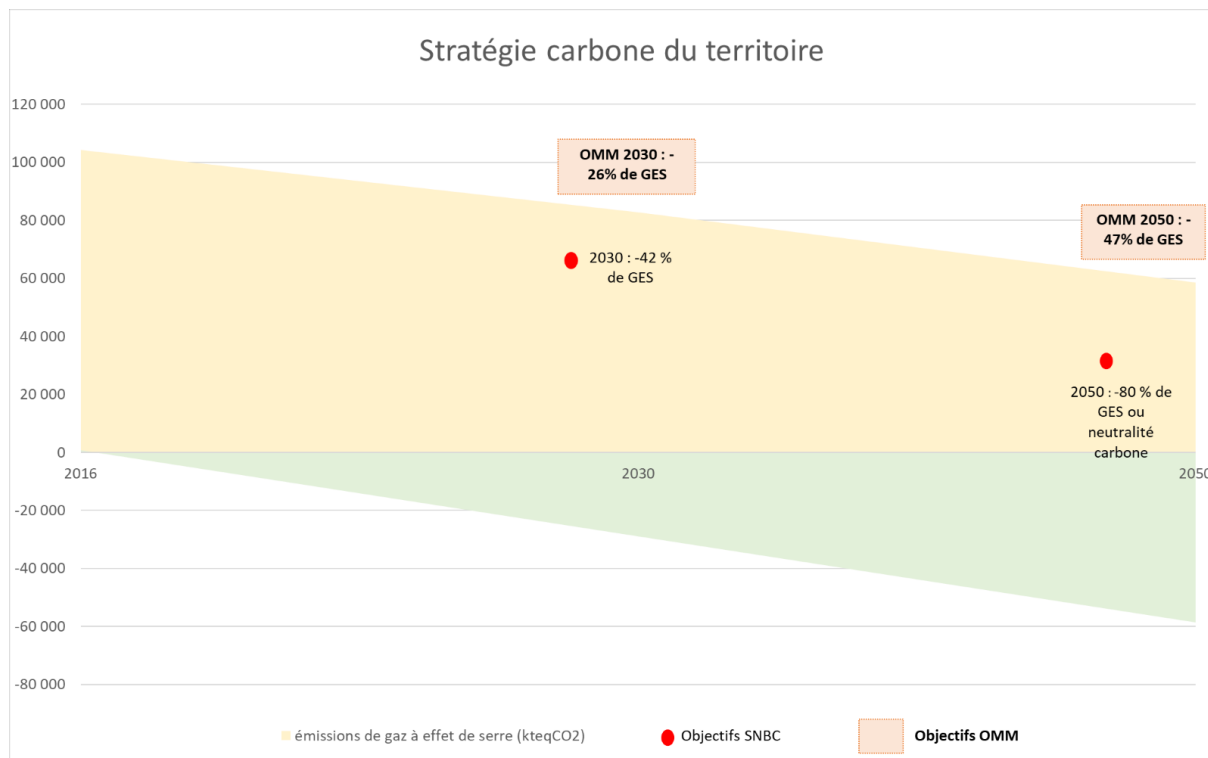


Figure 22 : Stratégie carbone d'OMM

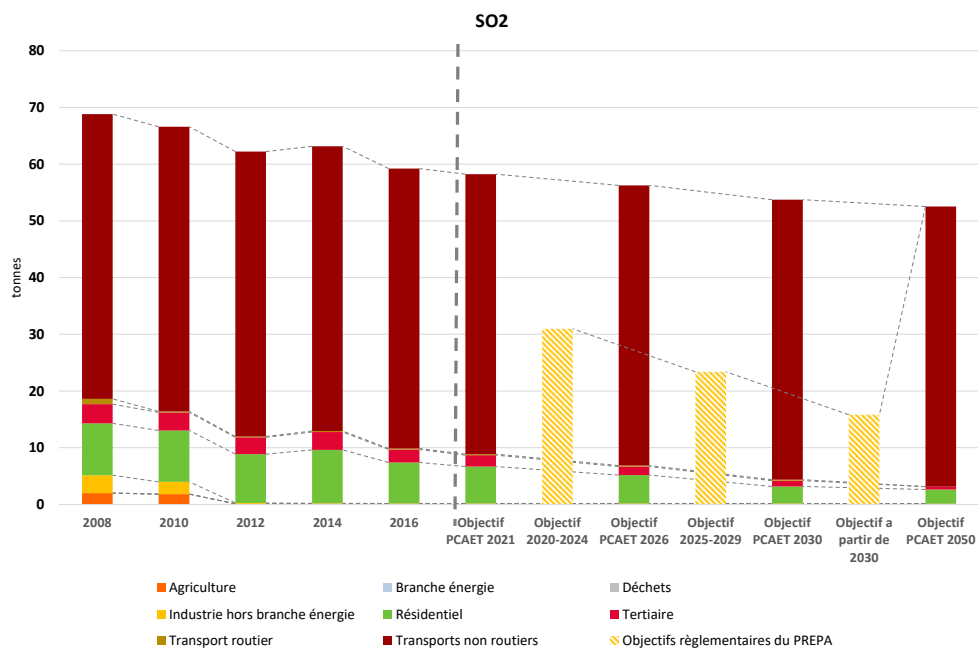
## 6.2.4 Émissions de polluants atmosphériques

Le territoire d'Océan Marais de Monts souhaite se conformer aux objectifs nationaux de baisse des émissions de polluants atmosphériques déclinés dans le plan de réduction des émissions des polluants atmosphériques (PREPA). Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire, ont été calculés, par secteur d'activité, sur la base des évolutions tendanciennes observées sur le territoire entre 2008 et 2016 et **en visant l'atteinte des objectifs fixée par le PREPA à l'horizon 2030 conformément au souhait du territoire de s'y conformer (hors SO<sub>2</sub> et NO<sub>x</sub> en lien avec les émissions importantes liées au transport maritime).**

Les évolutions des émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2016 ainsi que la scénarisation des objectifs du PCAET aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 sont présentées dans les figures ci-dessous.

### 6.2.4.1 Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

Sur le territoire, ces émissions proviennent majoritairement du **transport maritime** (liaison avec les îles voisines) et du secteur résidentiel dans une moindre mesure. Les émissions de SO<sub>2</sub> ont globalement diminué de 14% entre 2008 et 2016. Cette faible tendance à la baisse des émissions de SO<sub>2</sub> sur le territoire **n'est pas cohérente avec les objectifs du PREPA.**

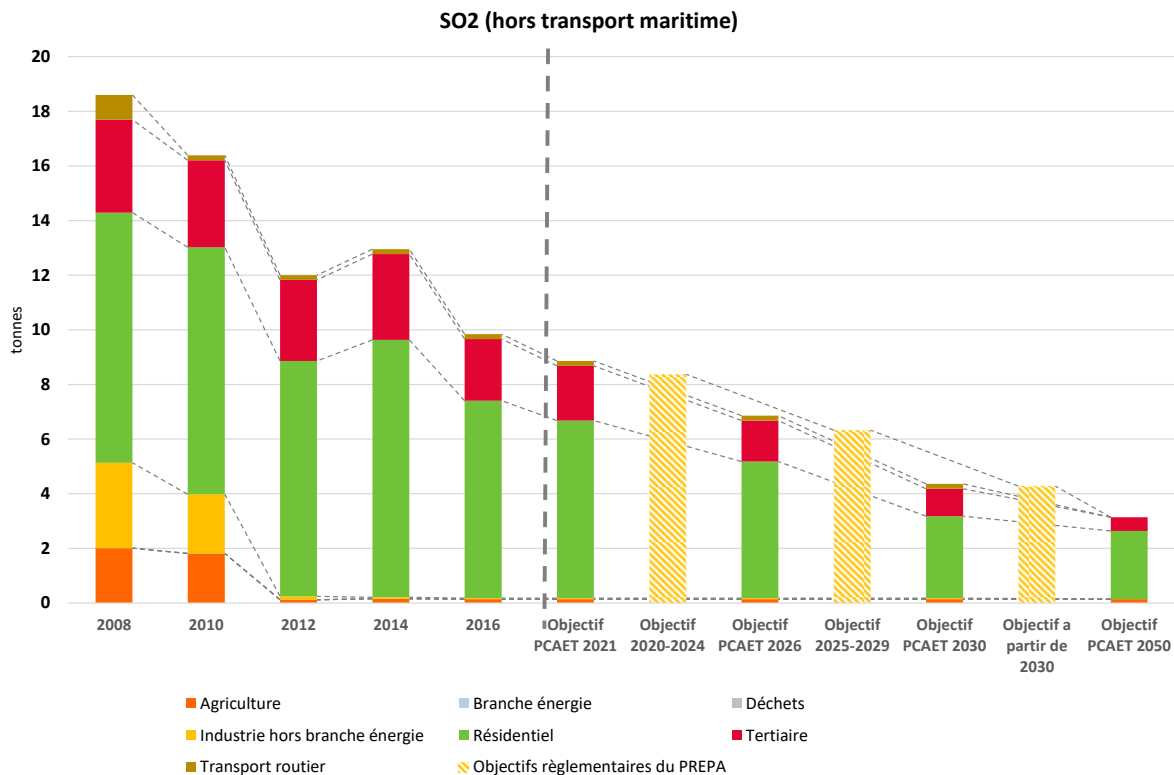


**Figure 23 : Scénarisation des émissions de SO<sub>2</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

Pour se conformer aux objectifs nationaux, le territoire devrait se fixer un objectif de baisse de 77% des émissions de SO<sub>2</sub> en 2030 par rapport à 2008.

Les objectifs du PREPA ne pourront donc pas être atteints dans le cadre de la stratégie du PCAET d'Océan Marais de Monts, en l'absence d'une politique plus globale visant la réduction des émissions liées au transport maritime (teneur en soufre des carburants, approvisionnement en carburant alternatif au fioul,...).

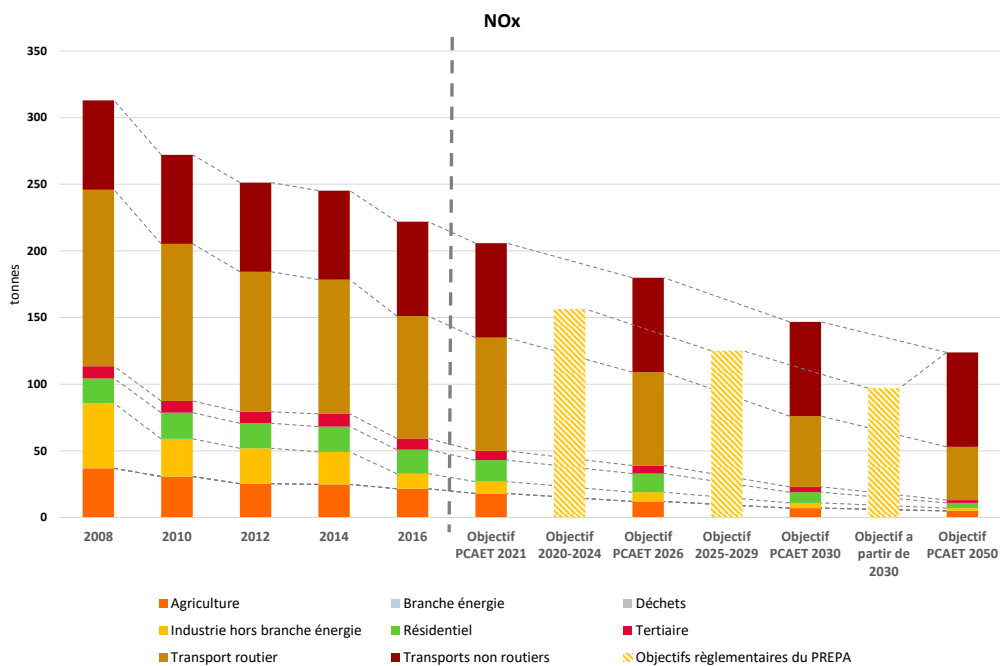
Néanmoins, **hors transport maritime**, les objectifs du PREPA en 2030 seront atteints avec une baisse de 77% des émissions en 2030 par rapport à 2008 (cf Figure 24).



**Figure 24 : Scénarisation des émissions de SO<sub>2</sub> (hors émissions issues du transport maritime) et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

### Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Les émissions de NO<sub>x</sub> ont globalement baissé de 29% de 2008 à 2009. **Cette baisse ne semble pas suffisante pour atteindre les objectifs du PREPA** fixés aux différents horizons, principalement en lien avec la stagnation des émissions issues du transport maritime.

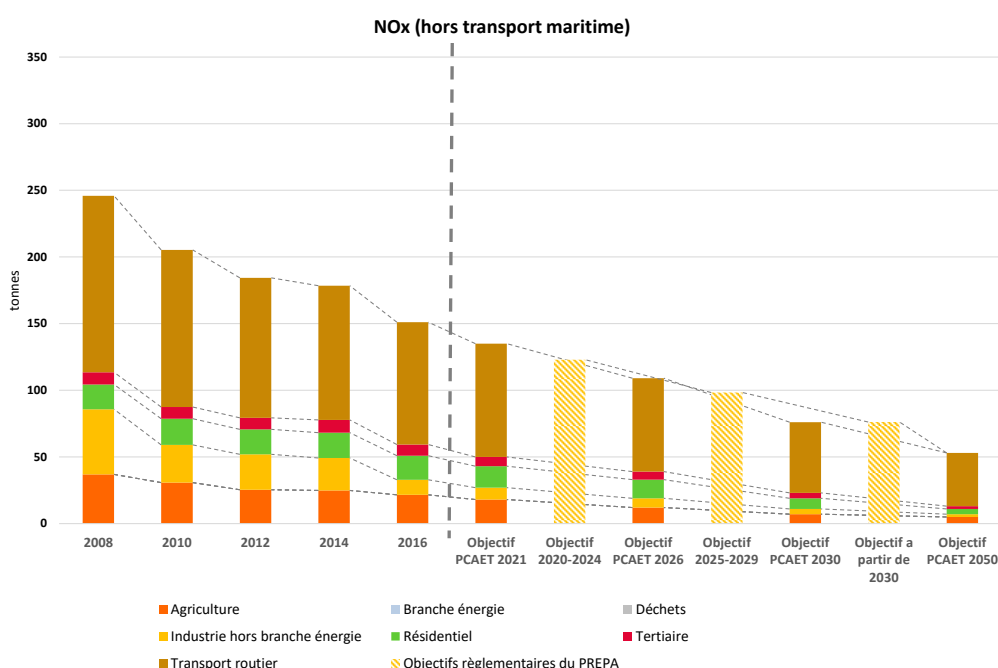


**Figure 25 : Scénarisation des émissions de NO<sub>x</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

Pour se conformer aux objectifs nationaux, le territoire devrait se fixer un objectif de baisse de 69% en 2030 par rapport à 2008.

Les objectifs du PREPA ne pourront donc pas être atteints dans le cadre de la stratégie du PCAET d'Océan Marais de Monts, en l'absence d'une politique plus globale visant la réduction des émissions liées au transport maritime.

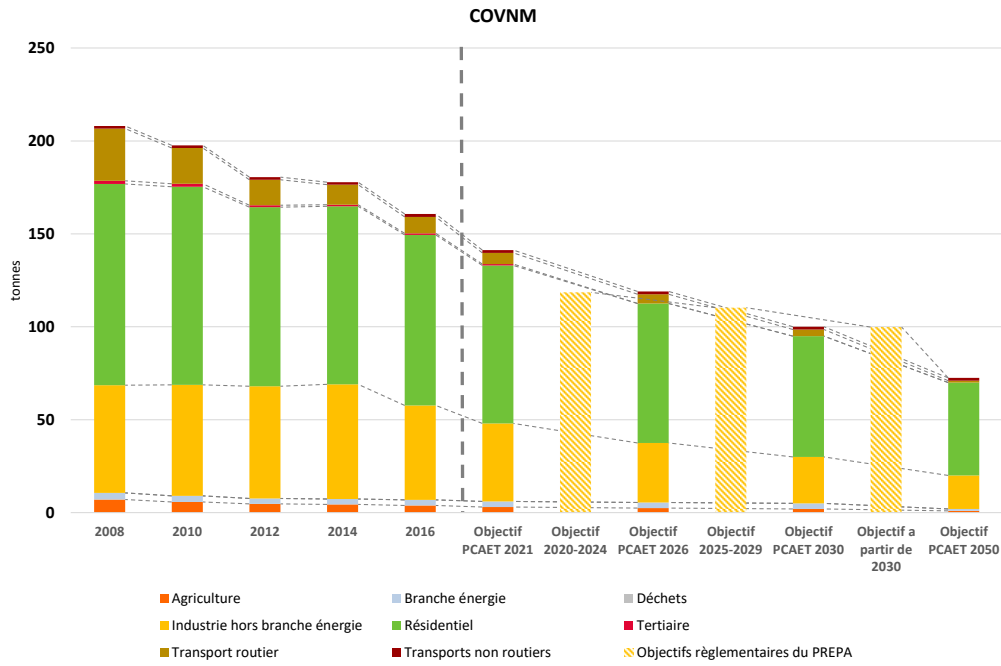
Néanmoins, **hors transport maritime**, les objectifs du PREPA en 2030 seront atteints avec une baisse de 69% des émissions en 2030 par rapport à 2008 (cf Figure 26).



**Figure 26 : Scénarisation des émissions de NO<sub>x</sub> (hors émissions issues du transport maritime) et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

### Composés organiques volatiles autres que le méthane (COVNM)

Les émissions de COVNM ont globalement diminué de 23% sur la période considérée (2008-2016). La **tendance globale à la baisse des émissions de COVNM semble cohérente avec les objectifs du PREPA**. Elle nécessitera néanmoins d'être accentuée pour qu'ils soient atteints.

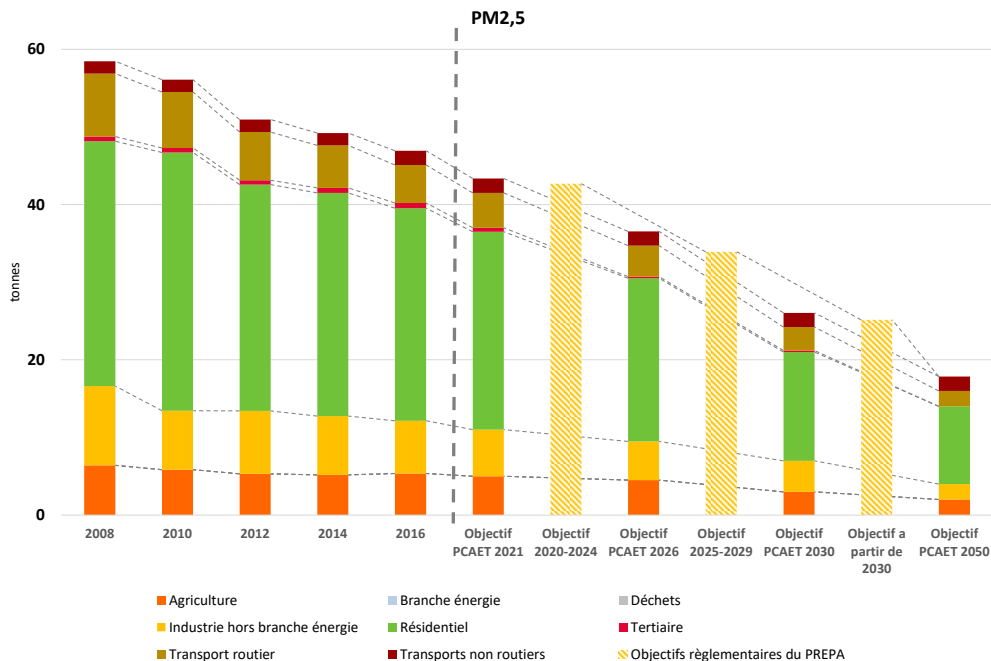


**Figure 27 : Scénarisation des émissions de COVNM et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

Pour se conformer aux objectifs nationaux, le territoire se fixe un objectif de baisse de 52% en 2030 par rapport à 2008.

### Particules fines (PM<sub>2,5</sub>)

Les émissions de PM<sub>2,5</sub> ont globalement diminué de 20% entre 2008 et 2016. Cette tendance à la baisse semble **être cohérente avec l'objectif du PREPA fixé à l'horizon 2024**.



**Figure 28 : Scénarisation des émissions de PM<sub>2,5</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

Pour se conformer aux objectifs nationaux, le territoire se fixe un objectif de baisse de 57% en 2030 par rapport à 2008.

### Particules fines (PM<sub>10</sub>)

Les émissions de PM<sub>10</sub> ont faiblement diminué depuis 2008 (-13%). Aucun objectif chiffré pour les PM<sub>10</sub> n'est requis dans le cadre du PREPA ou le SRCAE. Toutefois, le SRCAE indique la **nécessité de maintenir une baisse des émissions**. Des efforts sont ainsi à produire pour maintenir voire accentuer la baisse des émissions de PM<sub>10</sub>. Les objectifs de baisses des PM<sub>2.5</sub> ont été appliqués aux PM<sub>10</sub>.

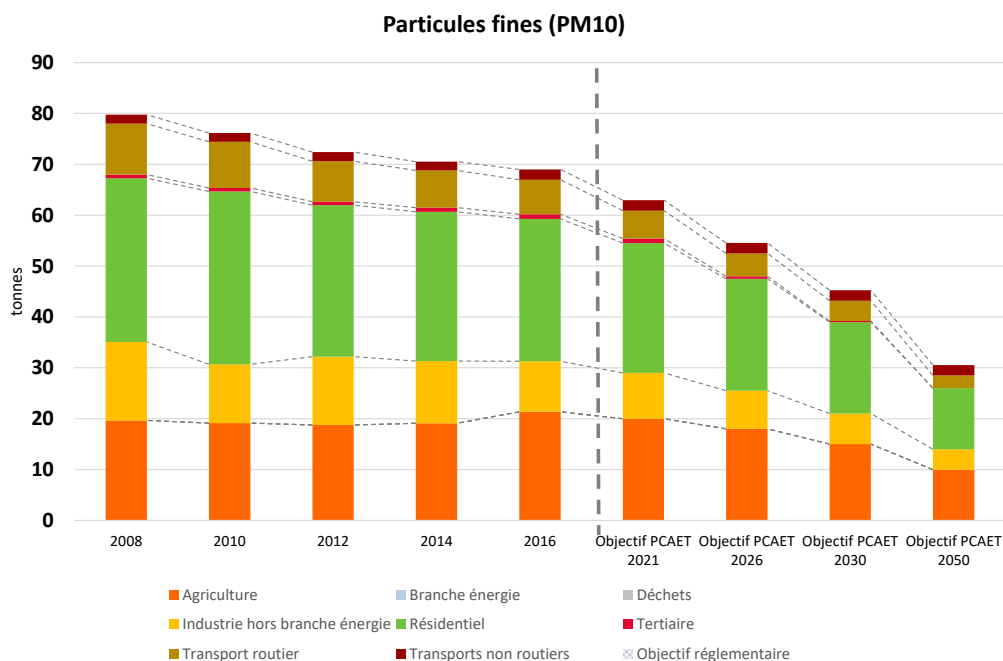
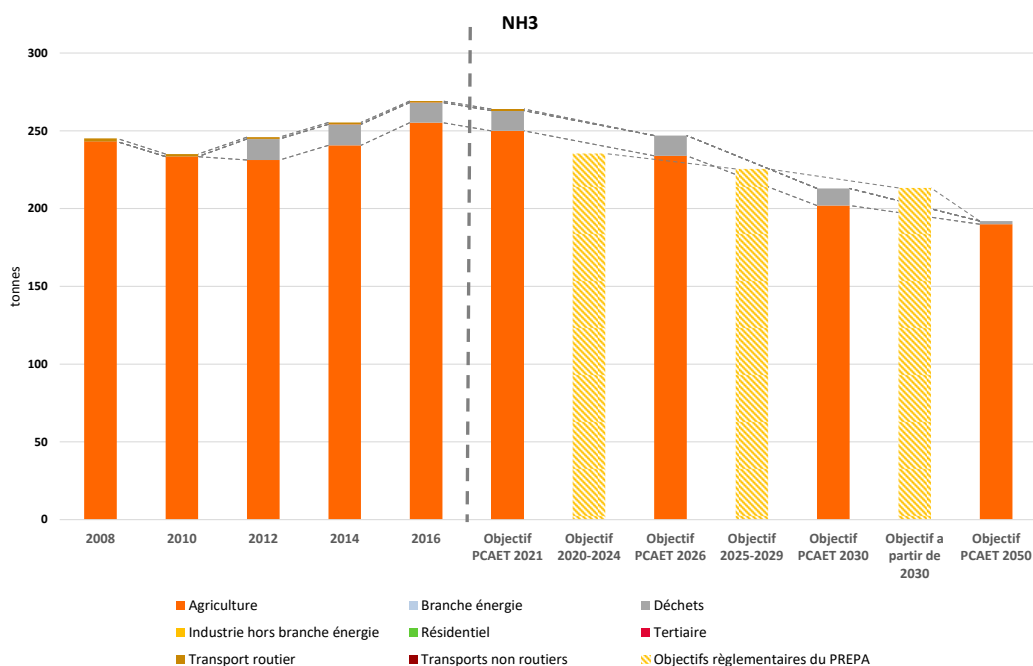


Figure 29 : Scénarisation des émissions de PM<sub>10</sub>

### Ammoniac (NH<sub>3</sub>)

Les émissions de NH<sub>3</sub> ont augmenté de 10% sur la période considérée (+5% dans le secteur agricole et augmentation du secteur déchet dans les émissions à partir de 2011 (à hauteur de 13 tonnes par an en moyenne entre 2011 et 2016)). **Ces hausses ne sont pas cohérentes avec les objectifs du PREPA et nécessitent d'être inversées fortement.**



**Figure 30 : Scénarisation des émissions de NH<sub>3</sub> et comparaison par rapport aux objectifs du PREPA**

Pour se conformer aux objectifs nationaux, le territoire se fixe un objectif de baisse de 13% en 2030 par rapport aux émissions de 2008.

**Le territoire vise l'atteinte des objectifs fixée par le PREPA à l'horizon 2030 (à l'exception des SO<sub>2</sub> et des NO<sub>x</sub> en lien avec le transport maritime sur lesquels la collectivité a peu de contrôle).**

La tendance globale à la baisse des émissions de COVNM et de particules (PM<sub>2.5</sub>) **semble cohérente** avec l'atteinte des objectifs du PREPA les plus proches. En revanche, les émissions de NH<sub>3</sub> sur le territoire **ne semblent pas cohérentes** avec les objectifs du PREPA. Des efforts significatifs devront être faits en particulier dans le secteur **agricole**.

Concernant les émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>, **les émissions globales ne semblent pas cohérentes** avec les objectifs du PREPA. Néanmoins, hors transport maritime, le territoire vise l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 et l'évolution des émissions (hors transport maritime) semble cohérente avec ces objectifs. Ainsi, des efforts significatifs devront être faits dans les secteurs du **transport maritime** (dans la mesure des compétences de la collectivité), du **résidentiel** (et tertiaire) ainsi que dans le **transport routier** pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

Les objectifs fixés par la collectivité sont ambitieux et nécessiteront la mise en place d'actions fortes en lien avec la qualité de l'air et la réduction des émissions atmosphériques. **Ces éléments devront être transposés dans le plan d'actions.**

## 6.3 Phase d'élaboration du programme d'actions

### 6.3.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration des éléments suivants en appliquant la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** :

1. Des mesures visant en priorité à **éviter (E) les incidences négatives identifiées**.
2. Des **mesures de réduction (R)** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément ou remplacement des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).
4. Proposer, en dernier lieu, des **mesures de compensation (C)** éventuelles.

Ainsi, ces mesures ERC ont été proposées afin de mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la rédaction des actions. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des actions.

### 6.3.2 Mesures ERC et évolution du programme d'actions





Le tableau ci-après présente une synthèse de l'évolution du programme d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées en octobre-novembre 2021.




Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le programme d'actions final.






Les mesures d'évitement sont suivies d'un « (E) » tandis que les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) ». Les modifications n'étant pas suivies de ces identifiants sont des modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon à ce qu'elles soient les plus vertueuses possible.








Ainsi, le programme d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de son élaboration. Au total, 47 actions ont été retenues et détaillées en 4 axes stratégiques.






**Tableau 33 : Mesures E R C proposée pour limiter les impacts du programme d'actions**



Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
<b>Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant</b>			
<b>Objectif 1- Améliorer les connaissances scientifiques et techniques locales</b>			
1/ Consolider l'observatoire des zones humides du Pays de Monts	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Lutter également contre ces espèces invasives et former à leur reconnaissance</li> </ul>	
2/ Poursuivre le travail d'expertise de l'Observatoire du littoral du Pays de Monts et valoriser les études et données		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
3/ Valoriser la connaissance de la forêt domaniale		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
<b>Objectif 2- Former et sensibiliser au changements de pratiques</b>			
1/ Former les élus du territoire à la transition écologique		Ajouter les thématiques suivantes : qualité de l'air intérieur et extérieur, gestion des risques liées au changement climatique, mobilités douces, ...	
2/ Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
3/ Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
<b>Objectif 3- Accompagner et développer des projets collectifs et solidaires</b>			
1/ Impulser des projets locaux et les valoriser		<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Privilégier du foncier déjà existant pour la création du Tiers-Lieu plutôt que la création d'un nouveau bâtiment (consommation d'espace et artificialisation du sol)</li> </ul>	
<b>Objectif 4- Assurer une gouvernance partagée du PCAET</b>			
1/ Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
2/ Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
<b>AXE 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>			
<b>Objectif 1- Développer une offre de mobilité adaptée au territoire et aux besoins des habitants</b>			
1/ Organiser les mobilités sur le territoire (schéma local des mobilités)	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Dans le cadre de la création d'aménagements visant la mobilité douce, ne pas artificialiser de nouvelles zones en favorisant l'utilisation de fonciers déjà artificialisés</li> </ul>	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Utiliser des revêtements perméables</li> <li>(E) Favoriser l'évitement des déplacements et les actions de revitalisation des centres-bourgs</li> </ul>	
2/ Conforter et élargir l'offre de transports collectifs	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E, R) Favoriser l'information des citoyens sur les mesures existantes</li> <li>(R) Former les conducteurs à l'écoconduite</li> <li>(R) Rendre accessible et sécuriser l'accès aux arrêts de bus en mobilité douce (marche, vélo)</li> <li>(R) Utiliser des véhicules à faibles émissions</li> </ul>	
3/ Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Dans le cadre de la création d'aires de covoiturage, ne pas artificialiser de nouvelles zones, favoriser l'utilisation de zones déjà artificialisées</li> <li>(E) Eviter d'artificialiser des zones dans le site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et forêt de Monts », menacé par les routes et zones urbanisées</li> <li>(R) Utiliser des revêtements perméables si création de nouvelles pistes cyclables ou aires de covoiturage</li> </ul>	
4/ Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Dans le cadre de la création d'aménagements visant la mobilité douce, ne pas artificialiser de nouvelles zones en favorisant l'utilisation de fonciers déjà artificialisés</li> <li>(R) Utiliser des revêtements perméables</li> <li>(E) Eviter d'artificialiser des zones dans le site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et forêt de Monts », menacé par les routes et zones urbanisées</li> </ul>	
<b>Objectif 2- Réduire les besoins de déplacements et faire évoluer les pratiques</b>			
1/ Promouvoir le télétravail et le coworking		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
2/ Développer les outils de digitalisation et dématérialisation		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
<b>Objectif 3- Entreprendre autrement (ESS, RSE, RSO, économie circulaire)</b>			
1/ Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
2/ Initier une démarche d'économie circulaire		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
<b>Objectif 4- Destination au tourisme engagé dans la transition écologique</b>			
1/ Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
<b>Objectif 5-Tendre vers le zéro déchets</b>			
1/Prévenir et réduire la quantité de déchets	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Point de vigilance pour la redevance incitative : faire attention à l'augmentation possible de dépôts sauvages</li> </ul>	
2/ Valoriser les biodéchets	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Sensibiliser également sur l'interdiction du brulage des déchets verts</li> </ul>	
<b>AXE 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>			
<b>Objectif 1 - Faciliter et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments</b>			
1/ Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Informer également sur l'usage de matériaux biosourcés</li> <li>(R) Informer sur la qualité de l'air intérieur et le radon</li> <li>(E,R) Diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de la rénovation des logements)</li> </ul>	
2/ Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels	29/10/2021	<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
<b>Objectif 2- Renforcer la formation des acteurs du bâtiment</b>			
1/ Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Inclure la formation sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le risque radon, la gestion des déchets de chantiers et les chantiers à faibles nuisances</li> <li>(E,R) Diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (vigilance à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de la rénovation des logements)</li> <li>(R) Informer également sur l'usage de matériaux biosourcés</li> </ul>	
<b>Objectif 3- Aller vers des bâtiments tertiaires économes et durables</b>			
1/ Mettre en place un Programme d'Investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Utiliser des matériaux biosourcés dans les travaux de rénovation</li> <li>(R) S'assurer du maintien de la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation (ventilation performante, risque radon)</li> </ul>	
<b>Objectif 4- Intégrer et renforcer l'urbanisme durable et solidaire</b>			

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
1/ Sensibiliser les communes à intégrer des mesures énergie-climat dans leurs PLU	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Intégrer le confort d'hiver et d'été aux nouveaux projets d'aménagement : obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle en favorisant l'infiltration, stationnements arborés, matériaux avec albédo élevé, végétalisation des bâtiments, plantations de haies, ...</li> <li>(R) Intégrer un coefficient de biotope par surface ou un coefficient de pleine terre</li> <li>(R) Réduire l'exposition aux bruits par l'aménagement : éloigner les espaces habités des zones de nuisances, mettre en place des dispositifs antibruit</li> <li>(R) Limiter le développement de ZAC en périphérie (consommation d'espace)</li> </ul>	
2/ Assurer une gestion durable des zones d'activités	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Eviter l'imperméabilisation des sols</li> <li>(R) Favoriser le développement des espaces verts dans les zones d'activités en favorisant les espèces locales, peu consommatrices d'eau et non allergènes</li> <li>(R) Développer l'accès des zones d'activités aux déplacements doux et aux transports en commun</li> </ul>	
3/ Promouvoir la nature en ville	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Choisir des espèces adaptées au futur climat, à la biodiversité locale, aux enjeux de pollen et avec une faible consommation en eau</li> </ul>	
<b>Objectif 5- Réinventer les modes d'habiter (habitat participatif, colocation, habitat intergénérationnel, logements évolutifs...)</b>			
1/ Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E) Eviter la création de nouveaux logements et donc la consommation d'espace. Privilégier la réhabilitation des logements vacants</li> </ul>	
<b>AXE 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire</b>			
<b>Objectif 1- Reconnecter agriculture et alimentation sur le territoire</b>			
1/ Développer les circuits courts et l'alimentation locale	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suggestion de moyen de communication : organisation d'un Défi Famille à Alimentation Positive</li> </ul>	
<b>Objectif 2- Promouvoir l'implantation d'une agriculture et aquaculture durable</b>			
1/ Faciliter l'installation de producteurs locaux	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Développer la reprise des exploitations lors des départs à la retraite par des jeunes agriculteurs plutôt que d'augmenter la taille des exploitations</li> </ul>	
2/ Encourager les pratiques agricoles locales peu émettrices de GES	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Encourager également les pratiques agricoles permettant de limiter les émissions de polluants atmosphériques, notamment d'ammoniac (NH3), de particules fines et de pesticides.</li> <li>(R) Favoriser l'évolution des pratiques agricoles pour limiter les consommations en eau et en intrants de synthèse</li> </ul>	
<b>Objectif 3- Préserver durablement la ressource en eau, les zones humides et la biodiversité</b>			

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
1/ Protéger les espèces locales emblématiques	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Lutter également contre les espèces invasives et former à leur reconnaissance</li> </ul>	
2/ Assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des espaces naturels sensibles (ENS)		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
3/ Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
4/ Engager une démarche de labellisation "villes littorales étoilées"	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Viser la pollution lumineuse en particulier à proximité et dans la Zone Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts » qui est notamment menacée par l'urbanisation et les nuisances en lien (pollution lumineuse, sonores)</li> </ul>	
5/ Préserver la ressource en eau	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(E,R) Limiter les arrosages et les parcelles irriguées</li> <li>(E,R) Identifier les fuites d'eau sur les réseaux</li> <li>(R) Sensibiliser à la limitation des consommations d'eau et favoriser l'acquisition de matériels hydro-économes</li> </ul>	
<b>Objectif 4 - Renforcer le stockage de carbone sur le territoire, (végétation, sols, bâtiments)</b>			
1/ Sensibiliser et promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone		Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	
<b>Objectif 5 - Contribuer à la structuration d'une filière bois</b>			
1/ Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Développer le bois-énergie en cohérence avec les gisements locaux pour réduire les importations de bois des territoires voisins</li> <li>(R) Veiller à la densification des besoins en favorisant le développement de réseau de chaleur et de chaudières bois collectives plutôt que des chaudières individuelles</li> <li>(R) Sensibiliser à la dégradation induite sur la qualité de l'air du bois-énergie</li> <li>(R) Remplacer les équipements les plus anciens et les plus émissifs par des équipements performants (type flamme verte)</li> </ul>	
<b>Objectif 6- Valoriser le gisement solaire (solaire thermique, PV, ombrières parking)</b>			
1/ Produire de l'énergie solaire sur l'ancienne décharge de La Barre de Monts	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie</li> </ul>	
2/ Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures	29/10/2021	Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES	

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
3/ Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Prendre en compte les contraintes patrimoniales</li> <li>(R) Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie</li> </ul>	
4/ Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs	29/10/2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>(R) Prendre en compte les contraintes patrimoniales</li> <li>(R) Anticiper une filière de valorisation des panneaux en fin de vie</li> <li>(R) Favoriser les panneaux sur foncier déjà existant ou surfaces dégradées inutilisables pour d'autres usages</li> </ul>	
<b>Objectif 7- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et s'adapter aux changements à venir</b>			
1/ Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
2/ Sensibiliser le territoire aux risques littoraux		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
3/ Prévenir et faire face au risque		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
4/ Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	
5/ Mettre en place des protections collectives contre la mer		<i>Aucune mesure ERC proposée à ce stade de l'EES</i>	

## 7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs pour les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Conformément au point 3a de l'article R.122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

### 7.1 Analyse du plan d'action du PCAET

Les tableaux suivants évaluent les incidences de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales présentées et détaillées dans l'état initial de l'environnement.

Pour chacun de ces thèmes, une évaluation semi-quantitative a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement le plan d'action et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation).

L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

**Tableau 34 : Légende considérée pour l'analyse semi quantifiée des impacts**

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
0/-	Dégradation possible de l'enjeu environnemental du territoire potentiellement atténuée / annulée par la prise en compte effective des commentaires EES dans la fiche action
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
?	Doute subsistant pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (utilisé principalement pour la version de travail)

À noter que les actions analysées intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions. Il s'agit donc des effets probables et résiduels du PCAET sur l'environnement au niveau du territoire et de ses alentours proches.

**Tableau 35 : Analyse des incidences des actions**

Actions	Milieu physique							Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages			
<b>Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant</b>																								
1.1.1	Consolider l'observatoire des zones humides du Pays de Monts	0	0	++	++	0	0	++	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	
1.1.2	Poursuivre le travail d'expertise de l'Observatoire du littoral du Pays de Monts et valoriser les études et données	0	0	+	+	0	0	++	++	+	0	0	+	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	
1.1.3	Valoriser la connaissance de la forêt domaniale	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	
1.2.1	Former les élus du territoire à la transition écologique	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	0	+	+	0	0	+	0	0	D'autres incidences pourront également être induites selon les thématiques retenues lors des actions de sensibilisation/formation
1.2.2	Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	
1.2.3	Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique	0	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	+	+	0	+	+	0	0	0	0	0	

Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain		Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires	
		Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)		Aménagement et consommation d'espace	Déchets		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages			
1.3.1	Impulser des projets locaux et les valoriser	0	0	0	0	+	+		0	0/-	0/-	0	++	0/-	0	+	0		+	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la consommation d'espace en lien avec la création d'un Tiers-Lieu. Cependant, il a été intégré dans l'opérationnalisation de l'action que la création de ce lieu sera privilégiée dans du foncier déjà existant. Ainsi, l'incidence sera atténuée.
1.4.1	Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions	0	0	0	0	+	+		+	+	+	+	+	0	+	+	0		+	+	0	0	0	0	0	D'autres incidences pourront également être induites selon les thématiques retenues lors des actions d'information et de sensibilisation
1.4.2	Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique	0	0	0	0	+	+		+	+	+	+	+	0	+	+	0		+	+	0	0	0	0	0	D'autres incidences pourront également être induites selon les thématiques retenues pour les groupes de travail
<b>Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>																										
2.1.1	Organiser les mobilités sur le territoire	0	0	0	0	++	++		0	0/-	0/-	+	+	0/-	0	0	0		++	0	0	+	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la consommation d'espace et les milieux naturels en lien avec l'aménagement de pistes cyclables, de parking, ... Cependant, ces aménagements seront faits sur des zones déjà artificialisées ou en limitant l'imperméabilisation des sols, ainsi l'incidence sera atténuée.

Actions	Milieu physique				Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires	
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles			Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages			
2.1.2	Conforter et élargir l'offre de transports collectifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
2.1.3	Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire		0	0	0	0	+	+	0	0/-	0/-	0	+	0/-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la consommation d'espace et les milieux naturels en lien avec l'aménagement d'aires de covoiturage. Cependant, ces aménagements seront faits sur des zones déjà artificialisées ou en limitant l'imperméabilisation des sols, ainsi l'incidence sera atténuée.
2.1.4	Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo		0	0	0	0	++	++	0	0/-	0/-	+	0	0/-	0	0	0	0	0	0	+	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la consommation d'espace et les milieux naturels en lien avec l'aménagement de pistes cyclables. Cependant, ces aménagements seront faits sur des zones déjà artificialisées ou en limitant l'imperméabilisation des sols, ainsi l'incidence sera atténuée.
2.2.1	Promouvoir le télétravail et le coworking		0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2.2.2	Développer les outils de digitalisation et dématérialisation		0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports	Déplacement	Risques et Nuisances			Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		Commentaires	
		Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets				Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Paysages	Paysages		
2.3.1	Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
2.3.2	Initier une démarche d'économie circulaire	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
2.4.1	Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme	+	0	0	0	+	+	+	+	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+			
2.5.1	Prévenir et réduire la quantité de déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
2.5.2	Valoriser les biodéchets	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
<b>Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>																											
3.1.1	Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages	0	0	0	0	0	+	+	0/-	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la diversité biologique en lien avec les opérations de rénovation et la présence de gîtes à chauves-souris au niveau des toitures. Cependant, il a été ajouté dans l'opérationnalisation de l'action que cet élément sera pris en compte, ainsi l'incidence sera atténuée.

Actions		Milieu physique		Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain		Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables					Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)			Déchets	Déplacement		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Paysages				
3.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels	0	0	0	0	+	+	0/-	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir une incidence négative sur la diversité biologique en lien avec les opérations de rénovation et la présence de gîtes à chauves-souris au niveau des toitures. Cependant, il a été ajouté dans l'opérationnalisation de l'action que cet élément sera pris en compte, ainsi l'incidence sera atténuée.
3.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	0	+	0	0	+	+	+	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	
3.3.1	Mettre en place un Programme d'Investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	
3.4.1	Sensibiliser les communes à intégrer des mesures énergie-climat dans leurs PLU	0	0	0	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	+	0	0	+	0	+	0	
3.4.2	Assurer une gestion durable des zones d'activités	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
3.4.3	Promouvoir la nature en ville	0	0	0	0	0	0	++	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

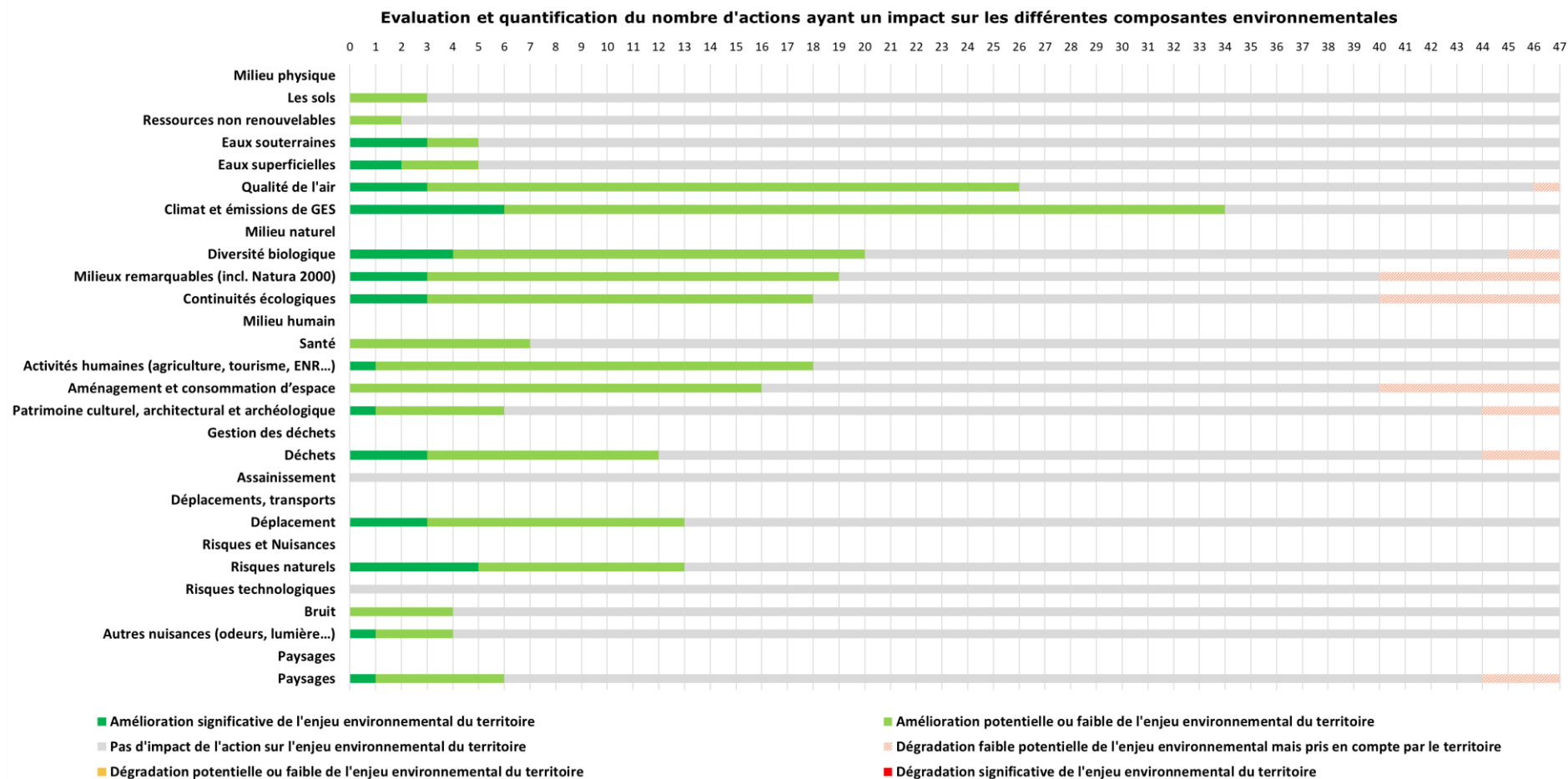
Actions		Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires			
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages					
3.5.1	Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain	0	0	0	0	0	0	0/-	0/-	0	+	0/-	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la consommation d'espace et les milieux naturels en lien avec la création d'habitats. Cependant, ces enjeux seront pris en compte (réhabilitation de logement vacants, valorisation de l'habitat intergénérationnel, ...) ainsi les incidences seront atténuées.	
<b>Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire</b>																											
4.1.1	Développer les circuits courts et l'alimentation locale	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.2.1	Faciliter l'installation de producteurs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.2.2	Encourager les pratiques agricoles locales peu émettrices de GES	+	0	+	+	+	++	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.3.1	Protéger les espèces locales emblématiques	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.3.2	Assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des espaces naturels sensibles (ENS)	0	0	0	0	0	0	++	++	+	0	0	+	0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	++	

Actions		Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		
4.3.3	Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau	0	0	++	+	0	0	+	++	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+		
4.3.4	Engager une démarche de labellisation "villes littorales étoilées"	0	0	0	0	0	0	+	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0			
4.3.5	Préserver la ressource en eau	0	0	++	++	0	+	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
4.4.1	Sensibiliser et promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone	0	0	0	0	0	++	+	+	++	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
4.5.1	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux	0	0	0	0	0/-	++	+	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Cette action est susceptible d'avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'air en lien avec le développement du chauffage au bois. Cependant, ces enjeux seront pris en compte (équipements performants, chaudières collectives, ...) ainsi les incidences seront atténuées.	
4.6.1	Produire de l'énergie solaire sur l'ancienne décharge de La Barre de Monts	0	0	0	0	+	+	0	0/-	0/-	0	+	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0/-	L'action est susceptible d'avoir des incidences négatives sur les paysages, les milieux naturels, la consommation d'espace, le patrimoine et les déchets. Cependant, ces enjeux seront pris en compte par la réalisation d'études environnementales et la proposition de mesures pour éviter et réduire ces impacts.	

Actions	Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports	Risques et Nuisances		Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Commentaires		
	Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets			Déplacement	Risques naturels				Risques technologiques	Bruit
																						Ainsi, les incidences seront atténuées.		
4.6.2	Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures		0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas d'incidences potentiellement négatifs identifiés car action de sensibilisation et de conseil.	
4.6.3	Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables		0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0/-	L'action est susceptible d'avoir des incidences négatives sur les paysages, le patrimoine et les déchets. Cependant, ces enjeux seront pris en compte dans la localisation des projets et par l'anticipation d'une filière de valorisation des panneaux en fin de vie. Ainsi, les incidences seront atténuées. Les incidences sur la consommation d'espace et les milieux naturels sont nulles car les projets se feront seulement sur toitures ou sur d'anciens centres d'enfouissement techniques.	
4.6.4	Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs		0	0	0	0	+	+	0	0/-	0/-	0	+	0/-	0/-	0/-	0	0	0	0	0	0	0/-	
4.7.1	Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)		0	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	+	

Actions	Milieu physique						Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances			Paysages		Commentaires
	Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Diversité biologique		Milieus remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		
4.7.2	Sensibiliser le territoire aux risques littoraux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.7.3	Prévenir et faire face au risque		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.7.4	Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4.7.5	Mettre en place des protections collectives contre la mer		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

## 7.2 Profil du PCAET



**Figure 31 : Evaluation et quantification des impacts des actions**

La figure précédente permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET d'Océan Maris de Monts sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la qualité de l'air et du climat, entre réduction des émissions de polluants et atténuation des émissions de GES (déplacement, développement des EnR, rénovation des logements, ...) sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices sur les autres thématiques apparaissent : santé, déplacements, milieux naturels (biodiversité et continuités), aménagement, activités humaines...

Les incidences potentiellement négatives sont principalement en lien le développement des énergies renouvelables (solaire) et d'infrastructures de transports (aire de covoiturage, pistes cyclables) : consommation d'espaces en cas de création d'infrastructures, impacts sur le paysage, les milieux naturels et les continuités écologiques, la consommation d'espace, ... Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, paysage...) feront donc l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. De plus, elles ont été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts. Les enjeux de la consommation d'espaces naturels, en particulier protégés (type Natura 2000), et les impacts des divers projets sont pris en compte et apparaissent dans plusieurs fiches action.

La collectivité a ainsi intégré et pris en compte les enjeux environnementaux et visera ainsi à éviter ou réduire les incidences potentielles des projets sur l'environnement.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche, impliquant une adaptation du programme d'actions (prise en compte des continuités écologiques par exemple) et des actions d'évitement et de réduction. Des mesures complémentaires pourront être mises en œuvre, en phase d'autorisation par exemple, afin de minimiser les effets difficilement évitables du fait de la nature des projets.

## 7.3 Caractéristiques des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Chaque action a fait l'objet, pour chaque thématique environnementale de :

- Une évaluation de ses incidences directes et indirectes ;
- Une évaluation de la temporalité de ses incidences : temporaire et permanente.

### 7.3.1 Caractères des incidences du PCAET

	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
d	Effet Direct
i	Effet Indirect

**Tableau 36 : Caractère des incidences du PCAET**

Actions	Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel		Continuités écologiques	Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, économie, Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Déchets	Assainissement	Déplacements, transports		Déplacement	Risques et Nuisances		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		Paysages	Commentaires				
	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)						Milieu culturel	Milieu social		Déplacements	Risques technologiques				Risques technologiques	Paysages																			
<b>Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant</b>																																				
1.1.1	Consolider l'observatoire des zones humides du Pays de Monts			i	i				i	i	i																									Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de réaliser un diagnostic

Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel		Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, économie, Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Déchets	Assainissement	Déplacements, transports		Déplacement	Risques et Nuisances		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		Paysages	Commentaires
		Diversité biologique	Milieu remarquables (incl. Natura 2000)						Continuités écologiques	Santé			Déplacements, transports	Risques et Nuisances																				
1.1.2	Poursuivre le travail d'expertise de l'Observatoire du littoral du Pays de Monts et valoriser les études et données				i	i				i	i	i					i																	Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de réaliser des études et d'établir des stratégies
1.1.3	Valoriser la connaissance de la forêt domaniale									i	i	i																			i		Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit d'étudier le fonctionnement des écosystèmes forestiers et de sensibiliser	
1.2.1	Former les élus du territoire à la transition écologique						i	i		i	i	i					i	i												i			Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de formation	
1.2.2	Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes						i	i		i	i	i					i																	Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de sensibilisation
1.2.3	Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique						i	i		i	i	i					i																	
1.3.1	Impulser des projets locaux et les valoriser						i	i									d	i																
1.4.1	Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions						i	i		i	i	i					i	i																Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de sensibilisation
1.4.2	Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique						i	i		i	i	i					i	i																Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de groupes de travail, ...
<b>Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>																																		

Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel		Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)		Continuités écologiques	Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, économie, aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Déchets	Assainissement	Déplacements, transports		Déplacement	Risques et Nuisances		Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		Paysages	Commentaires				
		Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)						Continuités écologiques	Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, économie, aménagement et consommation d' espace		Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets				Déchets	Assainissement			Déplacements, transports	Déplacement		Risques et Nuisances	Risques naturels					Risques technologiques	Bruit			Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages	
2.1.1	Organiser les mobilités sur le territoire						d	d				d	d			i	i	d								d														
2.1.2	Conforter et élargir l'offre de transports collectifs						i	i																		d														
2.1.3	Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire						i	i				d	d				i	d																						Cette action est susceptible d'avoir une incidence directe sur la consommation d'espace et les milieux naturels, en lien avec la création d'aires de covoiturage. Les incidences sur les déplacements, la qualité de l'air et le climat sont indirectes car dépendantes de l'utilisation des aménagements.
2.1.4	Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo						d	d				d	d			i	d									d														
2.2.1	Promouvoir le télétravail et le coworking						i	i									i																							
2.2.2	Développer les outils de digitalisation et dématérialisation						i	i																																
2.3.1	Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO																i																							

Actions		Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages		Commentaires		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit
2.3.2	Initier une démarche d'économie circulaire		i							i									Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit d'en un premier temps d'analyser l'offre locale, de constituer un pôle Territorial de Coopération Economique ainsi que de sensibiliser et informer.	
2.4.1	Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme	i			i	i		i	i				i					i	Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit d'incitation et d'information	
2.5.1	Prévenir et réduire la quantité de déchets					i							d							
2.5.2	Valoriser les biodéchets		i			i							d							
<b>Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>																				
3.1.1	Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages					i	i		i										Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de conseils et communication	
3.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels					i	i		i										Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit d'identification, de sensibilisation et de facilitation au passage à l'action	
3.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier		i			i	i		i				i					i	i	Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit d'information et de partage de bonnes pratiques





Actions		Milieu physique	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Milieu humain	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets	Déchets	Assainissement	Déplacements, transports	Déplacement	Risques et Nuisances	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	Paysages	Commentaires	
		Diversité biologique						Milieu humain				Déplacements, transports				Risques et Nuisances			Paysages										
4.6.2	Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures					i	i																					Les incidences de cette action sont indirectes car il s'agit de sensibilisation et de conseil	
4.6.3	Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables					i	i																						
4.6.4	Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs					i	i																						
4.7.1	Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)																												
4.7.2	Sensibiliser le territoire aux risques littoraux																												L'incidence de cette action est indirecte car il s'agit de sensibilisation
4.7.3	Prévenir et faire face au risque																												
4.7.4	Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux																												
4.7.5	Mettre en place des protections collectives contre la mer																												



Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages	
		Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Paysages				
1.2.3	Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique						p	p		p	p	p				p			p						
1.3.1	Impulser des projets locaux et les valoriser						p	p			p	p				p			p						
1.4.1	Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions						p	p		p	p	p		p	p				p		p				
1.4.2	Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique						p	p		p	p	p		p	p				p		p				
<b>Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>																									
2.1.1	Organiser les mobilités sur le territoire						p	p			p	p	p							p				p	
2.1.2	Conforter et élargir l'offre de transports collectifs						p	p												p					
2.1.3	Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire						p	p			p	p								p					
2.1.4	Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo						p	p			p		p							p				p	
2.2.1	Promouvoir le télétravail et le coworking						p	p						p											

Actions		Milieu physique		Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel		Continuités écologiques	Milieu humain		Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		
		Les sols	Ressources non renouvelables					Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)		Santé	Déchets				Déplacement	Risques naturels		Risques technologiques	Bruit	Paysages					
2.2.2	Développer les outils de digitalisation et dématérialisation					p	p																			
2.3.1	Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO												p													
2.3.2	Initier une démarche d'économie circulaire		p										p				p									
2.4.1	Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme	p				p	p		p	p			p	p			p								p	
2.5.1	Prévenir et réduire la quantité de déchets						p										p									
2.5.2	Valoriser les biodéchets		p			p											p									
<b>Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>																										
3.1.1	Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages					p	p		p					p												
3.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels					p	p		p					p												

Actions		Milieu physique		Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Assainissement	Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages		
		Les sols							Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Paysages		
3.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier			p			p	p		p					p							p	p		
3.3.1	Mettre en place un Programme d'Investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux						p	p							p								p		
3.4.1	Sensibiliser les communes à intégrer des mesures énergie-climat dans leurs PLU						p	p		p	p	p		p	p				p			p			p
3.4.2	Assurer une gestion durable des zones d'activités						p	p						p	p				p						
3.4.3	Promouvoir la nature en ville									p	p	p													
3.5.1	Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain										p	p		p	p	p									
<b>Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire</b>																									
4.1.1	Développer les circuits courts et l'alimentation locale						p	p						p	p			p							
4.2.1	Faciliter l'installation de producteurs locaux														p										
4.2.2	Encourager les pratiques agricoles locales peu émettrices de GES		p		p	p	p	p		p	p	p		p											

Actions		Milieu physique						Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets		Déplacements, transports		Risques et Nuisances		Paysages		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat, adaptation et émissions de GES	Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, lumière...)	Paysages
4.3.1	Protéger les espèces locales emblématiques						p	p	p													
4.3.2	Assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des espaces naturels sensibles (ENS)						p	p	p				p			p		p				p
4.3.3	Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau			p	p		p	p	p													p
4.3.4	Engager une démarche de labellisation "villes littorales étoilées"						p	p	p											p		
4.3.5	Préserver la ressource en eau			p	p	p			p				p									
4.4.1	Sensibiliser et promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone					p	p	p	p				p									
4.5.1	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux					p	p	p	p			p										
4.6.1	Produire de l'énergie solaire sur l'ancienne décharge de La Barre de Monts					p	p		p	p		p	p	p	p							p
4.6.2	Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures					p	p						p									

Actions		<b>Milieu physique</b>				Climat, adaptation et émissions de GES	<b>Milieu naturel</b>			<b>Milieu humain</b>			<b>Gestion des déchets</b>		Assainissement	<b>Déplacements, transports</b>		<b>Risques et Nuisances</b>		Autres nuisances (odeurs, lumière...)	<b>Paysages</b>		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles		Diversité biologique	Milieux remarquables (incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, économie, ENR...)	Aménagement et consommation d' espace	Patrimoine culturel, architectural, archéologique	Déchets		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		Paysages		
4.6.3	Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables					p	p							p									p
4.6.4	Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs					p	p							p									p
4.7.1	Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)							p	p											p			p
4.7.2	Sensibiliser le territoire aux risques littoraux							p												p			
4.7.3	Prévenir et faire face au risque													p						p			
4.7.4	Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux													p						p			
4.7.5	Mettre en place des protections collectives contre la mer													p						p			

## 7.4 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.



Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »<sup>23</sup>** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et au maintien des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »<sup>24</sup>** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés zones spéciales de conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, 2 sites Natura 2000 sont identifiés, représentant **73% de la surface du territoire** :

- **Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts** :
  - ZPS FR5212009 ;
  - ZSC FR5200653.

Par ailleurs, un site Natura 2000 est identifié à proximité immédiate de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, il a été inclus dans l'analyse :

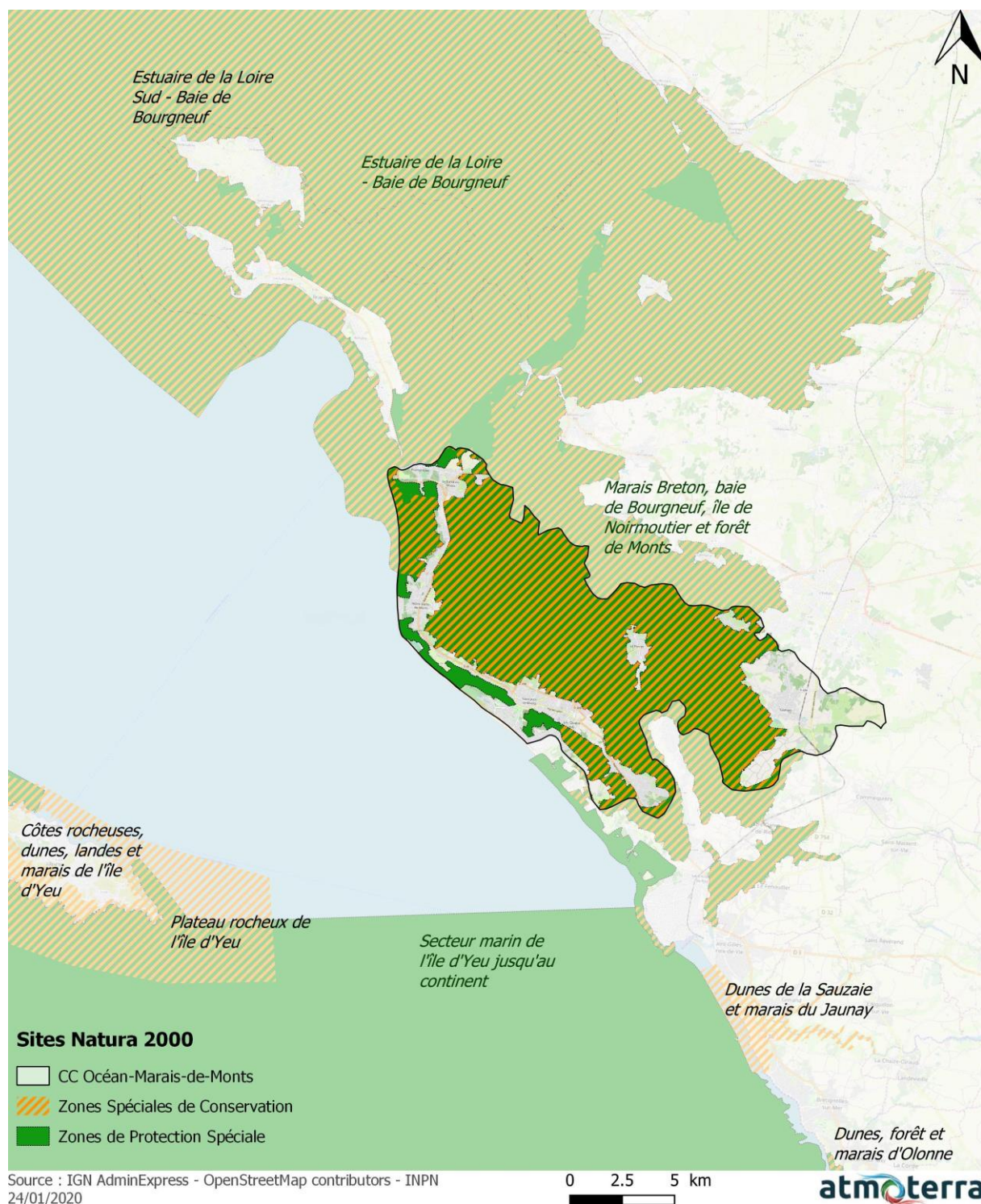
- **Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf** :
  - ZPS FR5212014 ;
  - ZSC FR5202012.

Les sites plus éloignés ont été inclus dans l'analyse des incidences mais n'ont pas fait l'objet d'une présentation détaillée au regard de leur situation hors territoire. La Figure 32 affiche les Zones Natura 2000 présentes sur la Communauté de Communes Océans Marais de Monts et à proximité.

Les caractéristiques de ces sites sont présentées ci-après et sont issues des fiches de chaque site réalisées par l'INPN (éditées le 06/02/2020) et des Documents d'Objectifs (DocOb) des sites.

<sup>23</sup> Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

<sup>24</sup> Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992



Source: Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en juin 2019

**Figure 32 : Zones Natura 2000 situées sur ou à proximité de la Communauté de Communes de Océans Marais de Monts**

## 7.4.1 Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts (ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653)

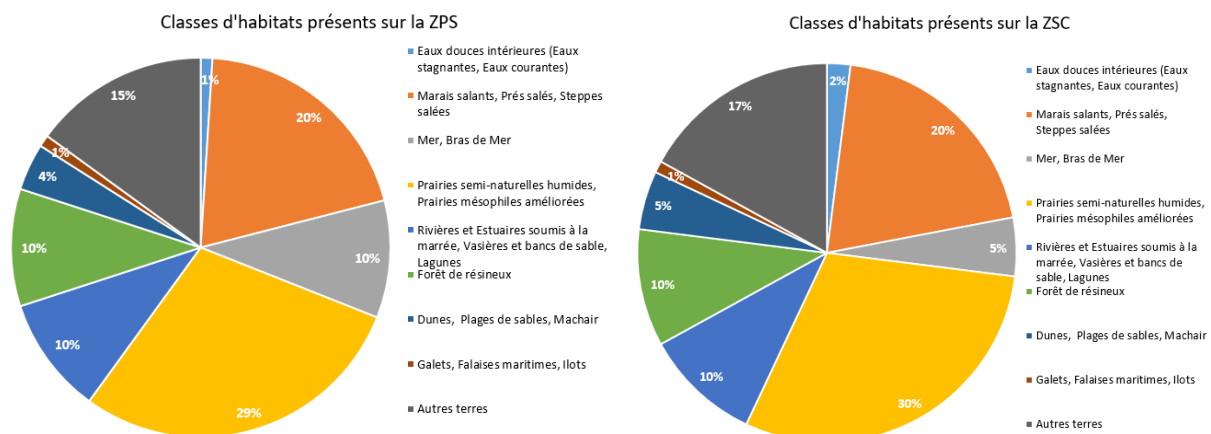
### 7.4.1.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est un grand ensemble regroupant une **vaste zone humide arrière-littorale** provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; une baie marine renfermant des **vasières** à forte productivité, une **île** et des **cordons dunaires**. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de **polders** et de **marais salants**.

Il fait l'objet d'un classement en ZPS et ZSC, qui ont sensiblement le même périmètre :

- ZPS depuis le 6 avril 2006, qui s'étend sur 55 826 ha et concerne 27 communes de Loire-Atlantique et de Vendée, dont les 5 communes de OMM.
- ZSC depuis le 6 mai 2014, qui s'étend sur 52 337 ha et concerne les mêmes communes que la ZPS.

Ce site est composé de différentes classes d'habitats (cf. Figure 33) :



Source : créés à partir des fiches INPN FR5210009 et FR5200653

**Figure 33 : Classes d'habitats du Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts**

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC, dont deux habitats identifiés prioritaires :

- **Lagunes côtières** (10% du site) ;
- **Dunes côtières fixées à végétation herbacée** (dunes grises) (1% du site) ;

### 7.4.1.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Ces milieux sont les lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : plus de 200 espèces d'oiseaux sont visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sur la conservation des oiseaux sauvages.

C'est la seule zone de France à accueillir chaque année 7 espèces de limicoles en reproduction, 40 000 anatidés et limicoles en passage ou hivernage. Le site est particulièrement important pour l'échasse blanche, l'avocette élégante, la mouette mélanocéphale, le hibou des marais...



Échasse blanche, *Himantopus himantopus*  
(Source INPN)



Sterne pierregarin, *Sterna hirundo*  
(Source INPN)



Vanneau huppé, *Vanellus vanellus*  
(Source INPN)

Sur la ZSC, les espèces identifiées sur le site et inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont les suivantes :

- Le Grand Capricorne ;
- Le Triton crêté ;
- La Loutre d'Europe ;
- L'Omphalodes du littoral ;
- La Bouvière.



Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)  
(Source INPN)

#### 7.4.1.3 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et les populations vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur les sites.

**Tableau 37 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiches INPN ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653)**

<b>Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZPS</b>	<b>Intensité</b>
<i>Incidences négatives</i>	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Faible
Autres activités agricoles	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne
Captages des eaux de surface	Faible
Chasse	Faible
Endigages, remblais, plages artificielles	Faible
Envasement	Moyenne
Érosion	Forte
Habitations dispersées	Moyenne
Lignes électriques et téléphoniques	Faible
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Faible
Modification des mouvements de l'eau (marées et courants marins)	Moyenne
Piétinement, sur-fréquentation	Moyenne

Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Forte
Routes, autoroutes	Moyenne
Sylviculture et opérations forestières	Faible
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Forte
Voies de navigation	Faible
Zones portuaires	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Moyenne
<i>Incidences positives</i>	
Pâturage	Forte

<b>Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZSC</b>	Intensité
<i>Incidences négatives</i>	
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Moyenne
Autres activités agricoles	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne
Captages des eaux de surface	Faible
Endigages, remblais, plages artificielles	Faible
Envasement	Moyenne
Habitations dispersées	Moyenne
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Faible
Modification des mouvements de l'eau (marées et courants marins)	Moyenne
Piétinement, sur-fréquentation	Moyenne
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Forte
Routes, autoroutes	Moyenne
Sylviculture et opérations forestières	Faible
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Forte
Zones portuaires	Moyenne
Zones urbanisées, habitations	Moyenne
<i>Incidences positives</i>	
Pâturage	Forte

#### 7.4.1.4 Vulnérabilité

La vulnérabilité de ces sites est principalement liée à :

- La **déprise agricole** (difficultés économiques des systèmes d'élevage bovin extensifs) : des opérations locales agri-environnement sont en cours pour ralentir ce phénomène, limité cependant par la médiocre qualité des sols qui n'offrent que peu de possibilités d'intensification (à l'exception des élevages hors-sol) ;
- La **forte pression touristique** sur le littoral qui induit divers aménagements (routes, campings...)
- La **pression urbaine importante**, particulièrement sur l'île de Noirmoutier et la frange littorale ;
- Les **enjeux de défense contre la mer** qui peuvent induire des aménagements excessifs au détriment des dunes et de l'estran ;

- La **dégradation de zones humides** : dégradation et perturbation du fonctionnement hydraulique, remblaiement et aménagements divers.

#### 7.4.1.5 Protection et gestion

Le DocOb pour la ZSC a été validé par arrêté préfectoral le 20 mars 2012. Le DocOb pour la ZPS a lui été validé par arrêté préfectoral le 31 mars 2011.

Le site classé Natura 2000 est également couvert à hauteur de 7 % par une réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime, et à hauteur de 4% par la forêt domaniale des Pays-de-Monts.

### 7.4.2 Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf (ZPS FR5212014 et ZSC FR5202012)

#### 7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site classé ZPS est quasiment entièrement marin, à l'exception des îlots de la Baie de la Baule (en Loire-Atlantique) et de l'île du Pilier (en Vendée) (Cf. Figure 32).

Le périmètre du site classé ZPS s'appuie sur la limite du trait de côte de la Bernerie-en-Retz à Pornichet.

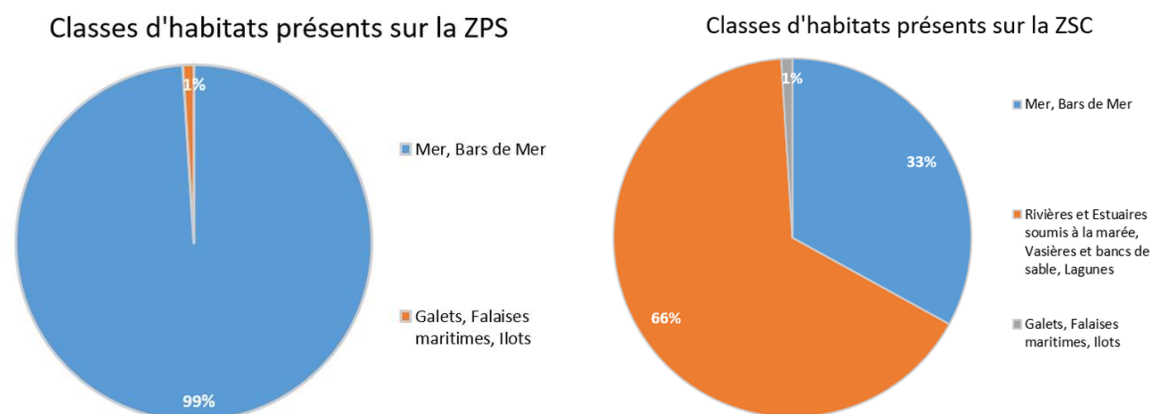
Le site est le lieu d'activités et d'usages liés au transport maritime, aux activités portuaires et navales, présentes de très longue date. Ces activités structurent la morphologie, configuration et le fonctionnement hydraulique des chenaux du site.

L'évolution des besoins et des pratiques liée à la nécessité de desserte des pôles portuaires fait partie intégrante du contexte de désignation de ce site.

Il fait l'objet d'un classement en ZPS et ZSC :

- ZPS depuis le 30 octobre 2008, qui s'étend sur 80 202 ha de superficie marine ;
- ZSC depuis le 31 décembre 2015, qui s'étend sur 49 441 ha de superficie marine.

Ce site est composé de différentes classes d'habitats (cf. Figure 14) :



Source : créés à partir des fiches INPN FR5212014 et FR5202012

**Figure 34 : Classes d'habitats du site Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf**

5 habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) sont identifiés au droit du site classé ZSC..

### 7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le secteur présente une variabilité des fonds sablo-vaseux d'un grand intérêt biologique (grande diversité et densité d'espèces benthiques) et comporte des habitats d'intérêt communautaire (zones de bancs de sables, vasières, herbiers à zostères...).

Le secteur constitue une zone de transit pour les poissons amphihalins (l'Anguille, la Lamproie marine, les Aloses, le Saumon atlantique, voire l'Esturgeon d'Europe). Le site est à proximité de la zone de fréquentation régulière du Grand Dauphin et de dauphins commun (alimentation).

7 espèces identifiées sur la ZSC sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.



Lamproie marine,  
*Petromyzon marinus*  
(Source INPN)



Grand dauphin commun,  
*Tursiops truncatus*  
(Source INPN)



Saumon de l'Atlantique,  
*Salmo solar*  
(source INPN)

Le périmètre de la ZPS s'appuie sur les zones de présence d'oiseaux les plus importantes, zones d'alimentation des espèces nichant à terre (sternes, Fous de Bassan, Goéland cendré, ...), zones principales d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins (Macreuse noire, Mouette pygmée, Mouette tridactyle, ...). Des oiseaux pélagiques fréquentent aussi le secteur (Grand Labbe).



Fou de Bassan,  
*Morus bassanus*  
(Source INPN)



Mouette mélanocéphale  
*Larus melanocephalus*  
(Source INPN)



Goéland argenté,  
*Larus argentus*  
(source INPN)

### 7.4.2.3 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et espèces vivant sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur les sites.

**Tableau 38 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiches INPN ZPS FR5212014 et ZSC FR5202012).**

Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZPS	Intensité
<i>Incidences négatives</i>	
Extraction de sable et graviers	Forte
Pollution	Moyenne

Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne
<b>Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZSC</b>	
<i>Incidences négatives</i>	
Extraction de sable et graviers	Moyenne
Pollution	Moyenne
Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage	Moyenne
Relations interspécifiques (faune)	Moyenne

Il n'y a pas de facteurs ayant des répercussions positives identifiés sur les 2 sites

#### 7.4.2.4 .Vulnérabilité

La vulnérabilité de ces sites est principalement liée :

- Aux **activités réalisées** sur le site : pêche, conchyliculture, tourisme, nautisme, plaisance, extraction de granulats, trafic maritime... ;
- Aux **pollutions marines** de toutes natures, chroniques ou accidentelles (hydrocarbures, macros-déchets, apports du bassin versant...) en lien avec les activités réalisées ;
- À la présence d'**espèces invasives** telle la Crépidule, ou l'huître *Crassostrea gigas*.

#### 7.4.2.5 Protection et gestion

Des mesures de conservation sont en cours de définition avec les acteurs des sites (pas de documents d'objectifs à ce stade).

### 7.4.3 Synthèse des menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000

**Tableau 39 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000**

Activités, menaces, pressions	FR5200653	FR5202012	FR5212009	FR5212014	Total général
<b>Influence négative</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>48</b>
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1		1		2
Aquaculture (eau douce et marine)			1		1
Autres activités agricoles	1		1		2
Autres intrusions et perturbations humaines	1		1	1	3
Captages des eaux de surface	1		1		2
Chasse			1		1
Endigages, remblais, plages artificielles	1		1		2
Envasement	1		1		2
Érosion			1		1
Extraction de sable et graviers		1		1	2
Habitations dispersées	1		1		2
Lignes électriques et téléphoniques			1		1

Activités, menaces, pressions	FR5200653	FR5202012	FR5212009	FR5212014	Total général
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	1		1		2
Modification des mouvements de l'eau (marées et courants marins)	1		1		2
Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage		2		1	3
Piétinement, surfréquentation	1		1		2
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	1		1		2
Pollution		1		1	2
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	1		1		2
Relations interspécifiques (faune)		1			1
Routes, autoroutes	1		1		2
Sylviculture et opérations forestières	1		1		2
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	1		1		2
Voies de navigation			1		1
Zones portuaires	1		1		2
Zones urbanisées, habitations	1		1		2
<b>Influence positive</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>2</b>
Pâturage	1		1		2
<b>Total général</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>50</b>

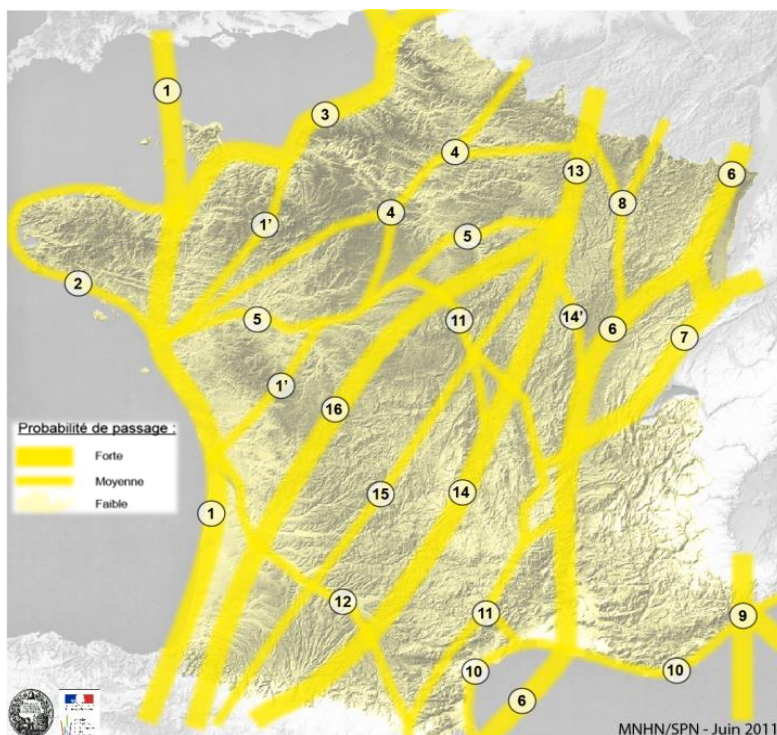
## 7.4.4 Continuités écologiques identifiées

### 7.4.4.1 Présentation

- **Niveau national et européen**

La participation du territoire aux continuités à plus grand échelle s'exprime essentiellement pour l'**avifaune**. En effet, de nombreux espaces situés à proximité du territoire sont identifiés comme zones de repos, de nourrissage et de nidification car situés sur des grandes voies de migration nationales et internationales.

La Figure 35 suivante montre que la Communauté de Communes Océan Marais de Monts se situe **le long d'un grand couloir de migration** le long du littoral atlantique (1 : Littoral atlantique, traversée de la Bretagne puis de la Manche jusqu'à l'Angleterre).



**Figure 35 : Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la TVB**

Source : Annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

- **Niveau régional**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux différents milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la trame verte et bleue finale.

La carte (Figure 36) issue du SRCE Pays-de-la-Loire permet d'identifier et localiser différents réservoirs de biodiversité sur le territoire :

- Les **réservoirs de biodiversité terrestres**, correspondant à diverses sous-trames : boisée, humide, littorale, bocagère, milieux ouverts ou superposition de plusieurs de ces sous-trames. La quasi-totalité du territoire de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts est identifiée dans le SRCE comme réservoirs de biodiversité terrestre.
- La **sous-trame aquatique**, correspondant au linéaire de cours d'eau et espaces de mobilités associés, identifiés comme réservoirs dans la TVB régionale.

Quelques cours d'eau du territoire sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le SRCE, en particulier le canal de la Taillée

Ces réservoirs de biodiversité correspondent, entre autres, à des zones d'inventaire ZNIEFF ou des sites protégés du réseau Natura 2000.

Deux types de corridors écologiques sont identifiés sur le territoire :

- Des **corridors aquatiques**, liés aux cours d'eau ;
- Des **corridors vallées**, assurant des connexions entre des réservoirs des sous-trames terrestres et aquatiques/humides via les cours d'eau, ripisylves, prairies, bocage en bordure de cours d'eau... Sur le territoire, une zone de corridors vallées est identifiée au sud-est.

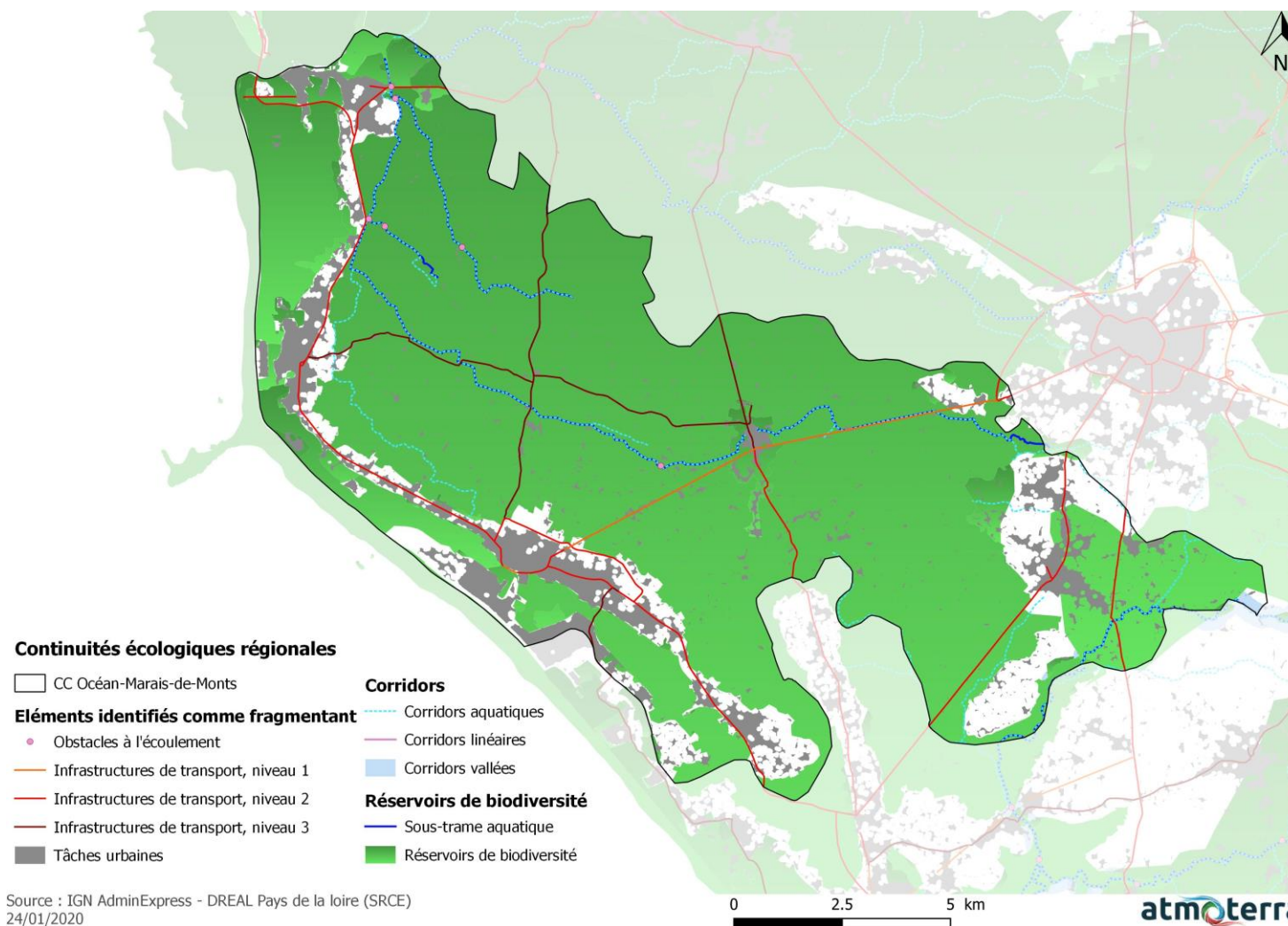
Plusieurs éléments fragmentent néanmoins les continuités écologiques de la CC Océan Marais de Monts :

- Les **tâches d'urbanisation** ;
- Les **infrastructures de transport**, dont le niveau et le caractère fragmentant sont qualifiés selon le trafic, la largeur ou le nombre de voies, la présence de clôtures...
- Concernant la continuité aquatique, 5 **obstacles à l'écoulement** sont recensés dans le périmètre du territoire dans le SRCE : seuils en rivières, obstacles induits par un pont, barrages.

Les cartes (Figure 37, Figure 38, Figure 39) présentent respectivement les zones d'incidences potentielles pour l'avifaune et les chiroptères, liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire, le niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes, ainsi que les zones d'incidences potentielles pour les chiroptères liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire. Sur ces cartes, l'implantation de la Communauté de Communes Océans Marais de Monts est matérialisée par un rectangle bleu. Le territoire se situe au niveau d'un couloir de migration identifié et dans une zone classée à enjeu modéré (d'après la carte présentée dans la Figure 37).

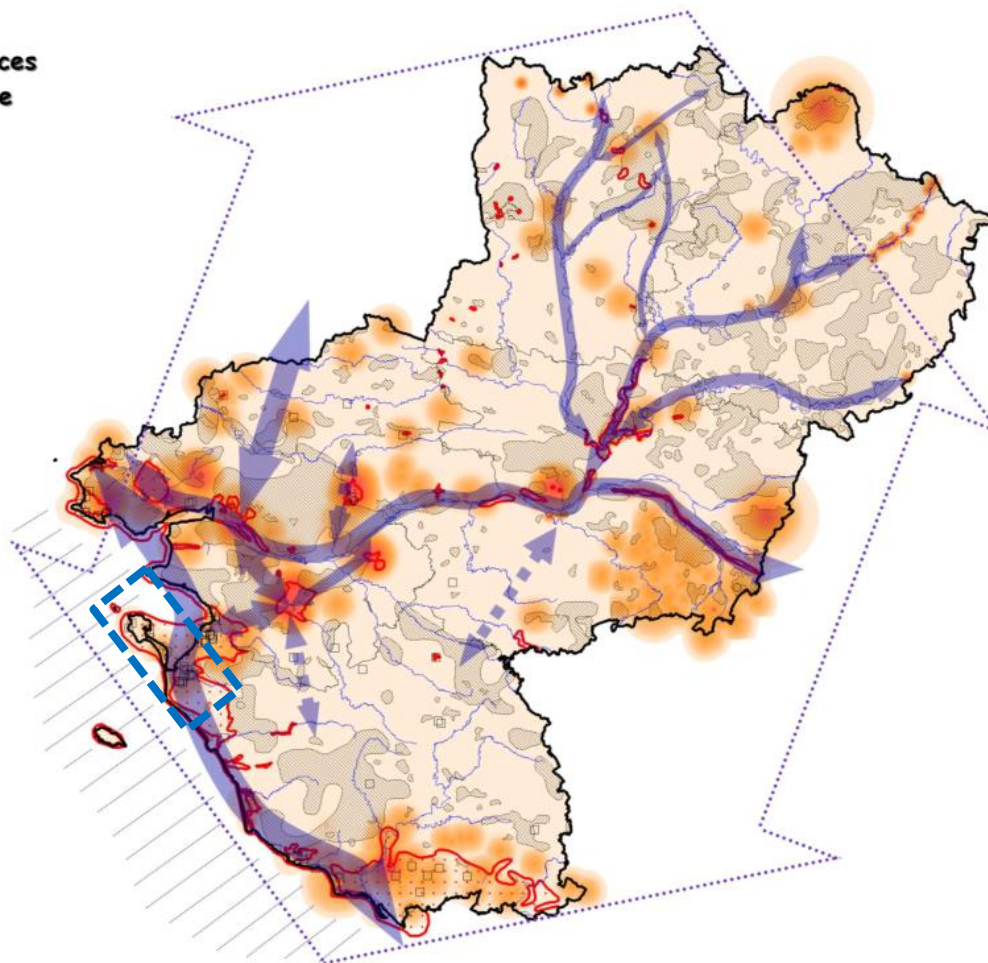
**Le niveau d'enjeu avifaunistique sur le territoire est classé d'assez fort à fort pour la majeure partie du territoire** (carte de la Figure 38).

Enfin, l'incidence potentielle sur les chiroptères liée à l'implantation d'éolienne reste à préciser (carte de la Figure 39).



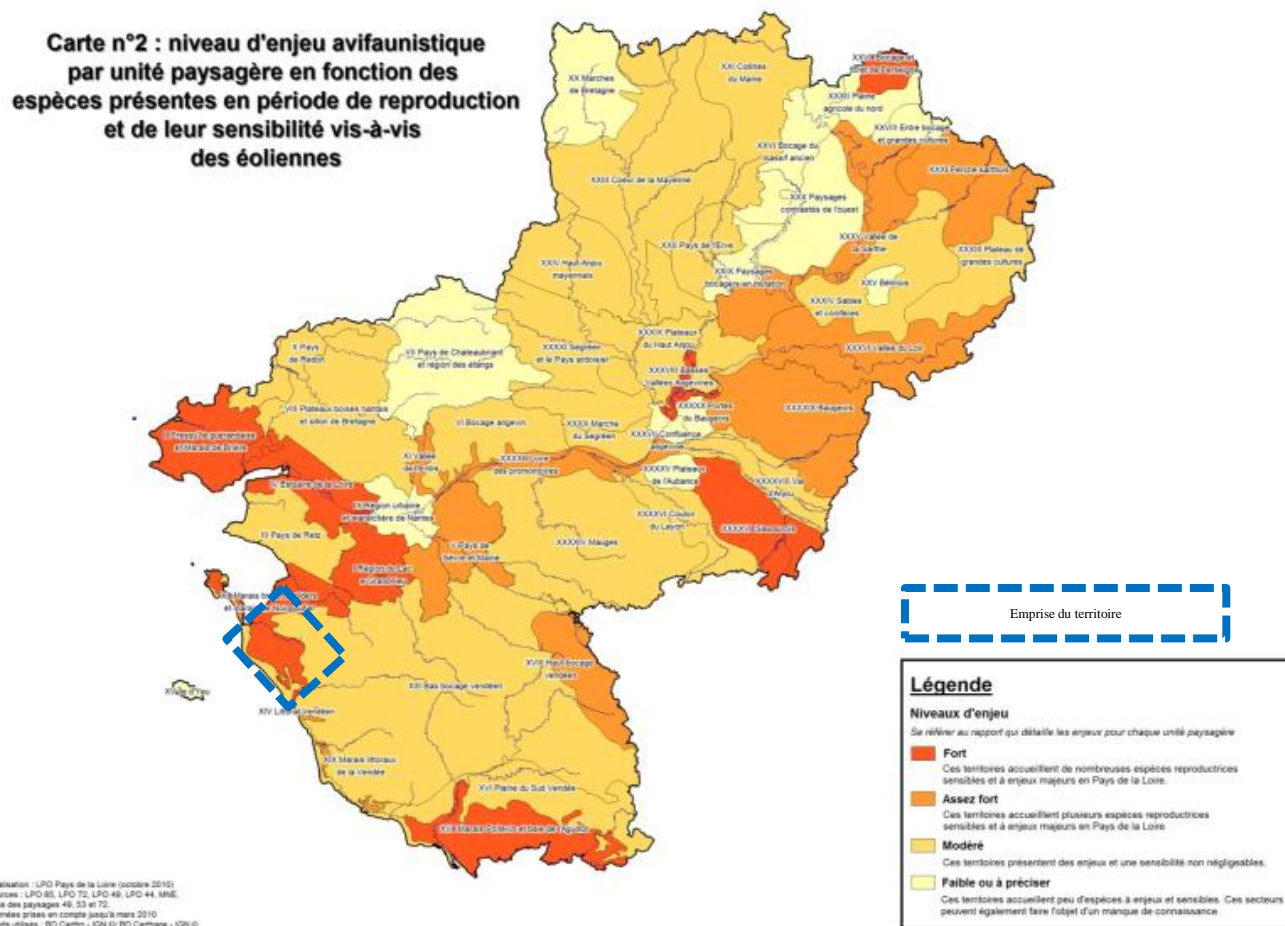
**Figure 36 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**  
Source: DREAL Pays de La Loire-SIGLOIRE

**Carte n°1 : zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire**



Réalisation : LPO Pays de la Loire et DEITE de l'Orne (Octobre 2010)  
Sources : LPO MS, LPO T2, LPO 4B, LPO 4A, MME, CLAC, Laïc Marin  
Données prises en compte jusqu'au 1er mars 2010  
Fonds cartographique : IGN © IGN © IGN ©

**Figure 37 : Zones d'incidences potentielles pour l'avifaune liées à l'implantation d'éoliennes en Pays de la Loire**  
**Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts**



**Figure 38 : Niveau d'enjeu avifaunistique par unité paysagère en fonction des espèces présentes en période de reproduction et de leur sensibilité vis-à-vis des éoliennes**

Source : LPO Pays de la Loire; décembre 2010, Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire, Identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impacts, Décembre 2010



#### 7.4.4.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

La quasi-totalité du territoire est identifiée en tant que réservoir de biodiversité dans le SRCE (cf Figure 36) et les sites Natura 2000 du territoire y sont inclus. À l'échelle régionale et territoriale, les sites Natura2000 sont reliés entre eux par les corridors aquatiques (cours d'eau) et par les corridors terrestres (bocagers, marais). De plus, des corridors aériens, d'importance nationale et régionale, traversent potentiellement le territoire et permettent aux espèces volantes de se déplacer entre les réservoirs de biodiversité.

#### 7.4.5 Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

##### **Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant**

- **Sites Natura 2000**

Les actions 1.1.1 à 1.2.3 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** sur les sites Natura 2000 car elles visent la sensibilisation des élus, agents et du grand public à la transition écologique, ainsi qu'à la préservation des zones humides, du littoral et de la forêt.

L'action 1.3.1 est susceptible d'avoir une **incidence négative** sur les sites Natura 2000 en lien avec la création d'un Tiers-Lieu et la potentielle consommation d'espace sur l'espace naturel (notamment la zone Natura 2000 « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts », menacée par les zones urbanisées). Cependant, il a été intégré dans la fiche action que le Tiers-Lieu sera réalisé sur du foncier déjà existant. Ainsi, l'incidence sera atténuée.

Les actions 1.4.1 à 1.4.2 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** sur les sites Natura 2000 car elles visent la communication autour du PCAET et la mise en place d'une gouvernance partagée de la transition écologique.

- **Continuités écologiques**

L'action 1.3.1 est susceptible d'avoir une **incidence négative** sur les continuités écologiques car la construction de nouveaux bâtiments (Tiers-Lieu) peut contribuer à renforcer la fragmentation de l'espace et menacer les corridors écologiques locaux. Cependant, cette incidence sera atténuée par l'ajout de mesures privilégiant l'utilisation de foncier déjà existant.

Les autres actions de l'axe 1 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** indirecte sur les continuités écologiques car elles visent la sensibilisation et la communication autour des sujets de transition écologique.

##### **Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous**

- **Sites Natura 2000**

Les actions 2.1.1, 2.1.3 et 2.1.4 sont susceptibles d'avoir une **incidence négative** sur les sites Natura 2000 en lien avec la création d'aires de covoiturage et de pistes cyclables (consommation d'espace naturel). Cependant, cette incidence sera atténuée car les aménagements seront réalisés en priorité sur des zones déjà artificialisées.

Les actions 2.1.2, 2.2.1 à 2.3.2, 2.5.1 et 2.5.2 visent le développement des transports collectifs, du télétravail, de l'économie circulaire et la réduction des déchets. Ainsi, ces actions, au vu de leur contenu, **ne semblent pas avoir d'incidence** sur les sites Natura 2000.

L'action 2.4.1 est susceptible d'avoir une **incidence positive** sur les sites Natura 2000 car elle vise à inciter les acteurs de l'hébergement, des loisirs et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable, notamment de limiter les produits phytosanitaires, de développer les potagers ludiques, ...

- **Continuités écologiques**

Les actions 2.1.1, 2.1.3 et 2.1.4 sont susceptibles d'avoir une **incidence négative** sur les continuités écologiques en lien avec la consommation d'espace pour de nouvelles infrastructures de transport (aire de covoiturage, piste cyclable, ...). Cependant, cette incidence sera atténuée car les aménagements seront réalisés en priorité sur des zones déjà artificialisées.

### **Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes durables**

- **Sites Natura 2000**

Les actions 3.1.1 à 3.3.1 et 3.4.2 **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence** sur les sites Natura 2000 car elles visent la rénovation des logements et la gestion des zones d'activités.

Les actions 3.4.1 et 3.4.3 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** sur les sites Natura 2000 car elles visent l'intégration des thématiques énergie climat dans les PLU ainsi que la promotion de la nature en ville.

L'action 3.5.1 est susceptible d'avoir une **incidence négative** sur les sites Natura 2000, notamment le site « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts », menacée par les zones urbanisées, en lien avec la création de nouveaux habitats. Cependant, cet enjeu sera pris en compte dans l'opérationnalisation de l'action (réhabilitation de logement vacants, valorisation de l'habitat intergénérationnel, ...) ainsi l'incidence sera atténuée.

- **Continuités écologiques**

Les actions 3.4.1 et 3.4.3 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** sur les corridors écologiques, notamment via le développement de la végétation dans les espaces urbains.

L'action 3.5.1 est susceptible d'avoir une **incidence négative** sur les continuités écologiques car la construction de nouveaux logements peut contribuer à renforcer la fragmentation de l'espace et menacer les corridors écologiques locaux. Cependant, cette incidence sera atténuée par l'ajout de mesures privilégiant l'utilisation de foncier déjà existant (réhabilitation de logement vacants, valorisation de l'habitat intergénérationnel, ...).

Les actions 3.1.1 à 3.3.1 et 3.4.2 **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence** sur les continuités écologiques.

### **Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire**

- **Sites Natura 2000**

Les actions 4.1.1, 4.2.1, 4.3.5, 4.6.2, 4.6.3 et 4.7.2 à 4.7.5 **ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence** sur les sites Natura 2000 car elles visent le développement de l'alimentation locale, le développement de projets d'énergies renouvelables et la sensibilisation et prévention face aux risques naturels.

Les actions 4.2.2 à 4.3.4, 4.4.1, 4.5.1 et 4.7.1 visent des pratiques agricoles plus durables, une protection des espèces locales, une gestion des espaces naturels sensibles, une restauration des masses d'eau, une gestion durable des forêts et des dunes. Toutes ces actions **sont susceptibles d'avoir une incidence positive** sur les sites Natura 2000.

Les actions 4.6.1 et 4.6.4 visent le développement de production d'énergie solaire. Les actions sont susceptibles d'avoir une **incidence négative** sur les sites Natura 2000 en lien avec la consommation d'espace. Cependant, les projets se feront seulement sur toitures ou sur d'anciens centres d'enfouissement techniques, ainsi l'incidence sera atténuée.

- **Continuités écologiques**

Les actions 4.2.2 à 4.5.1 sont susceptibles d'avoir une **incidence positive** sur les continuités écologiques en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, la restauration des masses d'eau en termes de qualité et quantité, et la gestion durables des forêts. Ces actions permettent de préserver les corridors aquatiques et les corridors de vallées du territoire.

Les actions 4.6.1 et 4.6.4 sont susceptibles d'avoir une **incidence négative** sur les corridors écologiques en augmentant la fragmentation des corridors. Cependant, les projets solaires se feront majoritairement sur toiture, ainsi l'incidence sera atténuée.

Les autres actions ne semblent pas susceptibles d'avoir une incidence sur les continuités écologiques.

## 8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes d'Océan Marais de Monts définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencé par des facteurs indépendants du PCAET ;
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible ;

- Être pertinent et faisable techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurable par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétable ;
- Être reproductible, transposable et généralisable ;
- Être pertinent à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes d'Océan Marais de Monts, en lien avec les mesures ERC proposées. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions pour le suivi et les résultats des actions.**

**Tableau 40 : Indicateurs environnementaux**

N° action	Intitulé de l'action	Indicateurs
<b>Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant</b>		
1.1.1	Consolider l'observatoire des zones humides du Pays de Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes formées à la reconnaissance des espèces invasives [nombre/an]</li> </ul>
1.1.2	Poursuivre le travail d'expertise de l'Observatoire du littoral du Pays de Monts et valoriser les études et données	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.1.3	Valoriser la connaissance de la forêt domaniale	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.2.1	Former les élus du territoire à la transition écologique	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.2.2	Sensibiliser et former tous les agents à la transition écologique pour améliorer les pratiques internes	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.2.3	Sensibiliser et éduquer le grand public à la transition écologique	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.3.1	Impulser des projets locaux et les valoriser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments rénovés pour des projets locaux [nombre/an]</li> <li>• Nombre de constructions de nouveaux bâtiments pour des projets locaux [nombre/an]</li> </ul>
1.4.1	Communiquer sur le PCAET et l'avancement des actions	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
1.4.2	Mettre en place une gouvernance partagée de la transition écologique	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
<b>Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous</b>		
2.1.1	Organiser les mobilités sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de pistes cyclables réalisé sur des zones déjà artificialisées [km/an]</li> <li>• Linéaire de pistes cyclables réalisé avec des revêtements perméables [km/an]</li> </ul>

N° action	Intitulé de l'action	Indicateurs
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire de pistes cyclables réalisé sur des zones naturelles non artificialisées auparavant [km/an]</li> <li>Part de pôles d'échanges réalisés sur des zones déjà artificialisées [%/an]</li> </ul>
2.1.2	Conforter et élargir l'offre de transports collectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des conducteurs de bus formée à l'écoconduite [%/an]</li> <li>Part des véhicules à faibles émissions dans la flotte de transports collectifs [%/an]</li> </ul>
2.1.3	Promouvoir l'autopartage et le covoiturage domicile/travail sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des aires de covoiturage réalisées sur des zones déjà artificialisées [%/an]</li> <li>Aires de covoiturage réalisés dans des zones Natura 2000 [nombre/an]</li> </ul>
2.1.4	Passer d'une pratique touristique à une pratique quotidienne du vélo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire de pistes cyclables réalisé sur des zones déjà artificialisées [km/an]</li> <li>Linéaire de pistes cyclables réalisé avec des revêtements perméables [km/an]</li> <li>Linéaire de pistes cyclables réalisé sur des zones naturelles non artificialisées auparavant [km/an]</li> <li>Linéaire de pistes cyclables réalisé dans des zones Natura 2000 [km/an]</li> </ul>
2.2.1	Promouvoir le télétravail et le coworking	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.2.2	Développer les outils de digitalisation et dématérialisation	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.3.1	Promouvoir un développement de l'économie sociale et solidaire et des démarches RSE et RSO	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.3.2	Initier une démarche d'économie circulaire	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.4.1	Promouvoir le label « Engagés pour une destination durable » auprès des acteurs du tourisme	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.5.1	Prévenir et réduire la quantité de déchets	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
2.5.2	Valoriser les biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes sensibilisées à interdiction du brulage des déchets verts [nombre/an]</li> </ul>
<b>Axe 3 : Vivre et travailler dans des bâtiments économes et durables</b>		
3.1.1	Apporter un conseil personnalisé à la rénovation énergétique pour tous les ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des thématiques supplémentaires dans les conseils/informations (matériaux biosourcés, air intérieur, radon, ...) [oui/non]</li> </ul>

N° action	Intitulé de l'action	Indicateurs
3.1.2	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des professionnels	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
3.2.1	Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des thématiques supplémentaires dans les formations (matériaux biosourcés, air intérieur, radon, ...) [oui/non, nombre de personnes formées]</li> </ul>
3.3.1	Mettre en place un Programme d'Investissements liés à l'énergie pour les bâtiments communaux et intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de matériaux biosourcés utilisés dans les rénovations [%/an]</li> </ul>
3.4.1	Sensibiliser les communes à intégrer des mesures énergie-climat dans leurs PLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de haies plantés [m/an]</li> <li>• Obligation de gestion des eaux pluviales à la parcelle inscrite dans les PLU [oui/non par PLU]</li> <li>• Coefficient de biotope ou pleine terre dans les PLU [oui/non par PLU]</li> <li>• Aménagements réalisés pour réduire l'exposition au bruit [nombre/an]</li> <li>• Surface de ZAC développé en périphérie [ha/an]</li> </ul>
3.4.2	Assurer une gestion durable des zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des zones d'activités avec accès en transport en commun [%/an]</li> <li>• Part des zones d'activités avec accès en mobilité douce [%/an]</li> </ul>
3.4.3	Promouvoir la nature en ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des espèces choisies adaptées au climat futur, non allergisante [%/an]</li> </ul>
3.5.1	Initier un projet expérimental sur l'habitat de demain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements vacants réhabilités [nombre/an]</li> </ul>
<b>Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire</b>		
4.1.1	Développer les circuits courts et l'alimentation locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un défi Famille à Alimentation Positive [oui/non]</li> </ul>
4.2.1	Faciliter l'installation de producteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exploitations agricoles reprises par de jeunes agriculteurs [nombre/an]</li> </ul>
4.2.2	Encourager les pratiques agricoles locales peu émettrices de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emissions d'ammoniac, de particules fines et de pesticides en provenance de l'agriculture du territoire [kg/an]</li> <li>• Consommation d'eau par an en provenance de l'agriculture [m3/an]</li> </ul>
4.3.1	Protéger les espèces locales emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes formées à la reconnaissance d'espèces invasives [nombre/an]</li> </ul>
4.3.2	Assurer la gestion, l'entretien et le suivi biologique des espaces naturels sensibles (ENS)	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>

N° action	Intitulé de l'action	Indicateurs
4.3.3	Mettre en place un programme expérimental de restauration des masses d'eau	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.3.4	Engager une démarche de labellisation "villes littorales étoilées"	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.3.5	Préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kits hydro-économes fournis ou financés [nombre/an]</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux de la ressource en eau [nombre/an]</li> <li>• Consommation d'eau par an en provenance de l'agriculture [m3/an]</li> <li>• Consommation d'eau par an en provenance de l'agriculture [m3/an]</li> </ul>
4.4.1	Sensibiliser et promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.5.1	Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de ressources locales dans le gisement [%/an]</li> <li>• Sensibilisation à l'impact du bois-énergie sur la qualité de l'air [oui/non]</li> <li>• Part des foyers ouverts remplacés par des équipements performants [%/an]</li> </ul>
4.6.1	Produire de l'énergie solaire sur l'ancienne décharge de La Barre de Monts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière de valorisation des panneaux en fin de vie sur le territoire [oui/non]</li> </ul>
4.6.2	Sensibiliser et conseiller les particuliers et professionnels pour valoriser le potentiel solaire en toitures	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.6.3	Créer une SPL locale pour impulser des projets d'énergie renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière de valorisation des panneaux en fin de vie sur le territoire [oui/non]</li> <li>• Prise en compte des contraintes patrimoniales dans la localisation des projets [oui/non]</li> </ul>
4.6.4	Développer des projets de production d'énergie renouvelable collectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière de valorisation des panneaux en fin de vie sur le territoire [oui/non]</li> <li>• Prise en compte des contraintes patrimoniales dans la localisation des projets [oui/non]</li> <li>• Surface de panneaux au sol [m2/an/type d'espace]</li> </ul>
4.7.1	Poursuivre la gestion douce des dunes (préservation, expérimentation valorisation)	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.7.2	Sensibiliser le territoire aux risques littoraux	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>

N° action	Intitulé de l'action	Indicateurs
4.7.3	Prévenir et faire face au risque	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.7.4	Adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>
4.7.5	Mettre en place des protections collectives contre la mer	<i>Pas d'indicateur supplémentaire proposé dans le cadre de l'EES</i>

## 9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

**Tableau 41 : Niveau de cohérence**

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Conformité avec les plans règlementaires

#### 9.1.1 Compatibilité avec la SNBC

La compatibilité du PCAET avec la SNBC 2 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 42 : Cohérence du PCAET avec la SNBC 2**

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p><b>Transports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : donner au secteur des signaux prix incitatifs</li> <li>- Orientation 2 : fixer des objectifs clairs et cohérents avec les objectifs visés pour la transition énergétique des parcs</li> <li>- Orientation 3 : accompagner l'évolution des flottes pour tous les modes de transport</li> <li>- Orientation 4 : soutenir les collectivités locales et les entreprises dans la mise en place d'initiatives innovantes</li> <li>- Orientation 5 : encourager le report modal en soutenant les mobilités actives et les transports massifiés et collectifs (fret et voyageurs) et en développant l'intermodalité</li> </ul>	<p>Les actions 2.1.1 à 2.1.4 visent le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 6 : maîtriser la hausse de la demande de transport</li> </ul>		
<p><b>Bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : guider l'évolution du mix énergétique sur la phase d'usage des bâtiments existants et neufs vers une consommation énergétique totalement décarbonée</li> <li>- Orientation 2 : inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc</li> <li>- Orientation 3 : accroître les niveaux de performance énergie et carbone sur les bâtiments neufs dans les futures réglementations environnementales</li> <li>- Orientation 4 : viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages.</li> </ul>	<p>Les actions 3.1.1 à 3.3.1 visent la rénovation énergétique des bâtiments. Les actions 4.6.1 à 4.6.4 visent le développement de l'énergie solaire sur les bâtiments. Les actions 1.2.1 à 1.2.3 visent la sensibilisation à la transition écologique et la réduction des consommations d'énergie.</p>	
<p><b>Agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : réduire les émissions directes et indirectes de N2O et CH4, e' s'appuyant su' l'agroécologie e' l'agriculture de précision</li> <li>- Orientation 2 : réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile et développer l'usage des énergies renouvelables</li> <li>- Orientation 3 : développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2 françaises, et renforcer la valeur ajoutée du secteur agricole</li> <li>- Orientation 4 : stopper le déstockage actuel de carbone des sols agricoles et inverser la tendance, en lien avec l'initiative « 4p1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »</li> <li>- Orientation 5 : influencer la demande et la consommation dans les filières agro-alimentaires en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)</li> <li>- Orientation 6 : améliorer les méthodologie' d'inventaires et de suivi</li> </ul>	<p>Les actions 4.1.1 à 4.2.2 visent le développement de l'alimentation locale, l'installation de producteurs locaux ainsi que le développement de pratiques agricoles peu émettrices de GES.</p>	
<p><b>Forêt-bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : en amont, assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur forêt-bois, ainsi que leur résilience aux stress climatiques</li> <li>- Orientation 2 : maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois en jouant su' l'offre et la demande</li> <li>- Orientation 3 : évaluer la mise en œuvre des politiques induites et les ajuster régulièrement en conséquence, pour garantir l'atteinte des résultats et des co-bénéfices attendus</li> </ul>	<p>L'action 1.1.3 vise de valoriser la connaissance de la forêt domaniale. L'action 4.4.1 a pour objectif de promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone. L'action 4.5.1 vise l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux.</p>	
<p><b>Industrie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières</li> </ul>	<p>L'action 3.4.2 vise la gestion durable des zones d'activités. Les actions 2.3.1 à 2.4.1 visent le développement de l'économie sociale et solidaire, les démarches</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 2 : Engager dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles</li> <li>- Orientation 3 : Donner un cadre incitant à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire</li> </ul>	<p>d'économie circulaire et la promotion du label 'engagés pour une destination durable ».</p>	
<p><b>Production d'énergie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières</li> <li>- Orientation 2 : Engager dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles</li> <li>- Orientation 3 : Donner un cadre incitant à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire</li> </ul>	<p>Les actions 4.6.1 à 4.6.4 visent le développement des énergies renouvelables.</p>	
<p><b>Déchets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation 1 : Inciter l'ensemble des acteurs à une réduction de leurs déchets</li> <li>• Orientation 2 : Inciter les producteurs à prévenir la génération de déchets dès la phase de conception des produits</li> <li>- Orientation 3 : Améliorer la collecte et la gestion des déchets en développant la valorisation et en améliorant l'efficacité des filières de traitement</li> </ul>	<p>Les actions 2.3.2 à 2.5.2 visent le développement de l'économie circulaire, la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets.</p>	

L'Article L100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs énergétiques et climatiques suivants :

Article L.100-4 du Code de l'Énergie	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CC
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, la baisse des émissions de GES est estimée à -26% d'ici 2030 par rapport à 2015 et à -47 % d'ici 2050.</p> <p><b>L'objectif national de neutralité carbone ne semble pas pouvoir être atteint en 2050.</b></p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Le PCAET vise à réduire de 19 % les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 37% d'ici 2050.</p> <p><b>Les objectifs nationaux de réductions des consommations énergétiques ne semblent pas pouvoir être atteints.</b></p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables à 26% de la consommation projetée en 2030 et à 75 % de la consommation projetée en 2050.</p> <p><b>L'objectif stratégique de OMM est inférieur à l'objectif national de 2030.</b></p>

Pour les émissions de GES, la SNBC2 dispose d'objectifs de réduction par secteurs. La Figure 21 dans le §6.2.1 présente la comparaison par secteurs des objectifs de OMM et des objectifs de la SNBC2 pour les émissions de GES.

Pour rappel, aucun des objectifs sectoriels fixés par la SNBC2 n'est atteint aux horizons 2030 et 2050. Toutefois, les objectifs de réduction des GES du territoire pour les secteurs : transport routier, tertiaire et agriculture s'approchent des objectifs de la SNBC 2 à l'horizon 2030.

Les efforts, dans l'ensemble des secteurs nécessiteront d'être accentué pour atteindre les objectifs réglementaires aux différents horizons.

### 9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

La Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est également fixée des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030. Ces objectifs à horizon 2030 vise les objectifs chiffrés du PREPA en dehors des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> en lien avec les émissions du transport maritime. Le Tableau 44 présente les pourcentages de réduction des émissions projetés entre 2008 et 2030. Les objectifs fixés par le PREPA en termes de réduction des

émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2030 sont affichés dans la dernière colonne du tableau.

**Tableau 44 : Evolutions attendues des émissions de polluants atmosphériques et comparaison par rapport aux objectifs chiffrés du PREPA**

Emissions de polluants (tonnes/an)	% de réduction des émissions entre 2008 et 2030 sur la Communauté de Communes Océan Marais de Monts	Objectifs nationaux fixés par le PREPA (2005-2030)
PM10	-41%	<i>Non applicable</i>
PM2,5	- 57 %	-57%
NOx <sup>25</sup>	-53%	-69%
SO2 <sup>26</sup>	-22%	-77%
COVnm	-52%	-52%
NH3	-13%	-13%

### 9.1.3 Compatibilité avec le SRADDET

#### 9.1.3.1 Compatibilité avec les règles

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les règles du fascicule du SRADDET.

**Tableau 45 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET**

Règles du SRADDET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<b>1. Aménagement et égalité des territoires</b>	
1. Revitalisation des centralités <i>Tenir compte dans les plans et programmes, des enjeux de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes dans le développement résidentiel, commercial et économique des territoires.</i>	L'action 2.1.1 a pour objectif d'organiser les mobilités sur le territoire et de revitaliser les centres-bourgs pour limiter les déplacements.
2. Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés <i>Encourager la reconquête de la biodiversité et le développement de la nature ordinaire dans tous les espaces urbanisés, en intégrant une réflexion sur les services écosystémiques associés.</i>	L'action 3.4.3 vise à promouvoir la nature en ville, à élaborer un schéma de préservation de la biodiversité communale et à encourager l'amélioration de la biodiversité communale.
3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population <i>Organiser une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements dans les territoires, en tenant compte</i>	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>

<sup>25</sup> Hors transport maritime, les objectifs du PREPA seront atteints pour les émissions de NO<sub>x</sub>

<sup>26</sup> Hors transport maritime, les objectifs du PREPA seront atteints pour les émissions de SO<sub>2</sub>

Règles du SRADDET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<p><i>de l'armature urbaine, des besoins propres à chaque pôle défini au niveau local et de leurs caractéristiques.</i></p>	
<p>4. Gestion économe du foncier <i>Évaluer la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers [...] Orienter prioritairement le développement urbain [...] Encadrer les extensions urbaines [...] Renaturer les espaces artificialisés.</i></p>	<p>La gestion économe du foncier a été intégré par des mesures ERC dans les fiches actions proposant de nouvelles constructions urbaines.</p>
<p>5. Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation <i>Identifier les secteurs agricoles à pérenniser en tenant compte de leurs caractéristiques notamment agronomiques, du type de cultures et des différentes appellations nationales ou européennes reconnues ou en projet.</i></p>	<p>Les actions 4.1.1 à 4.2.2 visent à développer l'agriculture et l'alimentation locale.</p>
<p>6. Aménagement durable des zones d'activités <i>Favoriser, dans le respect du principe de subsidiarité, la création de stratégies partenariales de développement des zones d'activités existantes ou susceptibles d'être créées, permettant de limiter la concurrence [...] une gestion économe et mutualisée des ressources [...] leur intégration paysagère</i></p>	<p>L'action 3.4.2 vise à assurer une gestion durable des zones d'activités.</p>
<p>7. Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du territoire <i>Dans les secteurs concernés par l'érosion littorale et la submersion marine, développer une réflexion pour anticiper ces phénomènes et encadrer les constructions et aménagements à proximité du trait de côte tout en assurant le maintien et développement des activités exigeant leur proximité immédiate sur les espaces proches des rivages.</i></p>	<p>L'action 4.7.4 a pour objectif d'adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux.</p>
<p>8. Couverture numérique complète <i>La desserte par le Très Haut Débit de l'ensemble de la région Pays de la Loire constitue un objectif du SRADDET pour permettre une égalité réelle des territoires. Dans une perspective de désenclavement des territoires et d'excellence en matière numérique, anticiper le raccordement à la fibre optique en favorisant la création ou l'entretien de fourreaux pour tous les projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures ainsi que le déploiement de la fibre optique au sein des zones d'activités existantes.</i></p>	<p>L'action 2.2.2 vise le développement des outils de digitalisation et dématérialisation.</p>
<p><b>2. Transports et mobilités</b></p>	

Règles du SRADET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<p>9. Déplacements durables et alternatifs <i>Rechercher des solutions de déplacement alternatives à l'autosolisme [...] Prendre des dispositions propices au maintien et au renforcement de l'offre des lignes ferroviaires [...] Favoriser le développement des modes de déplacement alternatifs (modes actifs et motorisations décarbonées)</i></p>	<p>Les actions 2.1.1 à 2.1.4 visent le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo.</p>
<p>10. Intermodalité logistique <i>Contribuer à l'optimisation des plateformes logistiques existantes et le développement de l'intermodalité logistique, par la mise en œuvre de plateformes intermodales et la massification du transport de fret via le ferroviaire ou le fluvial.</i></p>	<p>Thématique non mentionnée dans le PCAET</p>
<p>11. Itinéraires routiers d'intérêt régional <i>Inscrire dans les stratégies de développement et d'aménagement les axes routiers identifiés au titre des itinéraires d'intérêt régional, contribuer à leur renforcement afin de conserver et d'amplifier leur vocation de désenclavement et de connexion des territoires tout en recherchant une performance écologique globale et en limitant en particulier les fragmentations des habitats et procédant à l'effacement des ruptures des continuités écologiques.</i></p>	<p>Thématique non mentionnée dans le PCAET</p>
<p>12. Renforcement des pôles multimodaux <i>Participer, dans le respect du principe de subsidiarité, à l'identification des sites qui ont vocation à faciliter les connexions multimodales et définir le niveau de services et de fonctionnalité attendu.</i></p>	<p>Les actions 2.1.1 et 2.1.2 visent à mettre en place des pôles d'échange multimodaux et des points d'intermodalité.</p>
<p>13. Cohérence et harmonisation des services de transport <i>Les PDU, ainsi que l'ensemble des autres documents stratégiques en matière de mobilité, s'articulent avec les PDU limitrophes et autres documents stratégiques concernés, qualifient les interfaces de transports entre les deux territoires et recherchent la cohérence, voire la continuité des services de transports publics et de mobilité.</i></p>	<p>L'action 2.1.2 a comme objectif de s'accorder avec la Région pour développer le transport routier.</p>
<p><b>3. Climat, air, énergie</b></p>	
<p>14. Atténuation et adaptation au changement climatique <i>Tenir compte de l'adaptation aux effets du changement climatique et participer à la définition de stratégies visant une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures prises doivent concerner l'ensemble des domaines de l'aménagement.</i></p>	<p>L'axe 4.7 vise la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et l'adaptation aux changements à venir. Les actions sur la mobilité (2.1.1 à 2.1.4) vont permettre de réduire les émissions de gaz à</p>

Règles du SRADEET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
	<p>effet de serre en développant les transports en commun et les mobilités douces. Les actions de rénovation vont également permettre une réduction des consommations d'énergie.</p>
<p>15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable</p> <p><i>Définir des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments (résidentiel, économique et public) et favoriser les projets de construction à basse consommation énergétique, en rappelant à l'adresse des documents d'urbanisme de rang inférieur la possibilité de définir des secteurs à l'intérieur desquels il peut être imposé des performances énergétiques et environnementales renforcées, au regard des enjeux de précarité énergétique ou de mutation des secteurs urbanisés.</i></p> <p><i>Promouvoir la construction et la rénovation durables en privilégiant le bioclimatisme, l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux, recyclés et recyclables ainsi que les progrès technologiques dans la gestion centralisée des bâtiments et la domotique, l'intégration des énergies renouvelables, sans méconnaître les enjeux architecturaux et patrimoniaux.</i></p>	<p>Les actions 3.1.1 à 3.3.1 visent d'apporter un conseil et un accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments. Il a été intégré dans ces fiches actions les enjeux de matériaux biosourcés.</p>
<p>16. Développement des énergies renouvelables et de récupération</p> <p><i>Prendre des dispositions en matière de développement des Energies Renouvelables et de Récupération permettant de mettre en œuvre les objectifs chiffrés régionaux.</i></p> <p><i>Il conviendra d'avoir une vigilance quant à la consommation d'espaces agricoles, à l'impact induit sur les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue, à la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère des espaces, à la capacité des réseaux à accepter ces énergies renouvelables et aux risques technologiques liés ainsi qu'à l'acceptabilité sociale des projets.</i></p>	<p>Les actions 4.6.1 à 4.6.4 visent le développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire. Les aspects de consommation d'espace, patrimoine, ... ont été intégrés dans les fiches actions.</p>
<p>17. Lutte contre la pollution de l'air</p> <p><i>Intégrer des dispositions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques à la source et limiter l'exposition des populations.</i></p>	<p>Les actions liées à la mobilité, à l'habitat et à l'agriculture vont permettre de réduire les émissions de ces secteurs.</p>
<p><b>4. Biodiversité, eau</b></p>	

Règles du SRADDET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<p>18. Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale <i>Tenir compte et décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale en identifiant localement les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les secteurs de rupture ou de fragmentation du réseau écologique ainsi que les secteurs fragilisés où des actions de restauration sont à envisager.</i></p>	<p>L'action 3.4.3 vise de réaliser un état des lieux de la biodiversité des espaces verts et des continuités écologiques du territoire urbain.</p>
<p>19. Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue <i>Préserver et restaurer les continuités écologiques et encourager une gestion durable et multifonctionnelle des milieux naturels.</i></p>	<p>L'action 3.4.3 vise l'élaboration d'un schéma de préservation de la biodiversité communale. L'axe 4.3 vise à préserver la ressource en eau, les zones humides et la biodiversité.</p>
<p>20. Éviter/Réduire/Compenser <i>Mener pour chaque projet une analyse globale d'opportunité et de définition qui tienne compte des dynamiques économiques, démographiques et urbaines qui caractérisent la région, soumise à des enjeux de développement importants ; et des impacts des différentes solutions techniques sur l'environnement. Faciliter l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) pour les projets d'aménagement concernés.</i></p>	<p>Des mesures ERC ont été ajoutées aux fiches actions ayant pour objectif la réalisation d'aménagements, pour limiter les impacts sur l'environnement.</p>
<p>21. Amélioration de la qualité de l'eau <i>Prendre des dispositions visant à réduire les pollutions diffuses et ponctuelles de l'eau, en particulier sur les aires d'alimentation de captage, en cohérence avec les objectifs du SDAGE et du SAGE.</i></p>	<p>L'action 4.3.3 vise la restauration de la qualité des masses d'eau.</p>
<p>22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau <i>S'assurer que le développement résidentiel et économique est en adéquation avec la disponibilité et la préservation de la ressource tant sur le plan qualitatif que quantitatif.</i></p>	<p>L'action 4.3.5 vise la préservation de la ressource en eau (quantité).</p>
<p>23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation <i>Prendre des dispositions en faveur de la limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols et de la préservation et restauration des éléments d'écologie du paysage limitant le ruissellement (zones d'expansion des crues, zones humides, bosquets, haies, espaces naturels, zones tampons). En milieu urbain, prendre des dispositions en faveur d'une gestion intégrée des eaux pluviales en privilégiant</i></p>	<p>L'action 3.4.1 vise l'intégration de mesures énergie-climat dans les PLU (gestion des eaux pluviales à la parcelle, plantation de haies, stationnements arborés, limiter l'imperméabilisation des sols, ...).</p>

Règles du SRADEET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<p><i>l'infiltration à la parcelle, en incitant à la récupération et en limitant l'étalement urbain.</i></p>	
<p>24. Préservation des zones humides <i>Identifier et préserver les zones humides repérées dans les inventaires départementaux ou locaux validés par la Commission Locale de l'Eau. Prendre des dispositions en faveur de la restauration des zones humides dégradées.</i></p>	<p>L'axe 4.3 vise à préserver les zones humides.</p>
<p><b>5. Déchets et économie circulaire</b></p>	
<p>25. Prévention et gestion des déchets <i>Elaborer des stratégies de prévention et de gestion des déchets compatibles avec la planification régionale. Priorité portée sur la prévention.</i></p>	<p>L'action 2.5.1 vise à mettre en place un plan local de prévention des déchets</p>
<p>26. Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations <i>Adapter les capacités des installations aux besoins et à l'équilibre global du maillage du territoire dans le respect des dispositions suivantes qui permettent de réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010, et d'atteindre un maximum de 10% de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2035.</i></p>	<p><i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i></p>
<p>27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme <i>Tenir compte des besoins liés à la prévention et gestion des déchets et à l'économie circulaire dans les documents d'urbanisme et faciliter l'amélioration du maillage des installations dans le respect d'un principe de solidarité et de complémentarité entre les territoires. Prévoir des espaces dédiés au réemploi [...] Inciter à la réservation d'espaces pour le broyage des déchets verts, le compostage [...] Intégrer les principes d'écologie industrielle et territoriale</i></p>	<p>L'action 2.3.2 vise à initier une démarche d'économie circulaire. L'action 2.5.2 vise à réduire le tonnage de déchets verts.</p>
<p>28. Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité <i>Favoriser la réduction de la production de biodéchets en encourageant la réduction des déchets verts et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Donner la priorité au développement de la gestion de proximité des biodéchets.</i></p>	<p>L'action 2.5.2 vise à réduire le tonnage de déchets verts. L'action 2.5.1 vise la sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire.</p>
<p>29. Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier</p>	<p>L'action 2.3.2 vise à développer les démarches d'économie circulaire, notamment pour les chantiers.</p>

Règles du SRADDET	Compatibilité du plan d'action du PCAET avec les règles
<i>Respecter l'objectif d'augmentation de la part du réemploi des excédents inertes sur les chantiers (mise en place de plateformes de valorisation...)</i>	
30. Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles <i>Organiser la gestion des déchets produits en situation exceptionnelle.</i>	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>

Aucune action du PCAET ne semble en divergence avec les règles du SRADDET, ainsi le PCAET est cohérent avec les règles du SRADDET.

### 9.1.3.2 Prise en compte des objectifs

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les règles du fascicule du SRADDET.

**Tableau 46 : Prise en compte des objectifs du SRADDET par le PCAET**

Objectifs du SRADDET	Prise en compte des objectifs du SRADDET
<b>I. CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	
<b>A. Assurer l'attractivité de tous nos territoires en priorisant les plus fragiles</b>	
1. Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale	L'axe 2.1 vise le développement de l'offre de mobilité pour réduire la fracture territoriale.
2. Développer un urbanisme préservant la santé des ligériens	L'axe 3.4 vise à intégrer et renforcer l'urbanisme durable et solidaire et d'y intégrer le confort d'hiver et d'été.
3. Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>
4. Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien	Les actions sur la mobilité vont permettre de maintenir et créer certains services (transport en commun, partage de véhicule, service vélo, ...).
5. Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>
6. Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire	L'action 2.1.1 vise à mettre en place des accès mobilité aux zones économiques (pôles d'échanges multimodaux).
7. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire	L'action 3.4.3 vise la réalisation d'un état des lieux de la biodiversité et une valorisation de données.
<b>B. Construire une mobilité durable pour tous les ligériens</b>	

Objectifs du SRADET	Prise en compte des objectifs du SRADET
8. Développer les transports collectifs et leur usage	L'action 2.1.2 vise à conforter et élargir l'offre de transports collectifs.
9. Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)	L'action 2.1.2 sur les transports collectifs a comme objectif d'utiliser des véhicules moins émetteurs.
10. Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses	Le développement de l'offre de mobilité (pistes cyclables, covoiturage, ...) va permettre de répondre à ce besoin spécifique.
11. Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité	Les actions 2.1.1 et 2.1.2 visent à mettre en place des pôles d'échange multimodaux et des points d'intermodalité.
12. Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>
<b>C. Conforter la place européenne et internationale des Pays de la Loire</b>	
13. Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>
14. Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées	L'action 2.1.2 vise une cohérence avec la région sur le transport routier (lignes régulières) et avec la SNCF sur le cadencement des trains.
15. Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante	L'action 2.2.2 vise le développement des outils de digitalisation et dématérialisation.
<b>II. RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES</b>	
<b>A. Faire de l'eau une grande cause régionale</b>	
16. Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête	L'action 4.3.3 vise la restauration de la qualité des masses d'eau.
17. Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau	L'action 4.3.5 vise à préserver la ressource en eau.
<b>B. Préserver une région riche de ses identités territoriales</b>	
18. Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux	L'action 1.1.3 vise la préservation de la forêt, ainsi que la communication et sensibilisation autour des spécificités de celle-ci (sentiers pédestres et panneaux informatifs, parcours forêt Biotopia, ...). L'action 1.2.3 vise également à sensibiliser le grand public, notamment au travers de

Objectifs du SRADET	Prise en compte des objectifs du SRADET
19. Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques	sites patrimoniaux (sensibilisation autour du marais et des ENS au Daviaud, ...) ; L'action 1.2.3 vise par exemple, via Biotopia, la sensibilisation autour de l'océan, de la dune et forêt auprès des scolaires. L'axe 4.7 vise la gestion des risques littoraux.
20. Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée	Le développement de l'offre de mobilité (pistes cyclables, covoiturage, transports en commun, ...) va permettre une meilleure connexion aux territoires voisins. L'action 2.2.2 sur la digitalisation va également permettre le renforcement à l'accès aux réseaux de communication. Les actions 4.1.1 et 4.2.1 sur les circuits courts et producteurs locaux vont permettre de soutenir davantage les activités agricoles rurales.
<b>C. Aménager des territoires résilients en préservant nos ressources et en anticipant le changement climatique</b>	
21. Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050	Des mesures pour éviter et réduire l'artificialisation des sols ont été ajoutées à chaque fiche action ayant pour objet la création de nouvelles infrastructures pouvant avoir un impact sur la consommation d'espace.
22. Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité	Les actions 4.1.1 et 4.2.1 visent une pérennisation des activités agricoles locales et d'une alimentation locale. L'action 4.5.1 vise le développement de la filière bois.
23. Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire	L'axe 4.3 vise la préservation des zones humides et de la biodiversité.
24. Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémiques	L'axe 4.7 vise à réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à s'adapter aux changements à venir
25. Prévenir les risques naturels et technologiques	L'action 4.7.3 vise à prévenir et faire face aux risques (inondation, submersion marine, tempête, ...)
26. Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens	Les actions liées à la mobilité, à l'habitat et à l'agriculture vont permettre de réduire les émissions de ces secteurs.
<b>D. Tendre vers la neutralité carbone et déployer la croissance verte</b>	

Objectifs du SRADET	Prise en compte des objectifs du SRADET
27. Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture	Les actions 2.1.1 à 2.1.4 visent le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo. Les actions 3.1.1 à 3.3.1 visent d'apporter un conseil et un accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments. L'action 4.2.2 vise également la réduction des émissions de GES du secteur agricole.
28. Devenir une région à énergie positive en 2050	Les actions 4.6.1 à 4.6.4 visent le développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire.
29. Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage	L'axe 2.5 vise à tendre vers le zéro déchet.
30. Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources	L'action 2.3.2 vise à initier une démarche d'économie circulaire.

Aucune action du PCAET ne semble en divergence avec les objectifs du SRADET, ainsi le PCAET est cohérent avec les objectifs du SRADET et les prend en compte.

### 9.1.3.3 Objectifs chiffrés du SRADET

Le SRADET des Pays de la Loire décline également des objectifs et trajectoires chiffrées d'ici à 2030.

	2030		2050	
	Région	PCAET Océan Marais de Monts	Région	PCAET Océan Marais de Monts
<i>Année de référence</i>	2012 (PREPA 2005)	2015	2012 (PREPA 2005)	2015
<b>Consommation d'énergie</b>	-28%	-19%	-50%	-37%
<b>Production d'EnR dans la consommation d'énergie</b>	35%	26%	100%	75%
<b>Émissions de GES</b>	-40%	-26%	-80%	-47%
<b>Émissions de polluants atmosphériques</b>	Cf. PREPA	Cf 9.1.2	Cf. PREPA	Cf 9.1.2

Les **objectifs chiffrés** fixés dans ce PCAET **ne sont pas aussi ambitieux** que les objectifs du SRADET en termes de consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émissions de GES.

## 9.1.4 Cohérence avec le SCoT du Nord-Ouest Vendée

Il a été vérifié ci-dessous que les orientations du PCAET ne s'éloignent pas des orientations fondamentales du DOO du SCoT Nord-Ouest Vendée.

**Tableau 47 : Articulations du PCAET avec le SCoT Nord-Ouest Vendée**

Orientations et objectifs du SCoT (DOO)	Articulation du plan d'actions du PCAET avec les orientations	
<b>Axe 1 Un territoire valorisé par ses ressources environnementales et paysagères</b>		
<b>La gestion de la biodiversité</b>		
Protéger les cœurs de biodiversité	L'axe 4.3 vise la préservation des zones humides et de la biodiversité. L'action 3.4.3 vise l'élaboration d'un schéma de préservation de la biodiversité communale.	
Sauvegarder les cœurs de biodiversité de la sous-trame humide et littorale		
Préserver les cœurs de biodiversité de la sous-trame bocagère		
Garantir les connexions et les contacts entre les différents milieux		
Entretien le bas bocage		
<b>La mise en scène paysagère du territoire</b>		
Préciser les coupures paysagères	L'action 3.4.1 vise la limitation de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.	
Préserver les cônes de vue	L'action 4.3.2 vise à préserver les paysages de marais.	
Mettre en valeur les cours d'eau et les vallonnements	L'action 4.3.3 a pour objectif la création de trames paysagères de bord de fossés	
Encadrer les lisières et les entrées de ville	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>	
<b>La gestion et la valorisation des ressources</b>		
Economiser l'eau pour gérer sa quantité	L'action 4.3.5 vise la préservation de la ressource en eau.	
Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES	Les actions 2.1.1 à 2.1.4 visent le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo, permettant une réduction des émissions de GES. Les actions 3.1.1 à 3.3.1 visent d'apporter un conseil et un accompagnement dans la rénovation énergétique des bâtiments, permettant une réduction des consommations d'énergie. L'action 4.2.2 vise également la réduction des émissions de GES du secteur agricole.	
Développer les énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser la ressource en eau pour produire de l'énergie</li> <li>• Capter les rayons solaires</li> <li>• Exploiter le bois</li> <li>• Utiliser les déchets</li> <li>• Apprivoiser le vent</li> </ul>	Les actions 4.6.1 à 4.6.4 visent le développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire. L'action 4.5.1 vise également un approvisionnement de bois local pour d'éventuels projets de réseaux de chaleur collectif.	
<b>La gestion des nuisances et des pollutions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'eau en gérant l'assainissement et les eaux pluviales</li> <li>• Améliorer la qualité de la ressource au niveau des points de captages</li> </ul>	L'action 4.3.3 vise la restauration de la qualité des masses d'eau.	

Valoriser les déchets	Les actions 2.3.2 à 2.5.2 visent le développement de l'économie circulaire, la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets.
Réduire les pollutions des sols, de l'air et les nuisances sonores	Les actions 2.1.1 à 2.1.4, visant le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo, auront un impact positif sur la réduction des pollutions de l'air et les nuisances sonores. L'action 4.2.2 sur les pratiques agricoles participera à la réduction des pollutions des sols.
<b>La maîtrise des risques naturels et technologiques</b>	
<p>Apprivoiser les risques naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenir les inondations par débordement des cours d'eau et par submersion marine</li> <li>• Mettre en place une concertation</li> <li>• Eviter les mouvements de terrains</li> <li>• Surveiller et prévenir les tempêtes, les incendies et les séismes</li> </ul>	L'action 4.7.3 vise à prévenir et faire face aux risques naturels (inondation, submersion marine, tempête, ...)
<p>Contrôler les risques technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer les activités et les installations à risques</li> <li>• Accompagner le transport de matières dangereuses</li> </ul>	<i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i>
<b>Axe 2 : Un territoire valorisé par un mode de développement renouvelé</b>	
<b>La stratégie de développement du territoire</b>	
Renforcement de l'attractivité économique du territoire, mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement économique visant une diversification qualitative des fonctions économiques du territoire et une croissance soutenable à long terme	L'action 4.1.1 vise à développer les circuits courts et l'alimentation locale. L'action 4.2.1 vise également à favoriser l'installation de producteurs locaux. L'action 3.4.2 vise aussi la gestion durable des zones d'activités.
<b>Les objectifs de développement démographique et résidentiel</b>	
Des objectifs de population en lien avec l'économie, l'emploi et les capacités d'urbanisation résidentielle	Les actions sur l'aménagement et l'habitat, sur les mobilités et l'économie favoriseront la croissance de la population.
Des objectifs de diversité et de qualité résidentielle	L'axe 3 visant à vivre dans des bâtiments économes et durables, favorisera l'accès à des logements de qualité pour les populations actuelles et les nouveaux arrivants.
Des services à la population comme réponse à l'amélioration de la qualité de vie	Des services autour de l'éducation et de la formation sont proposés dans plusieurs actions du PCAET.
<b>Les objectifs de développement économique</b>	
<p>Le rôle moteur du développement économique, agricole, commercial et touristique</p> <p>Développement de l'emploi au sein du tissu urbain</p> <p>Mise en œuvre d'un schéma des espaces d'activités à l'échelle du SCOT</p> <p>La création et l'extension des parcs d'activités</p>	L'action 4.1.1 vise à développer les circuits courts et l'alimentation locale. L'action 4.2.1 vise également à favoriser l'installation de producteurs locaux. L'action 3.4.2 vise aussi la gestion durable des zones d'activités.

<p>La préservation et le développement de l'activité Agricole et forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse des projets et leurs impacts agricoles</li> <li>• Une agriculture intégrée à l'évolution du territoire</li> <li>• Une activité forestière à affirmer</li> </ul>	<p>Les actions 4.1.1 à 4.2.2 visent à développer l'agriculture et l'alimentation locale. L'action 4.4.1 a pour objectif de promouvoir les pratiques vertueuses permettant le stockage du carbone. L'action 4.5.1 vise l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés locaux.</p>	
<p>Le développement touristique de l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'extension progressive des territoires touristiques</li> <li>• La désaisonnalisation</li> <li>• Le développement de la capacité d'hébergement</li> </ul>	<p>L'axe 2.4 a pour objectif de faire du territoire un destination au tourisme engagé dans la transition écologique.</p>	
<b>Le document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)</b>		
<p>La spatialisation de l'urbanisation commerciale</p>	<p>L'action 3.4.2 vise aussi la gestion durable des zones d'activités.</p>	
<b>Axe 3 : Un territoire valorisé par son architecture interne</b>		
L'architecture du territoire		
<p>Définition des polarités futures du territoire dans une optique de maillage et de détermination des niveaux urbains de chaque pôle en fonction de leur potentiel de développement (démographique, économique, géographique, historique, ...)</p>	<p><i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i></p>	
Les transports et les déplacements		
<p>Fluidifier les déplacements de toute nature dans le cadre des ambitions de développement économique et démographique du territoire et dans une perspective de diminuer les émissions de GES. Evolution des réseaux externes, amélioration du réseau routier interne, desserte interne en transports collectifs, Gestion des stationnements, Voies vertes</p>	<p>Les actions 2.1.1 à 2.1.4 visent le développement des transports collectifs, du covoiturage et de la pratique du vélo.</p>	
<b>Axe 4 : Le développement et l'aménagement du littoral</b>		
Les objectifs du développement du littoral		
<p>Permettre un nouveau développement économique et résidentiel du littoral</p>	<p>L'action 4.7.4 a pour objectif d'adapter les logements et infrastructures vulnérables aux risques littoraux.</p>	
Les objectifs de l'aménagement du littoral		
<p>Permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier de la capacité de développement économique du littoral dans une perspective d'extension du domaine touristique à l'arrière-pays et de désaisonnalisation</p>	<p><i>Thématique non mentionnée dans le PCAET</i></p>	
<p>Développement « en continuité et de façon proportionnée à leur taille des agglomérations, villages et autres secteurs déjà urbanisés</p>	<p>La gestion économe du foncier a été intégré par des mesures ERC dans les fiches actions proposant de nouvelles constructions urbaines.</p>	
<p>Préservation des espaces remarquables du littoral</p>	<p>L'action 4.3.1 vise la protection des espèces locales emblématiques.</p>	

Préservation des coupures d'urbanisation	L'action 3.4.1 vise la limitation de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.	
Gestion de l'urbanisation hors agglomérations et villages définis par le SCOT (STECAL-Secteur de Taille et de Capacité Limitée à caractère exceptionnel)		
La gestion des espaces proches du rivage		
La gestion de la bande des 100 mètres (inconstructibilité dans la bande littorale des 100 mètres)		
Alléger les pressions littorales et intégrer une gestion continue de la capacité d'accueil		

Les actions du PCAET ne vont pas à l'encontre des orientations du SCOT, celui-ci a été pris en compte lors de l'élaboration du PCAET.

## 9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

**Tableau 48 : Cohérence du PCAET avec les autres plans**

	Plans	Commentaires
<b>Documents nationaux</b>	SNBC	Cf 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent en effet à réduire les émissions de GES et à adapter le bâti. L'adaptation au changement climatique est mise en avant dans le PCAET par des mesures concernant la gestion de la ressource en eau, la préservation des milieux naturels et la prévention des risques naturels.
	PREPA	Cf 9.1.2
	PPE	Une partie des volets des PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire (axe 3)</li> <li>• Développement des énergies renouvelables (axe 4.6)</li> <li>• Développement des mobilités douces (axe 2.1)</li> </ul>
<b>Documents régionaux ou de bassin</b>	SRADDET Pays de la Loire (2020)	Cf 9.1.3
	PRSE 3 Pays de la Loire (2016-2021)	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire. La modification des pratiques agricoles, des habitudes de mobilités et d'alimentation participeront à un impact positif sur la santé des habitants.
	SDAGE Loire Bretagne	Certaines actions du PCAET auront une incidence positive sur la ressource en eau, notamment celles de l'axe 4.3.
<b>Documents territoriaux</b>	SAGE Baie de Bourgneuf et marais breton	Certaines actions du PCAET auront une incidence positive sur la ressource en eau, notamment celles de l'axe 4.3.
	SAGE Vie et Jaunay	Certaines actions du PCAET auront une incidence positive sur la ressource en eau, notamment celles de l'axe 4.3.
	SCoT du Nord-Ouest Vendée	Cf 9.1.4
	PPRL Pays de Monts	L'axe 4.7 vise à sensibiliser et prévenir face aux risques naturels.

## 10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D’ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l’ONU ont adopté le programme de développement durable à l’horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l’agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET d’Océan Marais de Monts s’inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 12 des 17 objectifs de développement durable.

## 11 CONCLUSION

Le territoire de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts s'est engagé de manière volontaire dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial.

Dans ce cadre et afin de dynamiser la politique climat-air-énergie, la collectivité a réuni l'ensemble des acteurs de son territoire dans un souci de concertation et de co-construction du plan. Ateliers, réunion et divers échanges ont permis de travailler en collaboration et d'aboutir à une stratégie déclinée en un programme de 47 actions couvrant de nombreux domaines et secteurs.

L'ensemble des actions est cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire), volontaire (les objectifs du territoire tendent vers les objectifs nationaux, ou visent à les atteindre) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET.

La stratégie et le programme d'actions contribuent en effet à approcher les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques, d'augmentation de la production d'EnR et de réduction des émissions de GES, à horizon 2030 et 2050, mais ne permettent pas de les atteindre. Des efforts seront à fournir dans les prochaines années afin d'atteindre ces ambitions.

Les objectifs en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques atteignent eux les objectifs nationaux pour tous les polluants, hormis le SO<sub>2</sub> et les NO<sub>x</sub>, en lien avec les émissions du transport maritime.

L'adaptation au changement climatique est bien intégrée, plusieurs actions y sont consacrées : préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et des milieux aquatiques/humides, limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces, adaptation des activités agricoles pour une meilleure résilience, gestion des risques naturels, adaptation des aménagements et du bâti (en lien avec les PLU), préservation de la biodiversité, ...

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, continuités, consommations d'espaces, ...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. Les actions de développement des EnR (solaire, bois-énergie, ...) ont particulièrement été amendées avec des mesures d'évitement et de réduction des impacts. Les enjeux de la consommation d'espaces naturels, en particulier protégés (type Natura 2000), et les impacts des divers projets sont pris en compte et apparaissent dans plusieurs fiches action.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

## À propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €  
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B  
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE  
Web : <https://www.atmoterra.com/>

